Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

THE LIBRARIES

THE
UNIVERSITY OF GEORGIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF GEORGIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF GEORGIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF GEORGIA

MÉMOIRES

DE LA

Société d'Émulation

DU JURA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF GEORGIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF GEORGIA

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU JURA

ONZIÈME SÉRIE

TROISIÈME VOLUME

1925

LONS-LE-SAUNIER

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE LUCIEN DECLUME

—

1926

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF GEORGIA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU JURA

Procès-verbaux des séances

Séance du 10 avril 1924

Présents : MM. l'abbé PERROD, *Président;* GUICHARD, *Vice-Président;* abbé AMIOT, DAVILLÉ, DECLUME, DODANE, FUMEY, R. GENOUD, GIRARDOT, GRILLON, JOUSSERANDOT, MERCIER, MONOT, MOREAU, ROBIN, RIGOULET et CARREZ, *secrétaire.*

Absents excusés : MM. DE LESCHAUX et LEDEUIL.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

Après l'énumération des fascicules reçus, M. le Président donne connaissance de diverses brochures sur Rouget de Lisle, puis il aborde l'objet principal de la séance, l'organisation du 17e Congrès de l'Association franc-comtoise.

Il rappelle que ce groupement de toutes les Sociétés savantes de notre ancienne province et du territoire de Belfort, fondé il y a vingt-cinq ans par M. Jules GAUTHIER, tiendra ses assises annuelles à Lons-le-Saunier, ainsi qu'il en a été décidé, l'an dernier au Congrès de Gray.

La présidence d'honneur a été offerte à M. BOUVIER, membre de l'Institut, professeur au Muséum d'Histoire naturelle et vice-président de l'Académie des Sciences. Notre savant compatriote a bien voulu accepter cette invitation, et il prononcera un discours à la séance générale de clôture.

Selon la tradition établie, c'est à la Société d'Emulation du Jura qu'incombe l'organisation matérielle du Congrès qui s'annonce déjà sous les plus favorables auspices. Un grand nombre de communications sont prévues, et M. l'abbé PERROD a reçu

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

également plusieurs promesses de subventions des Sociétés savantes auxquelles il s'est adressé à cet effet.

La première question à traiter est celle de la fixation de la date précise du Congrès. Après discussion, il est décidé que la réunion aura lieu le *mercredi*, 16 *juillet*.

Des échanges de vues ont lieu pour l'établissement d'un programme général comprenant :

1° La réception des congressistes, le payement des cotisations, les réunions des diverses commissions, la séance plénière, le banquet, l'Assemblée générale, puis une visite aux Salines de Montmorot et aux ruines du château féodal, avec souper sur la Côte de Montciel si le temps est favorable :

2° L'excursion du lendemain, en auto-car, aux Roches et à l'ancienne abbaye de Baume, le tour des Lacs, avec déjeuner à Doucier, la Chartreuse de Vaucluse, puis retour à Lons où les congressistes pourront reprendre leurs trains respectifs.

Afin de ne rien laisser à l'imprévu, il est décidé qu'une Commission composée de MM. MOREAU, MERCIER et R. GENOUD s'occupera spécialement du programme détaillé de cette excursion. Elle donnera connaissance de son rapport à la prochaine réunion.

M. MONOT demande quelques précisions au sujet des locaux à mettre à la disposition des diverses commissions : histoire, sciences, archéologie. Comme représentant de la municipalité, il veut bien nous donner l'assurance que la salle du conseil municipal, celle du tribunal de commerce et la grande salle de la Bibliothèque pourront être affectées aux travaux des congressistes.

D'autres questions sont ensuite examinées :

a) La Société d'Emulation votera-t-elle une subvention en faveur du Congrès ? Il y a lieu d'attendre de connaître le montant des subventions allouées par les diverses sociétés participantes. En cas d'insuffisance de ressources, notre société pourra fournir le complément nécessaire.

b) A qui incombent les frais d'impression du compte rendu de la tenue du Congrès, un exemplaire devant être adressé à chacun des membres participants ? — Selon l'usage, cet opuscule sera imprimé aux frais de la Société d'Emulation.

c) En quoi consistera la séance de l'après-midi ? Ne pourrait-on

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

réserver, pour cette réunion, les communications ayant trait au Jura et en particulier à la ville de Lons-le-Saunier ? — Sur ce point, MM. l'abbé PERROD, MONOT et DAVILLÉ veulent bien nous promettre quelques articles intéressant particulièrement la région lédonienne.

M. GIRARDOT rappelle très sommairement les observations entreprises par notre Société d'Emulation pour la vérification et l'étude des mouvements lents du sol dans la Combe d'Ain, notamment entre Doucier et Marigny et à la grange de Monnans, au sud de cette dernière localité.

En présence de l'attention qui se porte, même dans la presse, depuis les formidables phénomènes sismiques de ces dernières années, sur les études à présent organisées dans les Deux-Mondes, relativement aux divers mouvements de l'écorce terrestre, M. GIRARDOT constate que notre Société a eu l'honneur d'organiser les premières observations pour l'étude des *mouvements lents* du sol, phénomènes qui, selon une théorie toute récente, auraient un rôle important dans la production des tremblements de terre. A cette occasion, il cite la mention donnée l'automne dernier dans la *Revue de Paris*, par M. le professeur HOULLEFIQUE, aux études entreprises à Doucier par notre Société, et il signale tout l'intérêt qui s'attache à la reprise de ces observations.

D'autres questions importantes, notamment celle des invitations, seront réglées ultérieurement.

L'Assemblée, après avoir fixé au 15 mai la date de sa prochaine séance, procède au vote sur la candidature de M. Pierre LIBOIS qui est admis à l'unanimité ; puis M. le Président adresse, au nom de tous les membres présents, ses meilleurs compliments à M. GUICHARD, notre sympathique Vice-Président qui vient d'atteindre sa 88e année. *(Applaudissements.)*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Séance du 15 mai 1924

Présents : MM. l'abbé PERROD, *Président ;* GUICHARD, *Vice-Président ;* DE CHALAIN, DAVILLÉ, FUMEY, GENEVAUX, GIRARDOT, JOUSSERANDOT, LACHICHE, LAMY, LEDEUIL, DE LESCHAUX, MERCIER, MONOT, MOREAU, ROBIN, TOURNIER et CARREZ, *Secrétaire.*

Absent excusé : M. Robert GENOUD.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

Après la présentation de M. Louis PERNET, industriel à Salins, par MM. FEUVRIER et l'abbé PERROD, M. le Président fait l'éloge funèbre de M. le docteur BILLET, récemment décédé, membre de la Société depuis quarante ans.

Il donne ensuite lecture de la correspondance et rend compte du Congrès des Sociétés savantes tenu à Dijon en avril dernier.

Il signale notamment un passage du discours dans lequel M. LACROIX, représentant M. le Ministre de l'Instruction publique, affirme que le mouvement en faveur des congrès régionaux est parti de Bourgogne, ce qui est inexact, car c'est en Franche-Comté qu'a été réalisée la première idée de grouper les diverses Sociétés savantes en Associations régionales.

M. l'abbé PERROD communique la première partie de son travail sur Jean de Watteville, réfutation complète et décisive de la légende rapportée par les historiens comtois d'après les affirmations de Saint-Simon, de l'abbé de Saint-Pierre, d'Abry d'Arcier, et rééditée dernièrement dans un ouvrage paru en Suisse.

Les pièces justificatives, dont la plupart sont absolument inédites, seront communiquées lors de la prochaine séance. Elles mettent à néant, d'une façon irréfutable, les accusations portées contre le célèbre abbé de Baume et donnent des précisions sur les origines de cette légende calomnieuse.

M. FUMEY lit une étude intéressante sur la date de la plantation des arbres de Montciel et les origines du droit de propriété revendiqué par la commune de Montmorot sur une partie de la commune.

Dans une improvisation tout amicale, M. MONOT apporte une rectification à la note de M. FUMEY. Il l'approuve d'avoir traité

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

de légende la vieille tradition lédonienne du don de Montciel à la jeunesse de Lons, et il rétablit en quelques mots la vérité. Mais il résulte en même temps que la ville de Lons-le-Saunier est propriétaire, en vertu d'un acte authentique. Il n'a pas encore pu retrouver cet acte, mais il est sur la trace. En tout cas, le tribunal du bailliage a confirmé à plusieurs reprises, au XVIII^e^ siècle, la propriété de la ville, en s'appuyant sur cet acte même. Et M. MONOT, avec beaucoup d'énergie et non moins de bonne humeur, proteste, rétrospectivement, contre les revendications de Montmorot, présentées avec beaucoup d'esprit et d'amour du sol natal par M. FUMEY.

Une étude plus complète éclaircira cette question qui reviendra sans doute en discussion à la prochaine réunion.

M. DAVILLÉ fait deux communications, l'une sur un manuscrit où figure la devise de la ville de Poligny, l'autre sur la station préhistorique de Clucy, d'après les travaux de M. PIROUTET. Elles seront insérées au procès-verbal.

M. MERCIER donne le compte rendu du rapport de la Commission chargée d'étudier le projet d'excursion dans la région des Lacs, le lendemain du Congrès de l'Association franc-comtoise. Ces détails intéressent vivement l'Assemblée, et les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

M. le Président adresse ses meilleurs remerciements aux membres de la Commission, puis après la fixation de la date de la prochaine réunion, l'ordre du jour étant épuisé, il lève la séance.

Première communication de M. Davillé. — M. DAVILLÉ fait une communication sur un rentier de 29 feuillets (parchemin), conservé aux Archives du Jura, dans le fonds de la Charité de Poligny.

Ce manuscrit contient sur le plat II de la couverture (face interne), une courte invocation à la Sainte Vierge de 6 vers latins assonancés et une devise « Sans mal penser », en outre une prédiction d'avenir pour l'an « mil cinq cent et V », où l'on prévoit « déluges d'eaues, tonnarres, tempestes, comètes... mortalitez de pappe, de roys, ducs et comtes ».

M. DAVILLÉ rapproche de cette prédiction la « *Pantagruéline Pronostication* de Rabelais et ses six chapitres ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Le chapitre I de la vaticination rabelaisienne contient cette phrase : « Doncques le gouvernement de ceste année et toutes les années et toutes les autres, selon nostre véridique résolution, sera Dieu tout puissant.

L'oracle polignois finit ainsi : « Combien que toutes choses demeurent à la volonté du service et ordonement de Dieu, comme la raison le veult. »

Le plat I porte quelques mots très effacés sur les cens dus pour « la Charité de Poligny ».

Sur la feuille de garde la mention : « A Dieu Poligny la Ville », est suivie d'une date 1562. A peu de chose près, la devise actuelle de Poligny : *A Dieu plaise Poligny.*

Cet optatif doit être comparé à l'*Utinam* (Plût au ciel que) de Besançon, comme l'ont fait remarquer MM. LACHICHE, MONOT et PERROD.

M. DAVILLÉ vient apporter d'autres précisions sur la devise de Poligny, qui lui ont été fournies par MM. FEUVRIER, ROBERET et SALIN.

Une pierre conservée au Musée de Dole (du XVe sans doute), venue selon quelque vraisemblance de la porte du faubourg du Treux, offre la formule : *A Dieu playse.*

La fontaine du XVIe siècle (monument historique), voisine de Saint-Hippolyte, porte la mention : *A Dieu playse Poligny*, sur une pierre, tirée sans doute de la Porte Farlay, qui s'ouvrait près de la tour du même nom dans la Grande-Rue de Poligny.

S'il faut en croire Rousset, une date, 1525, l'accompagnerait. La formule *Playse à Dieu* est fréquente sur les taques de cheminées et les inscriptions de linteau de porte aux XVIe et XVIIIe siècles.

Deuxième communication de M. Davillé. — Le hameau robenhausien de Grimbert (ou du Mernou de Clucy). Station caractérisée par des gaines de hache en bois de cerf toutes de type extrêmement primitif, flèches toutes à base droite, se classe dans une phase immédiatement antérieure au niveau le plus ancien du lacustre neufchâtelois reconnu par M. Vouga.

A une phase antérieure appartiennent les foyers appuyés contre le rempart extérieur du petit camp de Saint-André près de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Salins tandis que le camp de Roche-d'Or près de Besançon et celui de Grand-Champ près de Salins, représentent une époque contemporaine du plus ancien lacustre neufchâtelois.

A la même époque arrivent par les cols du Jura les constructeurs des cités lacustres de Chalain et Clairvaux, tandis que les habitants des stations terrestres ci-dessus étaient arrivés auparavant par les collines sous-vosgiennes après avoir tourné le Jura par le nord.

Plus tard d'autres peuplades encore viennent s'établir dans le Jura salinois ; leur présence explique leur différence de civilisation au Rohenbausien avancé entre, d'une part, les tribus à civilisation lacustre tant des lacs de la Combe d'Ain que des stations terrestres des environs de Lons-le-Saunier et de la vallée de l'Ognon dans sa partie la plus proche de Besançon, et d'autre part les peuplades établies aux environs de Salins.

Séance du 26 juin 1924

Présents : MM. l'abbé PERROD, *Président* ; GUICHARD, *Vice-Président* ; DE CHALAIN, DAVILLÉ, FUMEY, GENEVAUX, GENOUD, GEYER, GIRARDOT, JOUSSERANDOT, LACHICHE, DE LESCHAUX, LÉTOREY, LOMBARD, MONOT, Mme TROUILLOT et CARREZ, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

Après l'énumération des fascicules reçus, M. le Président donne lecture d'une lettre de remerciements de M. Pierre LIBOIS, qui considère son admission comme un hommage rendu à la mémoire de son père, ancien archiviste du département.

Au sujet de sa communication relative à la date de la plantation des arbres de la promenade de Montciel, M. Edouard FUMEY fait remarquer qu'il n'a pas eu l'intention de revendiquer, pour la commune de Montmorot, le droit de propriété sur les terrains de la Côte, qui appartiennent à la ville de Lons-le-Saunier, ainsi que l'a établi M. MONOT, en vertu d'un acte authentique dont la minute est déposée chez un notaire de la ville,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

possession confirmée à plusieurs reprises au XVIIIe siècle par le tribunal du bailliage. L'incident soulevé à ce sujet peut donc être considéré comme définitivement clos.

M. l'abbé PERROD communique à l'Assemblée la seconde partie de son travail sur Jean de Watteville, en réponse à un ouvrage récemment paru en Suisse. C'est un recueil de documents inédits et absolument irréfutables, dont l'authenticité ne peut être contestée. La lecture de quelques-unes de ces pièces intéresse vivement les membres présents.

M. DAVILLÉ lit son étude sur *Les papiers de Désiré Monnier aux Archives du Jura*.

Il est ensuite procédé au vote sur l'admission de M. Louis PERNET, industriel à Salins, présenté à la dernière séance par MM. FEUVRIER et l'abbé PERROD. Admis à l'unanimité.

MM. MONOT et l'abbé PERROD présentent M. BREDIN, proviseur au lycée Rouget-de-Lisle, au titre de membre résidant au chef-lieu.

MM. l'abbé PERROD et GUICHARD présentent M. le marquis de Vogüé, héritier du prince d'Arenberg, au titre de membre correspondant.

A la fin de la séance, M. MONOT parle des nombreux objets d'art acquis à la faveur d'un change favorable et trop souvent transportés de France à l'étranger, ce qui réduit ainsi chaque année la valeur de notre patrimoine dont l'un des derniers numéros donne des reproductions photographiques de statues enlevées, et il ajoute qu'il y a lieu de rappeler qu'en matière d'œuvres artistiques l'Etat est toujours armé du droit de préemption.

M. le Président fournit quelques explications sur ce sujet. Il annonce que l'inventaire des objets d'art se poursuit avec activité dans chaque département, notamment dans le Jura, afin de remédier à la situation signalée par M. Monot.

Il parle ensuite du Congrès de l'Association franc-comtoise qui doit se tenir à Lons-le-Saunier les 16 et 17 juillet prochains ; il donne d'intéressants détails sur les invitations faites et les nombreuses communications annoncées. Cette grande réunion des sociétés savantes de Franche-Comté se présente actuellement sous les plus favorables auspices.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Communication de M. Davillé. — La collection Monnier, aux Archives du Jura. Cette collection comprend des manuscrits anciens, des copies, des notes et des dissertations historiques.

1° Parmi les *manuscrits anciens* il faut citer un Recueil de Dépenses de l'Abbaye Saint-Oyend de Joux (aujourd'hui Saint-Claude) de 1404 ; un petit recueil de charte de l'abbaye de Vaucluse ; un fragment de pouillé (liste d'églises) du diocèse de Besançon, XVII^e siècle ; les Constitutions de la Congrégation de Saint-Vanne pour la province comtoise, enfin l'historique du collège de Belley (au Bugey), datée de 1754 qui contient une pièce de théâtre dû au R. P. Ducerceau.

2° Les copies ont été prises selon toute probabilité par le père de Désiré Monnier commissaire à terrier sous l'Ancien Régime, puis géomètre, elles ont trait à Saint-Claude et à l'abbaye de Balerne (actes de 1171 à 1403).

3° Les Archives possèdent aussi des notes prises par Monnier Aîné (sans doute le père de Désiré) où sont contenus d'utiles détails sur les notaires Pichegru (1677 et 1680) et sur l'histoire urbaine de Lons.

4° Les papiers de Désiré Monnier, archéologue, né à Lons-le-Saunier en 1788, mort à Domblans (Jura) en 1867, sont surtout composés d'ébauches d'articles. Nous y trouvons par exemple une Dissertation sur Ambronay (Ain), avec carte, des notes pour la rédaction des *Promenades archéologiques et pittoresques* en Séquanie, deux plans schématiques d'une Histoire du Jura et de la ville de Lons-le-Saunier.

La bibliothèque municipale de Lons ne possède qu'un manuscrit de Désiré Monnier, *Les Jurassiens recommandables*, signalé par le catalogue de M. Bertrand, don du regretté Zéphyrin Robert.

Dans le courant de juin les Archives ont acquis un manuscrit qui fit partie des collections D. Monnier, c'est un Dénombrement des possessions du duc d'Elbeuf dans les deux Bourgognes daté de 1659.

Les papiers de Désiré Monnier sont à notre connaissance conservés à la Bibliothèque Nationale à Paris, aux Archives du Jura et de la Haute-Saône. M. Monot complète notre communication

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

en quelques mots en signalant la présence de manuscrits Monnier dans sa collection privée.

A la séance de janvier 1925, M. DAVILLÉ donne lecture des renseignements qui lui ont été communiqués par M. Griveaud, archiviste de la Haute-Saône et du territoire de Belfort sur la consistance de la collection Désiré Monnier, de Vesoul.

Le fonds se trouve composé de cartes manuscrites ; Démarcation des sept contrées de la Séquanie (*pagi*), Carte chrétienne de la Séquanie, et plusieurs autres cartes datées de 1822. Enfin la carte (imprimée celle-là), de la « Séquanie à l'époque celtique », par Monnier et Gindre 1859.

L'abbé PERROD rappelle à cette occasion, la présence, dans l'Annuaire du Jura, de plusieurs cartes, compléments d'articles de Désiré Monnier.

Séance du 13 novembre 1924

Présents : M. l'abbé PERROD, *Président* ; abbé AMIOT, ANTOINE, Victor BÉRARD, DE CHALAIN, DAVILLÉ, FUMEY, GENEVAUX, GENOUD, GEYER, GIRARDOT, Mme GOY, GRILLON, JOUSSERANDOT, LACHICHE, LAMY, LEDEUIL, DE LESCHAUX, LOMBARD, MERCIER, MONOT, Maurice PROST, ROBIN, ROSIER, Mme Henry ROSIER, Mme TROUILLOT, Dr VAGNIOT et CARREZ, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

M. le Président signale, parmi les fascicules reçus depuis le mois de mai, le *Bulletin des Antiquaires de France*, lequel renferme un article relatif à une médaille de Saint Claude dont la reproduction est intéressante, et la revue *Franche-Comté et Monts Jura*, où on peut lire un récit détaillé du Congrès tenu à Lons-le-Saunier, en juillet dernier.

M. MONOT ayant demandé s'il y aura un volume des Mémoires pour 1924, M. le Président informe l'Assemblée que ce volume est à l'impression et qu'il reproduira, soit intégralement, soit par de larges extraits, les travaux des membres de l'Association franc-comtoise.

Après le vote sur l'admission de MM. BREDIN, proviseur du Lycée

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

et le marquis de VOGÜÉ, au château d'Arlay, MM. l'abbé PERROD et CARREZ présentent, au titre de membre résidant, M. PATHÉ, à Lons-le-Saunier, et comme membre correspondant, M. René TOURNIER, élève à l'Ecole des Beaux-Arts, en résidence à Paris.

Au début de sa conférence, M. Victor BÉRARD constate que l'étude de l'histoire locale dans le Jura a donné lieu à un travail formidable depuis plus d'un siècle. Il n'y a pour s'en rendre compte qu'à parcourir le répertoire analytique de M. l'abbé PERROD, œuvre remarquable et dont l'utilité est appréciée chaque jour, non seulement des érudits comtois, mais encore de tous ceux qui s'intéressent à la vie de la petite Patrie à travers les âges.

Mais toutes les études signalées dans cette table sont de nature si variée et parfois si complexe, qu'une centralisation de travaux s'impose si l'on veut, comme on l'a fait récemment dans le département de l'Ain, publier un nouveau dictionnaire des communes du Jura selon les données les plus modernes des sciences historiques et de la toponymie.

Notre département possède plusieurs ouvrages de cette nature, notamment le *Dictionnaire historique des communes du Jura*, œuvre considérable et qui, pendant longtemps, a servi de base à toutes les études d'histoire locale.

Mais des erreurs ont été signalées et, en particulier, l'origine des noms des localités a donné lieu à de nombreuses controverses. Il s'agirait donc de la refonte complète de cet ouvrage, et c'est à la Société d'Émulation que doit revenir la tâche de mener à bien un travail aussi colossal, pour lequel des crédits importants devront être mis à sa disposition.

Où trouver l'argent indispensable pour mener à bien une pareille entreprise ? M. DAVILLÉ nous apprend qu'il y a, au ministère de l'Instruction publique, des crédits spéciaux dont plusieurs département ont déjà su profiter.

M. Victor BÉRARD estime que, dans notre intérêt, il y aurait lieu de se mettre au travail le plus tôt possible. Il nous promet d'intervenir fermement auprès du Ministre et d'appuyer chaleureusement la demande de subvention qui pourra alors être faite par la Société d'Emulation.

Quelle sera la méthode à suivre par la Commission chargée de centraliser et de classer les documents indispensables ?

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Elle devra tout d'abord faire appel aux instituteurs qui, dans la plupart des communes remplissent les fonctions de secrétaires de mairie et peuvent lui fournir des copies de pièces tirées des archives locales ; aux curés, en ce qui concerne les registres des paroisses et aux notaires, dépositaires d'archives familiales, particulièrement riches en documents inédits. Ce sont là des collaborateurs de premier ordre ; mais il serait peut-être nécessaire de les initier, par un questionnaire précis et une notice toponymique, à la recherche des renseignements à utiliser ultérieurement.

La Commission aura en outre à entrer en rapport avec la presse locale, afin d'obtenir la publication, sous forme de feuilleton ou de chronique, de la partie historique du Dictionnaire de Rousset, sur des feuilles divisées en trois colonnes, dont l'une, en blanc, serait réservée aux notes rectificatives. Il serait fait un tirage à part de ces feuilles, en nombre assez élevé d'exemplaires, à envoyer à toute personne compétente pouvant signaler des inexactitudes et apporter une contribution nouvelle aux articles parus dans l'ouvrage.

Toutefois, une difficulté se présente. Pour réaliser ce projet, il faudrait sacrifier un ou plusieurs exemplaires du Rousset ; mais, comme le fait remarquer M. l'abbé PERROD, ce recueil devient à peu près introuvable, et on ne peut se le procurer qu'à un prix très élevé. De plus, la publication ainsi comprise porterait sur plusieurs années, et il y a lieu de se demander si un journal local consentirait à publier ces coupures pendant un temps aussi considérable.

La question sera étudiée. En attendant M. l'abbé PERROD propose de faire un essai qui s'appliquerait aux communes d'un seul canton. Cette solution est adoptée.

M. Victor BÉRARD voudrait voir, dans chaque canton, la Société d'Emulation représentée par un correspondant qui serait chargé de centraliser les différents documents et qui fournirait à la Commission d'études de précieux renseignements sur les localités de sa circonscription. Cette proposition est également adoptée à l'unanimité.

Le conférencier aborde ensuite une seconde question, très importante pour le succès du projet qu'il vient d'exposer, celle de la dynamique des routes du Jura. Il montre, qu'à part quelques

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

grandes lignes stratégiques établies pour la défense de l'Empire, la plupart des voies romaines signalées par Rousset, D. Monnier et le président Clerc étaient primitivement d'anciens chemins gaulois, élargis et améliorés dans leurs pentes raides, et qui, entretenus plus tard par la corvée royale ou seigneuriale, sont devenus, au moyen âge, les seuls moyens de communication à travers les provinces de la France.

Il rappelle qu'en 1742, un plan de réfection des routes avait été établi par l'intendant de notre province, et que de 1735 à 1780, un mouvement important s'est produit en faveur de l'amélioration des communications entre les villes et les localités importantes de Franche-Comté, ainsi qu'en témoignent les nombreux documents des archives communales et départementales. C'est de ces données qu'il faut partir si l'on veut essayer de rétablir la carte des anciennes voies, comme l'a fait, pour l'arrondissement de Dole notre savant collègue, M. Julien FEUVRIER. Il y aura lieu également de consulter les anciennes cartes, en particulier celles de Querret, du R. P. Chrysologue de Gy, et l'étude sur la cartographie ancienne de la Franche-Comté, par le Dr ROLLAND, de Besançon.

M. MONOT dit qu'on pourra trouver, outre de nombreuses et précises références, des renseignements fort intéressants sur les routes de la Comté au XVIe siècle dans la belle thèse de M. Lucien FEBVRE sur Philippe II et la Franche-Comté. Le même éminent historien a encore parlé de ces routes dans le cours qu'il a professé, il y a trois ans, à l'Université de Strasbourg, sur les *Types économiques et sociaux du* XVIe *siècle*.

M. BÉRARD demande à M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées s'il serait possible, d'après les archives de ses bureaux, d'avoir une idée à peu près exacte de la situation des routes jurassiennes sous le règne de Louis XV. M. MOREAU s'est déjà intéressé à cette question. Dès que ses multiples occupations lui auront laissé quelque répit, il achèvera son travail en préparation et en fera part à la Société d'Emulation. En attendant, il donne l'indication d'un ouvrage où l'on pourrait puiser d'utiles indications : *Le Guide Jouheau*, de 1824.

M. GIRARDOT signale l'existence de divers ouvrages touchant à ce sujet, et M. DAVILLÉ nous apprend qu'il existe aux Archives,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

des pièces nombreuses et des plans très utiles pour une étude de cette nature.

M. Victor BÉRARD termine sa conférence en renouvelant à la Société d'Émulation l'assurance de sa sollicitude pour tout ce qui concerne ses travaux. Son précieux appui nous est donc acquis pour toutes les démarches à faire en vue d'arriver à un résultat pratique, notamment pour la solution des difficultés d'ordre financier qu'implique forcément l'importance d'un tel travail.

M. le Président, au nom de l'Assemblée, adresse à l'honorable sénateur du Jura, ses plus chaleureux remerciements. Il retient les suggestions qui viennent d'être faites et il s'efforcera de les faire passer, le plus tôt possible, dans le domaine d'une prompte réalisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 18 décembre 1924

Présents : M. l'abbé PERROD, *Président*; abbé AMIOT, colonel BAILLE, BREDIN, DE CHALAIN, DAVILLÉ, DECLUME, FUMEY, R. GENOUD, GEYER, GIRARDOT, JOUSSERANDOT, LACHICHE, LAMY, LEDEUIL, DE LESCHAUX, LÉTOREY, LOMBARD, MONOT PATHÉ, Maurice PROST et CARREZ, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

M. le Président présente ses compliments de bienvenue à M. BREDIN, proviseur du lycée, nouveau membre, puis il lit une lettre de remerciements de M. DE VOGÜÉ, récemment élu.

MM. Henri PATHÉ, à Lons-le-Saunier et René TOURNIER, architecte à Paris, présentés le 13 novembre, sont admis à l'unanimité.

Parmi les fascicules reçus depuis le mois de novembre, il signale, dans les *Mémoires* de la Société d'Émulation du Doubs, plusieurs articles intéressants, notamment une curieuse étude de M. GAZIER sur les prénoms de l'époque révolutionnaire.

Il parle ensuite des recettes et dépenses du Congrès de l'Association franc-comtoise tenu à Lons-le-Saunier en juillet dernier

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Il donne lecture à l'Assemblée du compte rendu financier établi par le Trésorier, et qui présente un déficit de 284 fr. 60.

La Société ayant décidé précédemment d'accorder au Congrès une subvention proportionnée à ses besoins, M. le Président propose de voter une somme de trois cents francs pour couvrir le déficit et laisser, selon l'usage un léger boni en faveur du prochain congrès qui aura lieu en 1925 à Besançon. — Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour porte une communication de M. Xavier BRUN, docteur ès lettres, professeur au lycée Ampère, Jurassien d'origine et membre de la Société d'Émulation.

M. l'abbé PERROD analyse le manuscrit assez volumineux présenté sous ce titre : *Le village de Nantey.* Cette monographie est fort intéressante. Elle pourra servir de modèle à ceux qui, plus tard, collaboreront à la réfection du *Dictionnaire de Rousset,* dont M. le sénateur BÉRARD a entretenu l'Assemblée en novembre dernier. Elle présente néanmoins une fâcheuse lacune : la rareté des références à insérer au bas des pages, si précieuses pour appuyer un texte sur de solides assises.

M. le Président rappelle que le grand prix Lasserre a été récemment attribué au poète Louis LE CARDONNEL qui a séjourné quelque temps dans le Jura, avant son entrée en religion, et il lit aux applaudissements de l'Assemblée, quelques vers de cet auteur : *L'Hymne lunaire.*

Puis il remercie les membres présents des témoignages de sympathie qu'ils lui ont accordés pendant ces deux années consécutives. Il s'applaudit notamment des résultats obtenus. Le nombre des sociétaires s'est accru et nous n'avons que peu de pertes à déplorer. A Lons-le-Saunier s'est tenu le Congrès de l'Association franc-comtoise dont le succès réel est dû, en grande partie, aux louables efforts de la Société d'Emulation. Les mesures financières prises au cours de la présente année nous permettent d'ailleurs de faire face à toute éventualité.

Il est alors procédé à l'élection du Président et du Vive-Président, conformément aux prescriptions de l'article 8 du Règlement dont le Secrétaire donne lecture.

M. Emile MONOT est élu Président ;

M. Ph. GUICHARD est élu Vice-Président.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

M. MONOT remercie l'Assemblée de la confiance qu'elle vient de lui témoigner en l'appelant à nouveau à la présidence de la Société d'Emulation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 15 janvier 1925

Présents : MM. MONOT, *Président* ; abbé AMIOT, colonel BAILLE, BEY, DE CHALAIN, DAVILLÉ, DECLUME, FUMEY, GENEVAUX, R, GENOUD, GEYER, GIRARDOT, GRILLON, LEDEUIL, DE LESCHAUX, MERCIER, MOREAU, abbé PERROD, Maurice PROST, Mme TROUILLOT et CARREZ, *Secrétaire*.

Absents excusés : MM. LAMY et LOMBARD.

M. MONOT parlant de sa nomination à la présidence de la Société remercie ses collègues de ce nouveau témoignage de confiance qu'ils viennent de lui accorder ; mais il estime que cet honneur pourrait, dans l'avenir, échoir à d'autres membres, comme le fait d'ailleurs s'est présenté pour le regretté M. de VILLARD. En attendant, il s'efforcera de justifier la confiance et la sympathie qui viennent de lui être confirmées par l'élection du 18 décembre.

Rappelant ensuite la tenue du Congrès de l'Association franc-comtoise à Lons-le-Saunier, en juillet dernier, il en attribue tout le succès, d'abord à son président, M. l'abbé PERROD, puis aux membres du Comité qui ont organisé les réunions, le banquet et l'excursion du lendemain. Il les en remercie très sincèrement.

Cette année, les Sociétés savantes de Franche-Comté tiendront leurs assises à Besançon. M. MONOT compte sur de nombreuses adhésions de la part des membres de la Société d'Emulation du Jura.

Au sujet des propositions faites par M. Victor BÉRARD dans sa conférence du 13 novembre 1924, et tout en rendant hommage aux intentions de l'éminent sénateur du Jura sur l'utilité et la possibilité de la réfection de l'œuvre de Rousset, M. le Président est obligé de constater que cette idée est d'une réalisation difficile. Il y aurait donc lieu, si l'on ne veut pas éprouver de sérieux

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

mécomptes, de l'ajourner ou d'étudier les moyens de la faire passer dans le domaine de la pratique.

Il est ensuite procédé à la nomination d'un membre de la Commission de lecture en remplacement de M. Monot élu président. M. l'abbé PERROD est désigné à cet effet.

La Commission des finances a examiné le compte de l'exercice 1924, qui lui a été présenté par le Trésorier, M. le Président donne lecture du rapport de cette Commission, d'où il résulte que les recettes et les dépenses sont les suivantes :

Recettes de l'Exercice 1924	5.226.85	
Dépenses	1.097.85	
Excédent des Recettes	4.129	»
Avoir de la Société au 31 décembre 1923	11.250	»
Avoir total de la Société au 31 décembre 1924 ...	15.379	»

Les conclusions du rapport tendant à l'approbation du compte tel qu'il est présenté sont mises aux voix et approuvées à l'unanimité

Au sujet du recouvrement des quittances, la Commission a fait remarquer que la cotisation des membres résidants ayant été portée à douze francs, il y aura lieu désormais de la majorer de 0 fr. 25, montant du timbre de quittance à apposer sur chaque récépissé. Adopté.

M. le Président donne lecture d'un vœu émis par l'Union des Fédérations des Syndicats d'initiative au sujet des guides publiés par ces sociétés. Il importe que les notices historiques ou archéologiques concernant les localités signalées soient rédigées par des personnes compétentes : préhistoriens, archéologues, historiens, afin d'éviter des erreurs qui se glissent trop souvent dans la rédaction de certaines brochures. — L'Assemblée donne son adhésion à ce vœu.

M. DAVILLÉ fait ensuite sa communication portée à l'ordre du jour sur *Les clochers de Lons-le-Saunier et de banlieue*. Cette intéressante étude dont le résumé sera inséré au procès-verbal est complétée par quelques renseignements de M. l'abbé PERROD. Des fragments du couronnement de la flèche de Saint-Désiré sont conservés chez un serrurier lédonien qui les tient de famille ;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

une inscription souvent cachée par un dais destiné aux enterrements, à l'église de Conliège, donnerait des éléments nouveaux pour dater ce monument.

M. le Président remercie M. l'Archiviste de vouloir bien présenter à la Société d'Émulation des travaux d'une documentation aussi précise ; puis il donne lecture d'un travail de M. G. DUHEM, élève de l'Ecole des Chartes et intitulé : *Etude sur les actes de Jean de Chalon*, d'après une charte de 1227

Il communique aussi la teneur d'un chronogramme inédit qu'il a découvert à Chissey (Jura) et rétablit ainsi la date de l'immeuble au fronton duquel se lit cette inscription.

Lecture est faite d'une lettre de M. E. LONGIN qui vient de terminer un mémoire inédit sur : *Un projet d'invasion de la Franche-Comté en* 1605. Une analyse de ce travail sera adressée à M. MONOT qui en donnera communication à la Commission chargée d'examiner les travaux à insérer aux Mémoires.

Comme suite à l'énumération des fascicules reçus, M. le Président signale dans *Les Débats* un article important sur les cartes anciennes. A ce sujet il rappelle que le Dr ROLLAND, de Besançon, vient de faire paraître un ouvrage couronné par la Société de Géographie, et dans lequel figurent de nombreuses cartes de la Franche-Comté des XVIIe et XVIIIe siècles.

A la fin de la réunion, M. FUMEY présente deux objets préhistoriques : une très belle hache en pierre polie trouvée près de ruines du château de Montmorot et un autre silex poli percé d'une ouverture, découvert au Grand-Sugny et non encore déterminé.

Après la présentation faite par Mme TROUILLOT et M. le Dr VAGNIOT de M. le Dr MAGNIN, rue de Rome, 52, à Paris, au titre de membre correspondant, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 26 février 1925

Présents : MM. MONOT, *Président* ; colonel BAILLE, Mme BOUSSEY, DE CHALAIN, DAVILLÉ, DECLUME, FUMEY, R. GENOUD, GENEVAUX, GEYER, LACHICHE, DE LESCHAUX, MOREAU, PATHÉ.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

abbé PERROD, Maurice PROST, Mme TROUILLOT et CARREZ, *Secrétaire*.

Absents excusés : MM. GIRARDOT, LEDEUIL et LOMBARD.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

Il est procédé au vote sur l'admission de M. le Dr MAGNIN, rue de Rome, 52, à Paris, au titre de membre correspondant. — Admis à l'unanimité.

Lecture est donnée de la correspondance. La Société de Rhodania demande à échanger ses publications avec la Société d'Émulation du Jura, moyennant une cotisation de dix francs. M. l'abbé PERROD propose d'accepter l'échange sans aucune cotisation, comme il est de règle pour les sociétés correspondantes.

La revue *Franche-Comté et Monts Jura* annonce qu'elle cesse le service gratuit de sa publication. Elle enverra néanmoins les fascicules mensuels aux différentes sociétés franc-comtoises, moyennant un abonnement de quinze francs ; pour les membres de ces Sociétés ce tarif est ramené à douze francs. L'Assemblée décide que la Société d'Emulation s'abonnera à cette intéressante revue, à condition que le montant de la redevance corresponde au prix réduit consenti aux sociétaires.

M. le Président fait ensuite l'analyse détaillée des ouvrages reçus dernièrement ; puis il signale dans *Les Débats* une communication faite à Besançon, par M. l'abbé PERROD, sur la légende de Jean de Watteville.

Il donne quelques précisions sur l'impression du volume de 1924, lequel renfermera le compte rendu du Congrès de l'Association franc-comtoise et différentes études. Celle de M. FEUVRIER, sur les tumulus néolithiques de la région de Dole sera soumise à la Commission de lecture et pourra paraître dans les *Mémoires* de 1925. M. l'abbé PERROD fait connaître la situation lamentable dans laquelle se trouve l'ancienne église des Jacobins, à Poligny, monument remarquable servant actuellement de cave à une société coopérative d'alimentation. La société d'Emulation sera appelée, en mars, à émettre un vœu en faveur du classement de cette église comme monument historique.

M. GAZIER ayant demandé à M. le Président de vouloir bien lui donner un avis sur la fixation de la date du futur Congrès de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Besançon, après échange de vues entre les membres présents, les deux journées des 20 et 21 juillet sont proposées pour cette réunion des Sociétés Savantes de Franche-Comté.

M. Robert Genoud fait ensuite sa communication portée à l'ordre du jour sur *Rouget de Lisle, témoin à Lons-le-Saunier et à Montaigu*. Cette intéressante étude, ainsi que celle de M. FEUVRIER sur deux chronogrammes inédits découverts, l'un à Villevieux, l'autre à Dole, et dont M. MONOT donne lecture, intéressent vivement les membres présents.

Après quelques explications de M. l'abbé PERROD au sujet des statues de Salins, vendues à un antiquaire, puis réintégrées au Musée de cette ville, M. le Président félicite notre distingué collègue, correspondant du Ministère, qui vient d'être maintenu pour quatre ans dans ses fonctions de Conservateur des objets d'art et d'antiquité du Jura.

Puis l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 26 mars 1925

Présents : MM. MONOT, *Président*, Mme BOUSSEY, DE CHALAIN, DAVILLÉ, DECLUME, FUMEY, GENEVAUX, JOUSSERANDOT, LACHICHE, LAMY, LEBRUN, *maire*, LEDEUIL, PATHÉ, abbé PERROD, Maurice PROST, Mme TROUILLOT et CARREZ, *Secrétaire*.

Absents excusés : MM. GUICHARD, colonel BAILLE et R. GENOUD.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

Après avoir salué la présence de M. le Maire de Lons-le-Saunier, qui assiste à la séance, M. le Président donne lecture de la correspondance.

La Société de Rhodania ayant demandé l'échange des ses publications avec celles de notre société, il est entendu qu'un volume des *Mémoires* lui sera adressé chaque année.

M. GAZIER demande, en faveur du Congrès de l'Association franc-comtoise, une subvention dont le chiffre reste à fixer. Il donne les détails officiels de la tenue de cette Assemblée, le 20 juillet prochain, et le programme de l'excursion du lendemain.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Il invite les membres de la Société qui auraient des communications à présenter à lui en faire parvenir le titre, le plus tôt possible. Il ajoute que la séance publique sera remplacée par une visite de la ville de Besançon.

M. MONOT fait un appel chaleureux à ses collègues de la Société pour les engager à assister au prochain Congrès et à y soumettre des travaux intéressants. Puis, sur sa proposition, une somme de cinquante francs est votée en faveur du Congrès. Elle sera prochainement adressée au Trésorier.

M. GIRARDOT, retenu par une sérieuse maladie, n'a pu venir faire sa communication sur *Les collections de M. Louis Lebrun au Musée de Lons*. Dans la lettre qu'il a envoyée à M. le Président il annonce qu'il aurait été heureux de venir apporter un souvenir ému et un témoignage de reconnaissance à la mémoire de notre regretté collègue, et il énumère les diverses pièces dont se compose le don de M. Lebrun : silex, monnaies anciennes, ouvrages divers, dont la plupart avaient fait l'objet de remarquables communications.

M. le Président, au nom de la Société d'Émulation, ajoute ses remerciements à ceux de M. GIRARDOT, pour ce don magnifique, que M. Jules Lebrun, maire de la Ville, vient d'envoyer au Musée en souvenir de l'intérêt que son frère portait à cet établissement.

M. MONOT lit son étude fort documentée sur *Les tableaux et les tapisseries de Claude Grivel, conseiller au Parlement de Dole* ; M. DAVILLÉ signale dans la revue *Franche-Comté et Monts Jura*, des lettres inédites de Charles Garnier, un article de M. Péclet, des Rousses, sur l'industrie de Morez, et un autre sur un seigneur de Beaufort qui avait tenté de livrer à Henri IV diverses villes du Jura. Il annonce d'autres notes pour le mois d'avril. M. le Président remercie M. l'Archiviste pour sa précieuse et féconde collaboration aux travaux de l'Assemblée.

M. l'abbé PERROD parle d'un vœu à émettre au sujet du classement, au titre de monument historique, de l'ancienne église des Jacobins à Poligny. Une demande avait été faite en 1920, mais la municipalité avait omis de joindre au dossier quelques photographies de ce monument. L'Administration des Beaux-Arts les réclame. M. l'abbé PERROD fera lui-même ces reproduc-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

tions et les enverra à Paris en y joignant un vœu favorable qui sera émis par la Société d'Émulation en avril prochain.

Il est décidé que la prochaine Assemblée aura lieu le jeudi 23 avril.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Communication de M. Girardot. — Le Président transmet une communication de M. GIRARDOT faisant connaître que les collections, fort intéressantes, formées par notre regretté collègue Louis Lebrun, professeur adjoint au lycée, ont été données par M. Jules Lebrun, son frère, maire de la ville, à notre musée municipal, où elles sont en préparation, afin d'y être disposées pour le mieux, dans les vitrines, le plus tôt possible.

Outre de nombreux échantillons d'histoire naturelle, notamment de roches et fossiles du Jura et du Doubs, ainsi que des monnaies diverses, en particulier la série des monnaies antiques de Saint-Etienne-de-Coldres, publiées par M. Lebrun, etc., ses collections se composent principalement d'une multitude d'échantillons préhistoriques (silex taillés, objets de pierre polie et de bois de cerfs, débris de poterie, ossements d'animaux et objets divers), provenant des recherches de notre collègue dans des nombreux gisements et stations du Jura lédonien, surtout, allant des premiers âges du fer jusqu'au Chelléen, qu'il a maintes fois visités ou même explorés en y pratiquant des fouilles comme par exemple aux palafittes, de Clairvaux, au château de Montmorot, à la grotte magdalénienne d'Arlay.

Parmi les silex taillés fort abondants, et dont beaucoup proviennent des environs mêmes de Lons-le-Saunier, se remarquent en particulier un grand nombre d'échantillons recueillis par notre collègue dans une très intéressante station-atelier du plateau de Conliège qu'il a découverte et soigneusement explorée, et qu'il s'était proposé de signaler à notre société.

Citons aussi les nombreux silex qu'il a recueillis sur le plateau aux environs de Langres, où il fut mobilisé pendant la guerre.

Pour extrait conforme :

Le Secrétaire, H. CARREZ.

Le Président, E. MONOT.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

ÉMILE LONGIN

UNE STATISTIQUE INÉDITE DE LA FRANCHE-COMTÉ (1636)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF GEORGIA

UNE

STATISTIQUE INÉDITE

DE LA

FRANCHE-COMTÉ

(1636)

Au cours de mes études il m'est arrivé maintes fois de renvoyer le lecteur à un manuscrit de la bibliothèque de Vesoul dont la plupart de nos historiens me semblent avoir ignoré l'existence (1) : c'est une statistique du comté de Bourgogne en 1636; nulle part on ne trouve un tel ensemble de renseignements sur l'état de la province à l'époque où le cardinal de Richelieu en entreprit la conquête et il me paraît à propos d'analyser cet ouvrage en attendant que les ressources de nos sociétés savantes permettent de le publier intégralement.

(1) « 186. « *Comitatus Burgundiæ chorographica synomilia* », par l'ingénieur Jean-Maurice Tissot... XVII^e^ siècle (vers 1637). Papier. 204 feuillets, 250 sur 156 millim. Rel. basane. » J. GAUTHIER, *Les manuscrits de la bibliothèque de Vesoul*, dans le *Bulletin* de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, année 1887, p. 161. V. *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Départements*, t. VI, p. 401.

Cet ouvrage avait pourtant été signalé par le P. LELONG, *Bibliothèque historique de la France*, t. V, p. 236, puis par C. WEISS, art. *Tissot*, dans la *Biographie ancienne et moderne*, t. XLI, p. 591.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Le manuscrit en question provient de l'abbaye de Faverney, comme en fait foi la note écrite en tête du premier feuillet : « Mon. B. Mariæ Faverneiensis. » L'écriture est d'une netteté parfaite ; on est visiblement en présence d'une mise au net pour l'impression ; il n'y manque même pas l'approbation finale, conçue dans les termes suivants : « Facultas censuralis. Hanc Tissoti sinodicam historiam publico commodo faventem nihilque orthodoxæ fidei nec bonis moribus adversantem perlegit et prelo luceque dignam censuit librorum cognitor infrascriptus (fol. 194 v°). » A la fin du volume est une carte de la Franche-Comté finement gravée dont il ne subsiste que la moitié (1). Les feuillets liminaires cotés D, D', E, E', F, F', et G sont couverts de profils de fronts bastionnés ; le feuillet coté C porte diverses notes d'une écriture microscopique (2) : elles concernent la valeur du sesterce ou denier romain, la fortification des places, le pétard, le canon ; quelques-unes n'ont trait qu'à des affaires privées (3).

L'intérêt de cet ouvrage s'imposa à ceux qui en eurent connaissance et, dans la seconde moitié du dix-septième siècle, un anonyme entreprit d'en traduire les deux premières parties ; sa traduction se trouve actuellement à la bi-

(1) L'orientation en est singulière: le levant, *oriens*, est à l'angle supérieur, et le nord, *septentrio*, à l'angle inférieur de droite. « Cette petite carte, m'écrit M. le docteur Roland, fut plus tard éditée chez Nicolas Berry, puis chez son gendre et successeur Hubert Jaillot en 1669, ou même antérieurement à cette date, car le « 1669 » est regravé sur une autre date qui a été effacée. »

(2) Cette écriture est celle de Jean-Maurice Tissot : elle diffère du tout au tout de celle du corps du manuscrit ; Jules Gauthier, qui dit celui-ci en partie autographe, veut sans doute parler des additions et des corrections, dont le nombre est considérable. Notons que le volume n'est pas relié en basane, comme le dit l'ancien archiviste du département du Doubs, mais en parchemin.

(3) Telles sont les notes suivantes : « Le docteur Drouillet a de moi les guerres de Flandres. — Le procureur Drouillet a les pièces du procès de (mot illisible). — Le procureur Millardet a le testament de feu mon beau-frère Quentin Vernier, dont je suis héritier. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

bliothèque de Besançon (1) ; au verso du troisième feuillet liminaire du manuscrit se lit la mention suivante : « Ex bibliotheca Joannis Baptistæ Boisot, abbatis Sancti Vincentii Vesontini (2). »

L'ordre des matières est interverti dans le volume en question. La partie historique du manuscrit de Vesoul vient en premier lieu (fol. 1-29) ; elle s'arrête à la prise de possession du gouvernement des Pays-Bas par le cardinal infant (3) ; suit la description de la Franche-Comté (fol. 29 v°-59), abrégée et surtout, ce qui est regrettable, dépouillée de tout ce qui portait la marque personnelle de l'auteur (4).

Il est assez difficile d'assigner une date précise à cette traduction. Elle est certainement antérieure au décès du

(1) « 901. Description du comté de Bourgogne, traduite du latin de Jean-Maurice Tissot... Seconde moitié du XVII[e] siècle. Papier, 59 feuillets, 203 sur 140 millimètres. Rel. carton, couvert. de basane. » *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Départements*, t. XXXII, part. I, p. 572.

(2) Jean-Baptiste Boisot, abbé de Saint-Vincent, prieur de la Loye et de Grandecourt, fils de Claude Boisot et de Jeanne-Baptiste Buson (8 mai 1639-4 décembre 1694). Cf. sur cet érudit, à qui l'on dut l'ouverture de la bibliothèque de son abbaye aux travailleurs deux jours par semaine et la conservation des papiers du cardinal de Granvelle, *Almanach historique de Besançon et de la Franche-Comté* de 1783, p. 227 ; dom Lévesque, *Mémoires pour servir à l'histoire du cardinal de Granvelle*, t. I, p. XVII ; C. Weiss, art. *Boisot*, dans la *Biographie ancienne et moderne*, t. IV, p. 585 ; Id., *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. I, p. XXIV ; H. Tivier, *L'abbé Boisot, de Besançon, et ses relations avec les beaux esprits du grand siècle*, dans les *Mémoires* de la Société d'émulation du Doubs, année 1874, p. 455 ; A. Castan, *Étude sur le Froissard de Saint-Vincent de Besançon*, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 6[e] série, t. I, p. 120.

(3) Ferdinand d'Autriche, infant d'Espagne, cardinal archevêque de Tolède, gouverneur des Pays-Bas et du comté de Bourgogne, fils de Philippe III, roi d'Espagne, et de Marguerite d'Autriche (17 mai 1609-9 novembre 1641).

(4) Notamment ce que Tissot dit de son origine, de son aïeule, de ses fouilles à Ternuay, etc. L'adieu au lecteur de la deuxième partie du manuscrit de Vesoul est cependant reproduit.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

débile successeur de Philippe IV (1), puisque dans la généalogie des descendants de Marie de Bourgogne (2) il est parlé de « Charles 2, roy d'Espagne, à présent régnant (fol. 14) », mais elle a fort bien pu être composée dans l'intervalle des deux conquêtes de la Franche Comté par Louis XIV. On sait, en effet, qu'avant de restituer la province à l'Espagne en suite du traité d'Aix-la-Chapelle, les Français démantelèrent Dole et Gray (3). Or, le manuscrit renferme le passage suivant à propos de ces deux places : « A présent on les fait de nouveau un peu fortifier, quoique par de certains apprentifs indignes de louanges et avides du gain qui, aux dépens du prince et de la province, ont fait un essai grossier de leur apprentissage (fol. 44). » Cette addition au texte de Tissot semble bien le fait d'un Comtois mécontent du peu de soin que de 1668 à 1674 on apportait à se mettre en garde contre une nouvelle agression.

La bibliothèque de Besançon possède trois autres manuscrits qui, comme la traduction dont il vient d'être parlé, ne donnent qu'une partie du manuscrit de Vesoul (4). Ces

(1) Le 1er novembre 1700.

(2) Marie de Bourgogne, épouse de Maximilien Ier, empereur, fille de Charles le Hardi, duc de Bourgogne, et d'Isabelle de Bourbon, sa troisième femme (13 février 1457-25 mars 1482).

(3) « Ces deux places furent si bien démolies qu'on y entr.it à cheval de tous côtés. » MONTGLAT, *Mémoires*, t. IV, p. 315. Cf. *Gazette de France* du 28 juin 1668; *Œuvres de Louis XIV*, t. III, p. 369 ; J. CHIFFLET, *Mémoires*, dans les *Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté*, t. V, p. 275.

(4) « 898. *Comitatus Burgundiæ chorographica synopsis, authore Joanne-Mauritio Tissot...* Seconde moitié du XVIIe siècle. Papier. 125 feuillets. 315 sur 192 millim. Couvert. parchemin. — 899. *Comitatus Burgundiæ accurata descriptio, authore Joanne-Mauritio Tissot...* Fin du XVIIe siècle. Écriture soignée de copiste. Papier. 169 feuillets. 350 sur 225 millim. Couvert. parchemin. — 900. *Comitatus Burgundiæ accurata descriptio, cum genesi istius provinciæ suprematum, 1621, authore Joanne-Mauritio Tissot...* XVIIIe siècle. Écriture qui paraît être celle du bénédictin dom Payen. Papier. 17 feuillets. 230 sur 163 millim. Cartonnage. » *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Départements.* t. XXXII, part. I, p. 571 et 572.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

trois manuscrits font connaître certaines variantes de la rédaction définitive ; à ce titre, ils valent encore la peine d'être consultés. La partie historique s'arrête à la mort de Philippe III (1) : il y est fait mention d'une estampe gravée lors des obsèques solennelles de ce monarque à Bruxelles ; elle représentait la Mort, revêtue d'une peau de lion, guettant un aigle qui portait dans une de ses serres les armes d'Espagne (2); au-dessous se lisait une inscription latine de dix lignes : « Philippi Tertii, regis Catholici, eclypsis. » Retrouvera-t-on jamais cette gravure, œuvre de l'ingénieur bourguignon qui, à cette date, travaillait déjà à la statistique de la Franche-Comté que renferme le manuscrit de Vesoul ?

I

Jean-Maurice Tissot, à qui nous devons ce curieux ancêtre de nos modernes annuaires, était fils de Pierre Tissot, de Pontarlier (3). Je ne saurais dire s'il existait un lien de

(1) Le 31 mars 1621.

(2) « Hoc epitaphium antithesianis dictionibus in ejus obsequiis pompa funebri Bruxellis peractis ære sculptum apposui in emblemate mortis simulacri pelle leonina involutæ insidientis aquilæ supra mundi orbem stemmatum simbolica Hispaniarum trophea una manu gestantis et altera fasciam in aere volitantem inscriptam. » *Mss. de Besançon*, t. DCCCXCIX, fol. 10 v°.

(3) « Petrus, filius honorabilis viri Francisci Tissot et honestæ mulieris Nicolæ le Maire ejus uxoris, baptisatus fuit die 10ª junii 1558, cujus susceptores hon. vir Petrus Lescot et domicella Henrietta Gavin, uxor hon. viri Stephani Cocile, omnes de Pontarlier. » Registri infantum baptisatorum in ecclesia parochiali Sancti Benigni Pontissaliensis (1550-1623), t. II, fol. 29. Les recherches que M. Philippe Druhen a bien voulu faire à ma demande dans les archives de Pontarlier pour découvrir les actes de baptême de Jean-Maurice et de Jeanne-Françoise Tissot sont demeurées sans résultat. Ils ne figurent pas non plus sur les registres paroissiaux de Trévillers. Un Claude Tissot était maire de Pontarlier en 1536 et 1537. Le 8 mai 1617, Philippe Tissot, de Pontarlier, fut reçu citoyen de Besançon. A. CASTAN, *Notes sur l'histoire municipale de Besançon (1290-1789)*, p. 519.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

parenté entre la première femme d'Antoine Brun (1) et lui ; je ne serais pourtant pas surpris que Marguerite Tissot (2) fût sa cousine ; ainsi s'expliquerait la démarche faite auprès de lui par le procureur général du parlement de Dole après la reddition du château de Bletterans. Jeanne-Françoise Tissot, mariée à Claude-Étienne Bigeot (3), qui devint dans la suite lieutenant au bailliage de Pontarlier, était peut-être sa sœur. Quant à lui, il épousa Catherine Vernier, fille de Jean-Claude Vernier, procureur postulant au bailliage d'Ornans, et d'Henriette Dumoulin (4) ; il devint ainsi beau-frère du futur général des monnaies Pierre Vernier (5). Les deux Vernier s'occupaient de le-

(1) Antoine Brun, procureur général au parlement de Dole, puis plénipotentiaire au congrès de Munster et ambassadeur pour S. M. Catholique auprès des États-Généraux, fils de Claude Brun, conseiller au parlement de Dole, et de Marie Dard (29 juin 1599-2 janvier 1654).

(2) Marguerite Tissot était fille de Jean Tissot, de Dole, et d'Alix Billard. N'étant encore qu'avocat, Antoine Brun l'avait épousée le 23 avril 1622. Elle mourut dans les premiers jours de 1638.

(3) Claude-Étienne Bigeot, docteur ès droits, fils de François Bigeot, avocat général au parlement de Dole, et d'Étiennette Clerc, a publié les ouvrages suivants : *Le Bourguignon intéressé* (Bruxelles, 1670, in-12) ; 2° *Le bon Bourguignon, ou Réponse à un livre injurieux à l'auguste maison d'Austriche et à la Franche-Comté de Bourgongne intitulé: Bellum Sequanicum secundum, composé par le sr Jean Morelet, de Dijon. Avec un court et succinct résumé de la surprise de la Franche-Comté en 1668* (Bruxelles, 1672, in-12) ; 3° *La Inocencia y Fidelidad del Franco-Condado de Borgoña á los pies de su Magestad* (Madrid, 1676, in-4°). Cf. E. Longin, *Protestation de Claude-Étienne Bigeot contre la conquête de la Franche-Comté*, dans les *Mémoires* de la Société d'émulation du Doubs, année 1900, p. 254.

(4) Catherine Vernier était née le 20 juillet 1583.

(5) Sur Pierre Vernier, inventeur de l'instrument astronomique qui porte son nom (19 avril 1584-14 septembre 1638), cf. La Lande, *Astronomie*, t. II, p. 760 ; Delambre, *Histoire de l'astronomie moderne*, t. II, p. 119 ; C. Weiss, art. *Vernier*, dans la *Biographie ancienne et moderne*, t. XLVIII, p. 219 ; J. Feuvrier, *L'ingénieur Pierre Vernier à Dole*, dans le *Bulletin* de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, année 1912, p. 293 ; H. Michel, *Le « Vernier » et son inventeur Pierre Vernier, d'Ornans*, dans les *Mémoires* de la Société d'émulation du Doubs, année 1913, p. 310.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

vées de plans, de mathématiques ; ce fut sans doute à leur école qu'il s'instruisit (1). Comme beaucoup de Franc-Comtois, il fut chercher fortune aux Pays-Bas : les archiducs Albert (2) et Isabelle-Claire-Eugénie (3) l'employèrent à fortifier quelques-unes de leurs places (4) ; c'est de leur munificence qu'il obtient en 1619 la somme de 250 livres « pour subvenir aux frais que luy convient faire pour faire sculpter l'impression de certaine carte du pays et comté de Bourgongne (5). » Il fait alors graver la carte de Franche-Comté dressée par son beau-père et la publie en 1624 (6)

(1) « Tissot, de Pontarlier, avoit fait de grands progrès dans les mathématiques. » Dom PAYEN, *Bibliothèque séquanoise*, fol. 93 v°.

(2) Albert, archiduc d'Autriche, cardinal archevêque de Tolède, gouverneur, puis souverain des Pays-Bas et du comté de Bourgogne, fils de Maximilien Ier, empereur, et de Marie d'Autriche (13 octobre 1559-13 juillet 1621).

(3) Isabelle-Claire-Eugénie d'Autriche, infante d'Espagne, souveraine, puis, après la mort de l'archiduc Albert, son époux, gouvernante des Pays-Bas et du comté de Bourgogne, fille de Philippe II, roi d'Espagne, et d'Élisabeth de Valois, sa troisième femme (12 août 1566-1er décembre 1633).

(4) Au milieu de ses occupations, il trouva le temps de composer le livre intitulé : *Mars adversaire traitant des attaques et des assiégemens* (in-4° de 411 ff.), qui n'est connu que par la mention qu'en a faite Charles Weiss. C'est vraisemblablement l'ouvrage auquel renvoie un médecin dolois, lorsqu'il dit : « Nos lieux soubterrains, ce sont pépinières de nitre, qui meslangé avec le souphre, le camphre et charbon, fait de merveilleux tintamarres en l'air et chasse la contagion d'iceluy, au rapport de Levinius Memnius, touchant laquelle composition et effect d'icelle tu pourras voir ce qu'en escrit bien amplement le sieur Tissot, conseillier de Sa Majesté Catholique et maistre des requestes en la chambre des comptes à Dole, dedans son arcifacture et traicté de l'artillerie. » VERNEY, *L'antidote apologétic de la peste*, p. 98.

(5) J. FINOT, *Les subventions accordées aux littérateurs et aux savants par les gouverneurs des Pays-Bas au XVIIe siècle*, dans le *Bulletin historique et philologique* du Comité des travaux historiques et scientifiques, année 1900, p. 317.

(6) Et non en 1642, comme une faute d'impression l'a fait dire à M. l'abbé M. PERROD, *Répertoire bibliographique des ouvrages franc-comtois imprimés antérieurement à 1790*, p. 338.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

sous son nom : sans le président Boyvin (1), on eût toujours ignoré qu'il n'en est pas l'auteur (2). Cette carte laissait bien loin tout ce qui avait paru avant elle sur notre pays, et il y avait peu de délicatesse à s'attribuer le mérite de l'avoir établie ; le nom de Jean-Claude Vernier aurait dû figurer à côté de celui de Jean-Maurice Tissot dans la dédicace (3).

On ne connaît qu'un exemplaire de cet important document cartographique : c'est celui qui, encadré et mis sous verre au début du dix-neuvième siècle, se trouve à la bibliothèque de Besançon (4). « Cette pièce mesure dans son ensemble 1 m. 10 de large et 75 centimètres environ de haut. Elle est constituée par la réunion de quatre feuilles qui ont été gravées et tirées isolément, sans doute pour faciliter le travail. Ces feuilles, qui se raccordent plus ou moins exactement au centre de la région où se trouvent les localités de Boussières, Busy, Montferrand, Thoraise,

(1) Jean Boyvin, président du parlement de Dole, fils de Jean Boyvin, procureur postulant au bailliage de Dole, et de Véronique Fabry (5 août 1575-13 septembre 1650).

(2) « L'autheur de la grande est feu Claude Vernier, d'Ornans, que j'y ay veu travailler et qui me la fit voir peu de temps avant sa mort. Tissot, son beau-fils, l'eut en partage dans son hoirie pour 500 fr. et depuis la fit graver sous son nom. » Boyvin à Philippe Chifflet, Dole, 13 mai 1644. Cf. Le même au même, Dole, 24 mars 1643 et 29 décembre 1645. — *Mss. Chifflet.* t. CIII, fol. 232 et 273, et t. CV, fol. 56 ; LAMPINET, *Bibliothèque séquanoise*, t. I, fol. 118 v°.

(3) La carte est dédiée « Philippo IV, Hispaniarum et Indiarum regi catholico invicto, felici, semper augusto. »

Le nom du gendre fut dès lors seul connu, comme le prouve la méchante copie de la carte in-folio de Tassin, éditée après la première conquête française sous le titre suivant : *Carte de la Franche-Comté et du duché de Montbéliard faite sur les lieux par Tissot, géographe franc-comtois.* V. Dr ROLAND, *Étude sur la cartographie ancienne de la Franche-Comté : Deuxième partie : les cartes de la Franche-Comté publiées au XVII^e siècle*, dans les *Mémoires* de la Société d'émulation du Doubs, années 1919-1920, p. 285.

(4) Une réduction de cette carte, dessinée à la plume, se trouve en tête du tome CLXXXIV des mss. Chifflet.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

n'ont pas toutes les mêmes dimensions ; la hauteur varie de 551 à 555 millimètres ; la largeur de 363 à 377 millimètres. Cette carte a été gravée sur cuivre avec beaucoup d'art et d'élégance par un burin fin et léger. Le tirage a été exécuté sur un papier assez mince qui revêt aujourd'hui une teinte grise. L'ensemble de la pièce est d'un heureux effet, grâce à des ornements variés dont elle est décorée tout au pourtour, selon l'usage d'alors... L'orientation n'est pas celle en usage aujourd'hui, et ici le levant est en haut (1). »

Il n'est pas douteux que la publication de cette carte fut pour valoir à Tissot de vifs éloges : « nulle part encore, dit un juge autorisé en pareille matière, on n'avait vu paraître un lever topographique dressé à une aussi grande échelle et réalisant une aussi grande précision (2). » Elle ne fut vraisemblablement pas étrangère à l'octroi d'une charge au comté de Bourgogne à celui qui s'en disait l'auteur.

Nommé maître extraordinaire à la chambre des comptes de Dole, le 11 janvier 1626, Tissot prêta serment en cette qualité le 17 mars suivant (3). Son office ne l'absorba pas tellement qu'il ne pût travailler à un ouvrage scientifique sur lequel il fondait l'espoir de sa renommée (4). On fit

(1) Dr Roland, *Étude sur la cartographie ancienne de la Franche-Comté. Deuxième partie : les cartes de la Franche-Comté publiées au XVIIe siècle,* dans les *Mémoires* de la Société d'émulation du Doubs, année 1914, p. 405.

(2) Id., *op. cit.*, p. 417. Cf. J. Gauthier, *Les cartes anciennes et modernes de la Franche-Comté,* dans le *Bulletin de géographie historique et descriptive,* année 1894, p. 302.

(3) R. de Lurion, *Notice sur la chambre des comptes de Dole,* p. 212.

(4) « Epitome cosmonomique de Jean Mauris Tissot, conseillier de Sa Majesté et mre ordinaire en la chambre des comptes de la Franche Bourgongne. » — *Mss. Dunand,* t. DCCCXI, fol. 517-578. Ce traité, où sont exposées les connaissances du temps en fait d'astronomie et de cosmographie, est tout entier de la main de Tissot; les pages en sont surchargées de corrections prouvant l'importance que l'auteur y attachait.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

d'autre part, plus d'une fois appel à ses connaissances spéciales. Fut-il consulté comme Pierre Vernier par Boyvin et Bereur (1), lorsque, en 1632, ceux-ci furent chargés de compléter les défenses de Dole (2) ? Ce n'est pas impossible, mais rien ne permet de l'affirmer. En 1633, on put craindre que, pour se venger de leur échec devant Lure (3), les Suédois ne vinssent attaquer Besançon : les gouverneurs de la cité impériale se préoccupèrent de mettre celle-ci à couvert d'un coup de main et jetèrent les yeux sur Tissot comme étant l' « ingéniaire » le plus capable de mener à bien les travaux projetés. « Messieurs, mandait-on à la fin du mois de mars à l'auteur de *Vesontio* (4), ont résolu de faire promptement et puissamment travailler aux fortifications de ceste cité qu'ils ont fait desseigner par le sieur Tissot, maistre en la chambre des comptes, et, comme pour effectuer lesd. desseins, la présence dud. s^r^ Tissot est requise pour quelque temps, nosd. s^rs^ escripvent à Sad. A. pour la supplier luy vouloir permettre et commander à la chambre des comptes qu'elle l'ayt à tenir présent pendant son séjour par deçà (5). » L'agrément de

(1) Claude Bereur, conseiller au parlement de Dole, fils de Claude Bereur, conseiller au même parlement, et de Jacques Denys.

(2) Boyvin, *Le siège de la ville de Dole, capitale de la Franche-Comté de Bourgongne, et son heureuse délivrance*, p. 48 ; J. Gauthier et J. Feuvrier, *Les fortifications de la ville de Dole*, dans les *Mémoires du congrès archéologique de France*, LVIII^e^ session, p. 297 ; E. Longin, *Un document inédit sur Boyvin (1640)*, dans les *Mémoires* de la Société d'émulation du Jura, année 1906, p. 127.

(3) Sur le siège de Lure par le rhingrave Otho-Louis, cf. Girardot de Nozeroy, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 33 ; E. Longin, *Lure pendant la guerre de Trente ans*, p. 15.

(4) Jean-Jacques Chifflet, médecin de la chambre de l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, fils de Jean Chifflet, docteur en médecine, et de Marguerite Poutier, sa première femme (21 janvier 1588-20 avril 1673).

(5) Borrey à Jean-Jacques Chifflet, Besançon, 21 mars 1633. — *Mss. Chifflet*, t. XXVI, fol. 445. V. Délibérations des 18 février et 2 mars 1633. — Arch. de Besançon.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

la gouvernante des Pays-Bas fut long à venir (1) : il finit pourtant par arriver ; Tissot se rendit à Besançon et, le 6 juin, on posa la première pierre d'un fort à la porte de Battant (2). Des prolongations de congé lui furent successivement accordées : il était encore à Besançon à l'automne (3). A dater de cette époque, il prend la qualité d'inspecteur de l'artillerie et des arsenaux de la province, *tormentorum pyrobilicorum et munitionum Burgundici exercitus præpositus.*

La façon dont les gouverneurs de la cité impériale reconnurent, suivant l'expression du temps, les services de l'habile ingénieur ne laissa pas d'exciter la jalousie des autres membres de la chambre des comptes (4). L'homme était du reste d'un caractère violent, irascible : « Il est difficile de vivre avec lui », écrira-t-on un jour ; de fréquentes altercations avaient lieu entre lui et ses confrères, qui le soupçonnaient d'envoyer sur eux des mémoires au conseil des finances des Pays-Bas (5). Le 31 mars 1634, une

(1) Il n'était pas encore arrivé au commencement de mai et force était aux Quatorze de demander de nouveau « que le s[r] Tissot puisse servir en ce qui est des fortifications de ceste cité, sans qu'il en reçoipve aucun intérest pour ce qui est de sa charge de maistre des comptes. » Les gouverneurs de Besançon à l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, Besançon, 2 mai 1633. — *Mss. Chifflet*, t. XXVI, fol. 433.

(2) « Le jour de feste Saint-Claude dernier, l'on donna commencement aux ouvrages de monsieur Tissot en un grand fort que l'on fait dresser hors la porte de Battan. L'on l'a baptisé du nom de fort Saint-Claude. L'on y travaille avec grand courage et en résolution de tou jours continuer. » Borrey à Jean-Jacques Chifflet, Besançon, 13 juin 1633. — *Ibid.*, t. XXVI, fol. 429. V. Délibération du 6 juin 1633. — Arch. de Besançon.

(3) Borrey à Jean-Jacques Chifflet, Besançon, 8 août, 5 septembre et 3 octobre 1633. — *Mss. Chifflet*, t. XXVI, fol. 414, 415 et 417.

(4) Il « at receu de grands présents de vaisselle d'argent de ceux de Besançon, oultre ceux qu'il attend et la taxe qu'il at heu tant sur le domaine que sur les deniers du don gratuit. » Victot à la cour, Dole, 3 avril 1634. — *Mss. Chifflet*, t. LXXXV, fol. 44.

(5) Tissot fait allusion à ses difficultés avec ses confrères dans le passage de son livre où il parle de la faction ennemie qui conspire en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

querelle le mit aux prises avec l'auditeur Victot (1) ; il s'emporta au point d'inviter ce dernier à sortir avec lui dans la rue.

On devine le bruit que fit l'affaire. Prenant les devants, Tissot écrivit le surlendemain au parlement pour se plaindre d'être en butte depuis sept ans aux insultes et aux violences du greffier Pierre (2) ; il ne se plaignit pas moins vivement de Victot : « Leur inimitié, déclara-t-il, provient de ce que nul ne s'est porté plus hardiment que moi à procurer le bien de Sa Majesté. » Le 3 avril, trois membres de la chambre des comptes (3) dénoncèrent « la provocation et invitation en duel par forme d'instances que led. Tissot fit à Victot de sortir du grand bureau pour s'aller battre hors la maison. » Le même jour, Victot pria la cour de les excuser, le greffier Pierre et lui, de remplir dorénavant les devoirs de leur charge : ils ne voulaient plus entrer en séance tant que Tissot y serait. Nous avons la lettre de l'auditeur: elle renferme des accusations de toute sorte. Tissot, d'après elle, aurait jadis obtenu le pardon d'un meurtre (4); il jouerait volontiers de la dague, de l'épée ou de la hallebarde ;

secret contre son intégrité et son repos, « hostium conjurata in me factio clandestina integritati et quieti meæ insultans (fol. 51). »

(1) Pierre Victot, docteur ès droits, fils d'Alexandre Victot, maître à la chambre des comptes de Dole, et de Magdeleine de Guierche, avait été nommé auditeur le 19 mars 1622 et confirmé dans sa charge en 1629.

(2) Nommé greffier de la chambre des comptes le 29 novembre 1624 et installé le 27 janvier 1625, Étienne Pierre avait reçu le 6 mai 1631 des lettres d'auditeur signant avec permission d'exercer en même temps son office ; en 1643, il devint auditeur ordinaire, puis maître. Tissot l'accusait de l'avoir une fois pris à la gorge et de l'avoir une autre fois poursuivi d'injures jusque dans la rue. V. Tissot à la cour, Dole, 2 avril 1634. — *Mss. Chifflet*, t. LXXXV, fol. 44 v°.

(3) Ces trois membres de la chambre des comptes étaient Louis Grivel, Anatoile Charreton et Daniel Privey.

(4) Nulle mention de cette grâce n'est faite par A. Vayssière, *Lettres de rémission accordées à Lacuson et à des Franc-Comtois pour crimes et délits commis pendant la guerre de Trente ans*, dans les *Mémoires* de la Société d'émulation du Jura, année 1879, p.359.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

il aurait même arraché la barbe à un pauvre vieillard, officier du roi, et lui aurait donné des coups de pied dans le ventre ; il traiterait ses confrères de valets, d'ignorants ; il les dénoncerait à Bruxelles ; il aurait qualifié le chef de la compagnie (1) de méchant homme ; enfin, chose plus grave, il aurait causé du « retardement et notable préjudice au domaine (2). »

Le parlement ne semble pas s'être ému tout d'abord de ces récriminations réciproques : il devait savoir depuis longtemps à quoi s'en tenir sur la mésintelligence qui existait entre l'ancien ingénieur des archiducs et ses confrères. Cependant, le 25 mai, Tissot revient à la charge : il attaque Victot et Pierre avec la dernière violence, n'hésitant pas à faire peser sur le second l'accusation de vouloir abandonner son office (3) ; tous deux, selon lui, sont indignes de leurs charges pour crime de lèse-majesté, larcins, péculats, parjures et autres malversations ; aussi réclame-t-il des juges, des commissaires non suspects pris dans le sein du parlement. C'est alors que l' « auguste Sénat » se résoud à intervenir : dans les premiers jours de juin, il charge deux de ses membres d'entendre les parties, de les concilier, si faire se peut, et de dresser de leurs réponses procès-verbal (4).

(1) Le premier maître de la chambre des comptes de Dole était Louis Grivel, docteur ès droits, fils de Christophe Grivel et d'Adrienne Pariset. Auditeur ordinaire, il avait été nommé maître le 21 février 1631 et installé le 3 mars suivant. R. DE LURION, *Notice sur la chambre des comptes de Dole*, p. 186.

(2) *Mss. Chifflet*, t. LXXXV, fol. 43 v°.

(3) Non content de déclarer que, si Dieu ne le vengeait de Tissot, il se ferait huguenot, le greffier Pierre aurait dit que, « si on le faisoit languir plus longtemps après la prétention de ses gages et émoluemens, il quitteroit tout pour entrer dans un autre service du prince d'Orange, qui luy en avoit fait parler par un sien officier à Bruxelles. » Tissot à la cour, Dole, 25 mai 1634. — *Ibid.*, t. LXXXV, fol. 46 v°.

(4) Je n'ai pu découvrir le nom du magistrat qui fut chargé de l'enquête, d'abord, le 9 juin, avec l'avocat général Garnier, puis, le 11,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Rien n'était pourtant fait au commencement du mois suivant, puisque nous voyons Tissot solliciter, le 8 juillet, la nomination de trois ou quatre commissaires pour entendre ses griefs (1). Le même jour, Victot présente à la chambre des comptes une requête concluant à une suppression d'office et à dix mille livres d'amende : Grivel, Charreton (2) et Privey (3) répondent qu'ils ne peuvent en connaître « à cause des atroces injures que Tissot à impropéré contre eux tant par parole que par escript » ; ils le font savoir à la cour, ajoutant une accusation nouvelle à celles qu'ils avaient formulées précédemment (4).

Le parlement se décida enfin à agir. Le 19 juillet, il prescrivit derechef d'informer et une enquête fut ouverte sur les faits allégués de part et d'autre. Close à l'automne, cette enquête ne fut pas entièrement défavorable à Tissot. « Comme si bien, écrivit le 16 octobre le magistrat qui l'avait dirigée, les faits proposés de la part de ceux de lad. chambre contre led. maistre Tissot pour quelques coups de main, oultrages et actions de colère aultrefois par luy commises sont vérifiés, mesme par ses propres confessions, néanmoins il ne se treuve pas par tout led. besoingné qu'il ayt commis aulcune maleversation en

avec le conseiller Boyvin ; le manuscrit de la collection Chifflet ne donne que la minute de la lettre jointe à son « besongné. »

(1) Au nombre des commissaires indiqués par Tissot le 25 mai précédent se trouvait le procureur général Brun, en l'impartialité duquel il déclarait avoir pleine confiance ; il ne faisait pas mention de Boyvin.

(2) Anatoile Charreton, seigneur de Romette, maître à la chambre des comptes de Dole, fils de Benoît Charreton, seigneur de Chassey, premier maître à la même chambre, et d'Henriette d'Azuel.

(3) Daniel Privey, auditeur à la chambre des comptes de Dole, fils de François Privey, marchand, et de N. Maignien.

(4) « Il remplit d'invectives et paroles injurieuses les opinions qu'il escript sur le livre des délibérations. Il met en marge des opinions des aultres des nottes qui contiennent aultant d'injures que de mots. » Grivel, Charreton et Privey à la cour, Dole, 8 juillet 1634. — *Mss. Chifflet*, t. LXXXV, fol. 47.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

sond. office, ains au contraire qu'il est en réputation d'y vaquer en homme de bien, selon mesme que le déclarent aulcuns de ceux de lad. chambre par leurs dépositions (1). » Toutefois il fut avéré que, s'il n'y avait pas lieu de le déposer de sa charge, il était impossible de le laisser entrer en séance. Il lui fut donc signifié qu'il eût à s'abstenir de prendre part aux travaux de la chambre des comptes, ses gages et émoluments lui étant conservés, jusqu'à ce qu'il fût autrement statué. On voit par cet ajournement que ce n'était pas seulement en Espagne, mais aussi en Franche-Comté qu'avait cours la maxime : *Mañana será otro dia.*

Ainsi suspendu de ses fonctions pour un temps indéterminé, Tissot n'en conserve pas moins la confiance de tous ceux qui connaissent ses talents d'ingénieur. Quand, en 1636, on ne doute plus que le roi de France ait dessein d'attaquer le comté de Bourgogne, il accompagne à Gray son beau-frère Pierre Vernier et le remplace lorsqu'il tombe malade ; c'est lui, « personnage bien versé ès fortifications », que le conseiller de Champvans (2) prépose à la mise en état des défenses de la place (3).

Après la délivrance de Dole, Tissot jugea le moment venu de mettre au jour sa statistique de la province (4) : il avait fait graver dans le but de l'y joindre une réduc-

(1) *Ibid.*, t. LXXXV, fol. 39.

(2) Louis Petrey, seigneur de Champvans, conseiller au parlement de Dole, fils de Louis Petrey, auditeur à la chambre des comptes de Dole, et de Claudine Millet. C'est à tort que dans *Une bibliographie franc-comtoise (1912)*, p. 10, j'ai fait mourir ce magistrat en 1639 ; la vraie date de son décès est bien celle que donne Dunod, *Mémoires pour l'histoire du comté de Bourgogne*, p. 655.

(3) *Lettre de Louis Petrey, sieur de Champvans, à Jean-Baptiste Petrey, sieur de Chemin, son filz, contenant une bonne partie de ce qui s'est fait en campagne au comté de Bourgongne, pendant et après le siège de Dole*, p. 10.

(4) C'est à cette époque, la mention de la levée du siège de Dole (fol. 50 v°) le prouve, que le manuscrit de Vesoul fut écrit.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

tion de sa carte (1) exécutée à Bruxelles par le maître des comptes de Billy (2). Les événements ne lui permirent pas de réaliser son projet : au printemps de 1637, on l'envoya avec le sieur de Bonours (3) à Bletterans, sur la demande du gouverneur (4), afin de diriger les travaux qu'on y entreprenait (5).

Fortifiée par Jean de Chalon-Arlay (6) au treizième siècle, cette place tirait sa principale force du terrain marécageux au milieu duquel elle était assise : on ne pouvait ouvrir la tranchée pour en faire le siège sans rencon-

(1) Il est plusieurs fois question de la réduction de cette carte dans la correspondance de Boyvin avec les Chifflet ; c'est celle dont une moitié reste annexée au manuscrit de Vesoul. « J'ay en mains, écrivait le magistrat dolois à l'abbé de Balerne le 22 octobre 1641, la planche des petites chartes de Bourgongne que Tissot avoit fait stamper sous son nom. » Cf. Boyvin à Philippe Chifflet, Dole, 10 février 1643 et 13 mai 1644. — *Mss. Chifflet*, t. CIII, fol. 230 et 273.

(2) Philippe-Antoine de Billy, maître à la chambre des comptes de Dole, fils de Hubert-François de Billy et de Catherine Victot.

(3) Sergent de bataille au comté de Bourgogne, Christophe de Bonours, seigneur de Tibertère, est auteur de deux livres curieux : 1° *Eugéniarétilogie ou discours de la vraye noblesse* (Liége, 1610, in-8°) ; 2° *Le mémorable siège d'Ostende décrit et divisé en douze livres* (Bruxelles, 1628 et 1633, in-4°). C'était chez lui que saint Pierre Fourier était tout d'abord descendu, lorsque, l'année précédente, il s'était réfugié à Gray. E. Longin, *Deux études sur saint Pierre Fourier*, p. 10 ; Id., *Deux filles spirituelles de saint Pierre Fourier : Marie-Emmanuel d'Andelot et Claire-Marie de Champrougier (XVII^e siècle)*, p. 31.

(4) Claude de Visemal, seigneur de Frontenay, gouverneur de la ville et du château de Bletterans, fils de François de Visemal, seigneur de Frontenay, et de Gasparine d'Andelot. Le sieur de Frontenay avait pris possession du gouvernement de Bletterans à l'automne de l'année précédente. V. de Lezay à la cour, Bletterans, 3 octobre 1636. — L. Lautrey, *Vie du capitaine La Cuson*, p. 44.

(5) « Je fais fortifier Bletterans, où sont le maistre Tissot avec le sieur de Bonnours. » Le marquis de Saint-Martin à la cour, Grozon, 2 mai 1637. Cf. de Frontenay à la cour, Bletterans, 25 avril 1637. — *Corr. du parlement*. Arch. du Doubs, B 217, 218.

(6) Jean de Chalon, baron d'Arlay, fils de Jean de Bourgogne, comte de Chalon, seigneur de Salins, dit l'Antique ou le Sage, et de Laure de Commercy, sa troisième femme.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

trer l'eau à près de deux pieds ; une dérivation de la Seille baignait d'ailleurs le pied des remparts. L'enceinte fortifiée offrait l'aspect d'un quadrilatère allongé, à l'intérieur duquel se pressaient d'assez pauvres maisons (1), généralement construites en bois ou en briques et couvertes en chaume ; il n'y avait qu'une seule rue aboutissant à deux portes flanquées chacune de deux tours ; elle était coupée par des ruelles transversales conduisant aux escaliers des murailles. Celles-ci étaient faites de briques ; leur épaisseur était médiocre ; de distance en distance s'élevaient des tours, les unes rondes, les autres carrées ; c'était de l'une d'elles, dite la tour du Loup, qu'on transmettait au moyen de feux des signaux visibles du clocher de l'église de Dole (2). En dehors de la ville se dressait le château : son mur d'enceinte le reliait aux remparts ; aux angles étaient quatre tours hautes de quatre-vingt-dix pieds ; tout autour régnait un double fossé dont les douves étaient à fond de briques. Le corps de logis se composait de quatre ailes garnies de tours d'inégale grosseur ; une porte donnait accès dans les jardins, au milieu desquels était le donjon, tour massive appelée la tour Done.

C'est à Bletterans que l'honneur de Tissot allait sombrer dans la plus lamentable, la plus honteuse des défections.

Pour défendre une place regardée comme la clef du bailliage d'Aval, le marquis de Saint-Martin (3) avait

(1) Dans son ouvrage Tissot donne à Bletterans 173 feux.

(2) Au XVI^e^ siècle, Gilbert Cousin avait dit Bletterans « mœnibus cocti lateris, turribusque et arce egregium. » *Brevis ac dilucida Burgundiæ superioris quæ Comitatus nomine censetur descriptio,* p. 91.

(3) Jean-Baptiste de la Baume, marquis de Saint-Martin, baron et seigneur de Montmartin, Vaudrey, etc., capitaine des gardes du cardinal infant, colonel d'un régiment de cuirassiers et général d'artillerie pour S. M. Catholique en Allemagne, gouverneur de Dole, fils d'Antoine de la Baume, comte de Montrevel, et de Nicole de Montmartin (1593-21 décembre 1641). Le marquis de Saint-Martin avait pris possession du gouvernement du comté de Bourgogne au printemps.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

fait choix du comte de Bussolin (1), « jeune seigneur vaillant et bouillant et affamé de gloire (2), » qu'on avait vu, à la désastreuse journée de Cornod (3), mettre pied à terre et combattre, la pique à la main, à la tête de son régiment. François de Watteville étant mort dans le courant de l'été, il importait de lui donner pour successeur un officier d'une valeur et d'une fidélité éprouvées : le gouverneur était malade ; la peste avait enlevé son frère (4), religieux plein de courage, et son lieutenant (5) inspirait peu de confiance, bien que le conseiller de Champvans répondît de lui ; Christophe de Bonours était retourné à Gray. Jean-Baptiste de la Baume aurait voulu envoyer

(1) Philippe-François de Joux, dit de Watteville, comte de Bussoleno ou Bussolin, fils de Guérard de Joux, dit de Watteville, marquis de Conflans, maréchal de camp des armées de S. M. Catholique au comté de Bourgogne, bailli d'Aval, et de Catherine Boba. Son portrait et celui de son père ont été reproduits par l'abbé P. Brune, *Une collection de portraits historiques : les Watteville en Franche-Comté*, dans la *Réunion des Sociétés des beaux-arts des départements*, XXIV^e^ session, planches XLV et XLVI.

(2) Girardot de Nozeroy, *Le livre de la retraite*, p. 32.

(3) Le 13 mars 1637. Cf. Mémoire de ceux qui défaillent de l'occasion de Cornod. — Arch. de M. le marquis de Scey de Brun, papiers de Brun, t. IX, fol. 129 ; le marquis de Conflans à la cour, Orgelet, 13 mars 1637 ; Brun à la cour, Orgelet, 13 mars 1637, et Lons-le-Saunier, 14 mars 1637. — *Corr. du parlement.* Arch. du Doubs, B 214 ; Brun au cardinal infant, Salins, 24 mars 1637. — *Secrétairerie d'État et de guerre.* Arch. gén. de Belgique, t. DXIII ; Boyvin à Philippe Chifflet, Dole, 3 avril 1637. — *Mss. Chifflet*, t. CII, fol. 306 ; *Gazette de France*, extraordinaire du 26 mars 1637 : *La signalée victoire obtenue sur les Comtois par les troupes du Roy, où il est demeuré plus de douze cens ennemis morts et quatre cens prisonniers* ; *Mercure françois*, t. XXII, part. I, p. 95 ; Girardot de Nozeroy, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 156 ; Richelieu, *Mémoires* (coll. Michaud et Poujoulat), t. III, p. 131 ; Montglat, *Mémoires*, t. I, p. 375 ; Guichenon, *Histoire de Bresse et de Bugey*, part. II, p. 46 ; E. Longin, *La dernière campagne du marquis de Conflans (1636-1637)*, p. 40.

(4) Henri-Nicolas de Visemal, prieur de Vaux.

(5) Ce lieutenant, nommé Guillaume Chevreau, devait justifier par sa conduite la méfiance, les craintes du marquis de Saint-Martin.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

à Bletterans le colonel Warlofski (1), mais celui-ci s'excusa d'y aller et deux cents hommes seulement de son régiment entrèrent le 12 août dans la place sous le commandement du lieutenant-colonel (2).

Il était temps qu'on renforçât la garnison, car le duc de Longueville (3), qui, dans les derniers jours du mois de juin, avait emporté d'assaut la ville de Lons-le-Saunier (4),

(1) Le colonel Warlofski commandait un régiment polonais qui, l'année suivante, se couvrit de gloire aux combats de Poligny (19 juin) et de Cernay (15 octobre).

(2) « Madame de Frontenay m'escript la recheutte de son mary, qu'elle estime ne pouvoir eschapper, et que je luy envoye quelque cavalier bourguignon pour commander. Je n'en ay point à la main que monsieur de Champagne, qui est assez empesché où il est. Je me suis donc accordé avec Warlofsky et ay envoyé à son lieutenant colonel une patente et ordre de commander absolument à qui que ce soit jusques à aultre ordre. » Le marquis de Conflans à Girardot de Nozeroy, Salins, 27 août 1637. — Bibl. de Besançon, papiers de Girardot de Nozeroy, t. V, fol. 56. Cf. Petrey-Champvans à la cour, Salins, 14 août 1637. — *Corr. du parlement.* Arch. du Doubs, B 221 ; Girardot de Nozeroy, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 186.

(3) Henri II d'Orléans, duc de Longueville, comte de Dunois, prince souverain de Neuchâtel et de Valengin, lieutenant général des armées du roi et gouverneur de Normandie, fils de Henri Ier d'Orléans, duc de Longueville, et de Catherine de Gonzague-Clèves (27 avril 1595-11 mai 1663).

(4) Le 26 juin 1637. Sur la prise de Lons-le-Saunier, cf. Le duc de Longueville à Richelieu, Lons-le-Saunier, 27 avril 1637. — Affaires étrangères, *France*, t. MDLXXIX, fol. 159 ; le marquis de Conflans à la cour, Châteauvilain, 28 juin 1637. — *Corr. du parlement.* Arch. du Doubs, B 219 ; Richelieu à Louis XIII, 1er juillet 1637. — *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, t. V, p. 799 ; Grotius à Oxenstiern, Paris, 3 juillet 1637. — *Epistolæ*, p. 388 ; *Gazette de France*, extraordinaire du 6 juillet 1637 : *La prise de trois chasteaux et de la ville de Lyon-le-Saulnier, avec trois enseignes gangnées sur les ennemis dans la Franche-Comté par le duc de Longueville* ; *Mercure françois*, t. XXII, part. I, p. 103 ; *Histoire des guerres intentées dans les duché et comté de Bourgogne par Tremblecour, Lorrains, François et autres* (Bibl. de Vesoul), fol. 74 ; *Annuaire du Jura* de 1866, p. 48 ; Campion, *Mémoires*, p. 96 ; Girardot de Nozeroy, *op. cit.*, p. 171 ; Richelieu, *Mémoires*, t. III, p. 142 ; Chapelain, *Lettres*, t. I, p. 157 ; J.-B. Perrin, *Notes historiques sur la ville de Lons-le-Saunier*, p. 63 ; A. Vayssière, *Le siège et l'incendie de Lons-le-Saunier*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

s'apprêtait à reprendre le cours de ses conquêtes. Il avait déjà tâté Bletterans le mois précédent, mais s'était retiré après avoir reconnu qu'il n'y avait rien à faire pour le moment (1). Cette fois il espérait être plus heureux, sachant le duc de Lorraine (2) et le marquis de Saint-Martin à l'autre extrémité de la province (3) : le vicomte d'Arpajon (4), son lieutenant, venait de faire capituler le château de Saint-Laurent de la Roche après une courageuse défense, pendant laquelle les assiégés avaient jeté chaque jour par les fenêtres les corps de huit ou neuf soldats morts de

en 1637, p. 16 ; B. PROST, *Documents inédits relatifs à l'histoire de la Franche-Comté*, dans les *Mémoires* de la Société d'émulation du Jura, année 1875, p. 344 ; E. LONGIN, *Le manuscrit de Jacques Cordelier, de Clairvaux (1570-1637)*, dans le même recueil, année 1898, p. 281 ; ID., *Un capitaine franc-comtois : Christophe de Raincourt*, p. 60 ; ID., *Le manifeste d'Antoine Brun (1638)*, p. 22 ; ID., *Le marquis de Saint-Martin : cinq ans de guerre en Franche-Comté (1637-1641)*, p. 71 ; Vicomte DE NOAILLES, *Épisodes de la guerre de Trente ans : le maréchal de Guébriant (1602 à 1643)*, p. 68.

(1) Il n'est pas fait mention de cette tentative du duc de Longueville dans les dépêches du parlement de Dole ; elle nous est révélée par l'ambassadeur de Suède écrivant le 17 juillet : « Dux Longavillanus... obsidet Bleteravium, vetus Nassauici juris oppidum, bono situ et arce firmum », et le 24 : « Longavillanus in Comitatu Burgundiæ Orgeleto capto a Bleferavio rejectus est. » Grotius à Oxenstiern, Paris, 17 et 24 juillet 1637. — *Epist.*, p. 341 et 343. On avait mandé de Chalon, le 18 juillet 1637 : « Le 10e de ce mois, le duc de Longueville partit d'ici de nuit avec 2.000 chevaux et 800 fantassins pour quelque entreprise secrète. » *Gazette de France* du 25 juillet 1637.

(2) Charles IV, duc de Lorraine et de Bar, fils de François de Lorraine, comte de Vaudémont, et de Christine de Salm (6 avril 1604-18 septembre 1675).

(3) Le duc de Lorraine et le gouverneur se disposaient à reprendre aux Français la ville et l'abbaye de Lure. V. le marquis de Saint-Martin à Girardot de Nozeroy, Froideconche, 19 août 1637. — Bibl. de Besançon, papiers de Girardot de Nozeroy, t. V, fol. 145 ; le même à la cour, Baudoncourt, 20 août 1637. — *Corr. du parlement*. Arch. du Doubs, B 221 ; E. LONGIN, *Lure pendant la guerre de Trente ans*, p. 63.

(4) Louis de Séverac, vicomte d'Arpajon, lieutenant général des armées du roi, fils de Jean III de Séverac, vicomte d'Arpajon, et de Jacquette de Castelnau de Clermont-Lodève.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

la peste (1), tandis que le comte de Guébriant (2) se rendait facilement maître des châteaux de Coges et de Jousseaux (3).

Bletterans investi le 25 août, on se disposa à en faire le siège et les régiments prirent la garde à tour de rôle. A Normandie (4) revint, le 26, l'honneur des premières approches. Le 27, Enghien (5) le releva et construisit un pont de bois sur la Seille ; les plateformes pour l'artillerie furent rapprochées de la place et protégées par des gabions; on y amena les canons pendant la nuit. Le 28, le marquis

(1) Le 10 août 1637. Cf. Le duc de Longueville à Richelieu, Vincelles, 10 août 1637 ; d'Estampes à Chavigny, du camp de Saint-Laurent de la Roche, 11 août 1637 ; Relation de mon voyage en Franche-Comté (par le sieur d'Estampes), août 1637. — Affaires étrangères, *France*, t. MDLXXIX, fol. 171, 172 et 218 ; Boyvin à Philippe Chifflet, Dole, 14 août 1637. — *Mss. Chifflet*, t. CIII, fol. 10 ; Grotius à Oxenstiern, Paris, 16 août 1637. — *Epist.*, p. 351 ; la cour au cardinal infant, Dole, 29 août 1637. — *Corr. du parlement.* Arch. du Doubs, B 221 ; *Gazette de France*, extraordinaire du 18 août 1637 : *La prise de S.-Laurent de la Roche dans la Franche-Comté par le duc de Longueville* ; *Gazette de France* du 22 août 1637 ; CAMPION, *Mémoires*, p. 98 ; GIRARDOT DE NOZEROY, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 176 ; E. LONGIN, *Le manifeste d'Antoine Brun (1638)*, p. 24 ; ID., *Le marquis de Saint-Martin : cinq ans de guerre en Franche-Comté (1637-1641)*, p. 102; Vte DE NOAILLES, *Épisodes de la guerre de Trente ans : le maréchal de Guébriant (1602 à 1643)*, p. 71.

(2) Jean-Baptiste Budes, comte de Guébriant, maréchal de camp des armées du roi, fils de Charles Budes, seigneur du Hirel et de Guébriant, et d'Anne Budes (2 février 1602-24 novembre 1643.)

(3) Le 12 août 1637. Cf. *Gazette de France*, extraordinaire du 1er septembre 1637 : *La prise des chasteaux de Jousseau et de Loges, dans la Franche-Comté, avec la défaite de 40 chevaux et 50 mousquetaires de la garnison de Bletterans, par le comte de Guébriant* ; LE LABOUREUR, *Histoire du mareschal de Guébriant*, p. 36.

(4) Normandie était le premier des « petits vieux » : c'est le nom qu'on donnait alors aux régiments entretenus à conduite, qui venaient immédiatement après les « quatre vieux » : Picardie, Piémont, Champagne et Navarre.

(5) Créé en 1622 pour le fils aîné du prince de Condé, ce régiment avait été presque aussitôt cassé ; reconstitué en 1635, cassé de nouveau en 1650, puis rétabli en 1667, il prit en 1686 le nom de Bourbon.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

de Montausier (1) acheva la construction du pont avec son régiment ; il fut légèrement atteint d'un coup de mousquet à la hanche. Le 29, Castelmoron (2) gagna au moyen de tranchées un petit bras de la Seille, sur lequel il jeta un pont ; un grand logement fut fait au bord de l'eau. Le régiment de Rebé (3) entra en garde dans la soirée du 30 : les cheminements avancèrent de cent cinquante pas et un pont de fascines fut jeté sur le premier fossé. L'artillerie, trois pièces de siège et une bâtarde, n'avait pas cessé de jouer depuis le 28 au matin.

Le 31, le duc de Longueville, voyant que six cents volées de canon avaient pratiqué dans la muraille une brèche de vingt-cinq pas, fit sommer les assiégés par le comte de Saligny (4) : sur leur refus de se rendre, l'assaut fut résolu, bien que pour passer le second fossé il fallût entrer dans une eau fangeuse jusqu'à mi-corps. Le signal de l'attaque se donna un peu avant midi par douze coups de canon. Les régiments de Normandie et de Rebé arrivèrent les premiers à la brèche avec Guébriant, qu'un coup de pierre renversa d'abord dans le fossé ; ils furent chaudement reçus ; les soldats du régiment de Warlofski opiniâtrèrent la défense pendant trois heures (5), mais, devant le

(1) Hector de Sainte-Maure, marquis de Montausier, mestre de camp d'un régiment d'infanterie, fils de Léon de Sainte-Maure, baron de Mautausier, et de Marguerite de Châteaubriant (1610-17 mai 1690).

(2) Régiment levé en 1625 par François de Caumont, marquis de Castelmoron, fils de Jacques Nompar de Caumont, duc de la Force, maréchal de France, et de Charlotte de Gontaut, sa première femme.

(3) Régiment levé en 1634 par Philibert de Rebé, fils de Zacharie de Rebé, baron d'Ampl, puis, et d'Isabeau Popillon.

(4) Gaspard II de Coligny, comte de Saligny, maréchal de camp des armées du roi, fils de Gaspard 1er de Coligny, seigneur de Saligny, et de Françoise de la Guiche.

(5) Un trompette du sieur de Saint-Germain, échappé du camp ennemi, assura qu'il avait vu quantité de cadavres français au pied de la brèche. V. Le baron de Laubespin à la cour, Poligny, 1er septembre 1637. — *Corr. du parlement.* Arch. du Doubs, B 222 ; E. Longin, *Journal d'un bourgeois de Dole (1637)*, p. 164.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

nombre sans cesse renouvelé des assaillants, force à la fin leur fut de se retirer dans le château (1).

Deux jours furent alors consacrés par les Français à réparer les ponts et démurer les portes pour introduire leurs canons dans la ville : mis en batterie le 3 septembre, ceux-ci eurent vite fait de balayer le terre-plein barricadé derrière lequel les dragons de Warlofski croyaient pouvoir tenir, mais, comprenant que ses pièces n'arriveraient pas à ruiner les tours du château (2), le duc de Longueville s'attacha à en battre les combles, la « ramure ». La chute des tuiles et des poutres épouvanta les bourgeois ; toutefois leur frayeur n'aurait pas ouvert à l'ennemi les portes d'une place aussi forte, si la trahison ne s'en était mêlée.

(1) Le duc de Longueville à Richelieu, du camp de Bletterans, 31 août 1637 ; le comte de Saligny au même, au camp devant Bletterans, 1er septembre 1637. — Affaires étrangères, *France*, t. MDLXXIX, fol. 182 et 190 ; le maire de Poligny à la cour, Poligny, 1er septembre 1637. — *Corr. du parlement.* Arch. du Doubs, B 222 ; Grotius à Oxenstiern, Paris, 5 septembre 1637 ; le même à Bielcke, à Camerarius et à Salvius, Paris, 5 septembre 1637. — *Epist.*, p. 356 et 357 ; *Gazette de France*, extraordinaire du 7 septembre 1637 : *La prise par assaut de la ville de Bletterans après six cens volées de canon, où il a esté tué plus de deux cens ennemis, par le duc de Longueville* ; *Histoire des guerres intentées dans les duché et comté de Bourgogne par Tremblecour, Lorrains, François et autres*, fol. 77 ; *Suite de l'inventaire de l'histoire de France*, p. 512 ; *Theatrum Europæum*, t. III, p. 822 ; Campion, *Mémoires*, p. 98 ; Girardot de Nozeroy, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 188 ; Richelieu, *Mémoires*, t. III, p. 142 ; Montglat, *Mémoires*, t. I, p. 178 ; Le Laboureur, *Histoire du mareschal de Guébriant*, p. 37 ; Bernard, *Histoire du roy Louis XIII*, t. II, p. 406 ; E. Longin, *Le manifeste d'Antoine Brun (1638)*, p. 30 ; Id., *Le marquis de Saint-Martin : cinq ans de guerre en Franche-Comté (1637-1641)*, p. 108 ; Vte de Noailles, *Épisodes de la guerre de Trente ans : le maréchal de Guébriant (1603 à 1643)* p. 76.

(2) Renaudot dit que « à quatre heures après midy les deux tours qui flanquoient l'endroit qu'on vouloit attaquer furent ruinées et mises hors de défence. » C'était simplement les ouvrages construits entre les deux fossés. V. *Gazette de France*, extraordinaire du 15 septembre 1637 : *La prise du chasteau de Bleterans dans la Franche-Comté par le duc de Longueville.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Il y avait déjà longtemps que Tissot trouvait qu'on ne faisait pas assez cas de lui (1) : « homme brusque et sans jugement » (2), l'interdiction de l'exercice de sa charge n'avait pu que contribuer à l'aigrir. A Bletterans, il s'était lié avec un gentilhomme français amené de la conciergerie de Gray (3). Le sieur de la Saugerée (c'était le nom de ce prisonnier) n'eut pas de peine à le convaincre qu'il y avait plus à gagner avec le roi très chrétien qu'avec le roi catholique ; le lieutenant Guillaume Chevreau fut également circonvenu, ainsi qu'un sieur Pierre Bretenois, de Dole (4), et la prise de la ville fit tomber les dernières hésitations, les derniers scrupules de l'ancien ingénieur des archiducs.

Lorsqu'il vit la frayeur des bourgeois, Tissot se rendit auprès du gouverneur. Claude de Visemal était au lit, de plus en plus abattu par la fièvre (5); sa femme (6) se tenait

(1) En 1631, il avait prétendu à la charge de premier maître des comptes mais elle avait été donnée à l'auditeur Louis Grivel. R. DE LURION, *Notice sur la chambre des comptes de Dole*, p. 212.

(2) GIRARDOT DE NOZEROY, *op. cit.*, p. 188.

(3) François de Chevriers, seigneur de la Saugerée, fils de Philibert de Chevriers, seigneur de la Saugerée, et de Marguerite de Seyturier. Interrogé par le marquis de Conflans, quand il fut fait prisonnier, sur les levées d'hommes du roi très chrétien en Suisse, le sieur de la Saugerée « respondit qu'on ne parloit non plus de cela en France que de Dieu en Espagne, à quoy le marquis se contenta de répliquer qu'il parloit comme un sot, ou pour tout dire comme un François. » E. LONGIN, *Le manifeste d'Antoine Brun (1638)*, p. 17.

(4) Pierre Bretenois, fils de Henri Bretenois, procureur postulant au bailliage de Dole, et de N. Simon.

(5) Arrêté à son arrivée à Dole et détenu dans la maison des Dames d'Ounans, le sieur de Frontenay y mourut le 14 septembre. V. Délibérations des 8 et 15 septembre 1637. — Arch. de Dole ; la cour à Buson, Dole, 15 septembre 1637. — *Corr. du parlement.* Arch. du Doubs, B 222.

(6) L'épouse de Claude de Visemal était française et avait des frères au camp ennemi ; elle se vit impliquée dans les poursuites dirigées contre les auteurs de la reddition du château de Bletterans, mais fut absoute par le parlement. Jean-Baptiste de la Baume la croyait coupable, lorsqu'il écrivait : « La malice d'une femme nous a causé ce grand malheur. » Le marquis de Saint-Martin à Galaretta, Poligny, 14 sep-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

à son chevet ; on fit venir le lieutenant-colonel du régiment de Warlofski, mais celui-ci ne parlait qu'allemand et on ne put guère s'expliquer avec lui que par signes. Ce qui se dit dans cette conférence, souvent troublée par l'irruption d'habitants éperdus dans la pièce où elle avait lieu, on le devine. Tissot représenta qu'il n'y avait pas de temps à perdre pour composer et se porta fort des bonnes dispositions du duc de Longueville : Henri d'Orléans lui avait effectivement fait savoir en secret, à lui et à ses deux complices, Guillaume Chevreau et Pierre Bretenois, qu'il n'aspirait qu'au rétablissement de la neutralité et se flattait de le faire agréer à Paris (1), ajoutant que, souverain de Neuchâtel (2), il aimait mieux avoir pour voisins les Franc-Comtois que le roi son cousin (3). La conclusion fut que Tissot fut envoyé comme otage au camp français en échange d'un lieutenant du régiment d'Enghien ; il en revint avec une capitulation dont il ne fut plus possible de discuter les articles (4), bon nombre de Français s'étant introduits dans le château pendant la suspension du feu sans que la similitude des habits et du langage permît de les distinguer des soldats bourguignons ; bon gré, mal gré, le gouverneur dut la signer (5).

tembre 1637. — *Secrétairerie d'État et de guerre.* Arch. gén. de Belgique t. CCCCLII, fol. 96.

(1) La cour à Brun, Dole, 17 septembre 1637. — *Corr. du parlement.* Arch. du Doubs, B 222.

(2) La souveraineté du comté de Neuchâtel avait passé par alliance de la maison de Bade-Hochberg à la maison d'Orléans-Longueville.

(3) Le duc de Longueville devait dire plus tard : « En France, je ne suis prince que sur parchemin d'Italie ; en Suisse, il en est autrement. » *Abrégé chronologique de l'histoire du comté de Neuchâtel et Valengin depuis l'an 1035 jusqu'en 1787*, p. 128.

(4) Une copie de cette capitulation fut trouvée dans les papiers de Pierre Bretenois avec une requête au duc de Longueville de la main de Jean-Maurice Tissot. V. La cour au marquis de Saint-Martin, Dole, 17 septembre 1637. — *Corr. du parlement.* Arch. du Doubs, B 222.

(5) Cf., sur la capitulation du château de Bletterans, le duc de Longueville à Richelieu, du camp de Bletterans, 6 septembre 1637. — Af-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

En vertu de cette capitulation, la garnison sortit le lendemain 5 septembre, tambour battant, enseignes déployées, balle en bouche (1) et mèche allumée, et fut escortée jusqu'aux environs de Dole par cent cinquante chevaux français (2) ; elle comptait trois cents hommes, tant Allemands que Franc-Comtois (3).

faires étrangères, *France*, t. MDLXXIX, fol. 175 ; le marquis de Saint-Martin à la cour, du camp proche Arlay, 8 septembre 1637, Poligny, 15, 20 et 23 septembre 1637, Vaudrey, 26 septembre 1637 ; la cour au marquis de Saint-Martin, Dole, 8, 11, 17, 26 et 27 septembre 1637 ; le duc de Lorraine à Petrey-Champvans, Arbois, 10 septembre 1637. — *Corr. du parlement.* Arch. du Doubs, B 222 ; Boyvin à Philippe Chifflet, Dole, 12 septembre 1637. — *Mss. Chifflet*, t. CIII, fol. 15 ; Richelieu à Pujols, 12 septembre 1637. — *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, t. VII, p. 177 ; Grotius à Oxenstiern, Paris, 12 septembre 1637 ; le même à Bielcke et à Salvius, Paris, 12 septembre 1637. — *Epist.*, p. 358 et 362 ; le marquis de Saint-Martin au cardinal infant, Poligny, 13 septembre 1637 ; le même à Galaretta, Poligny, 14 septembre 1637. — *Secrétairerie d'État et de guerre.* Arch. gén. de Belgique, t. CCCCLII, fol. 91 et 96 ; *Gazette de France*, extraordinaire du 15 septembre 1637 : *La prise du chasteau de Bleterans dans la Franche-Comté par le duc de Longueville* ; *Suite du véritable inventaire de l'histoire de France*, p. 512 ; *Theatrum Europæum*, t. III, p. 822 ; Forget, *Mémoires des guerres de Charles IV, duc de Lorraine* (Bibl. de Nancy), p. 192 ; Girardot de Nozeroy, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 188 ; Campion, *Mémoires*, p. 98 ; Le Laboureur, *Histoire du mareschal de Guébriant*, p. 39 ; Bernard, *Histoire du roy Louis XIII*, t. II, p. 407 ; E. Clerc, *Histoire des États généraux et des libertés publiques en Franche-Comté*, t. II, p. 379 ; E. Longin, *Le manifeste d'Antoine Brun (1638)*, p. 31 ; Id., *Le marquis de Saint-Martin : cinq ans de guerre en Franche-Comté (1637-1641)*, p. 111 ; Vte de Noailles, *Épisodes de la guerre de Trente ans : le maréchal de Guébriant (1602 à 1943)*, p. 77.

(1) Afin de recharger plus vite leur arme, les mousquetaires mettaient plusieurs balles dans leur bouche pendant le combat ; d'où cette expression qu'on trouve dans toutes les capitulations accordant à la garnison d'une place assiégée les honneurs de la guerre.

(2) A Dole, on ne voulut pas recevoir les gens sortis de Bletterans, tant par crainte de la peste que par ressentiment de la poltronnerie qu'ils avaient montrée. Délibération du 8 septembre 1637. — Arch. de Dole ; E. Longin, *Journal d'un bourgeois de Dole (1637)*, p. 171.

(3) La *Gazette de France* dit que la plupart des Allemands prirent parti dans l'armée du duc de Longueville.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Dès qu'un message du parlement les avait informés à leur quartier de Baudoncourt du siège de Bletterans, le duc de Lorraine et le marquis de Saint-Martin avaient compris qu'il fallait sans perdre un instant se porter au secours de la place (1), et, laissant ses bagages afin d'aller plus vite, l'armée s'était immédiatement mise en marche. Le 4 septembre au soir, Jean-Baptiste de la Baume arriva à Dole (2) : ce fut là qu'il apprit que depuis cinq jours la ville de Bletterans était au pouvoir de l'ennemi (3).

Habitué de longue main à ne rien craindre (4), le vaillant capitaine ne se laissa pas décourager par cette fâcheuse nouvelle : il connaissait la force du château et se flattait d'accourir à temps sous ses murs (5). Un courrier du marquis de Conflans (6) avait pu pénétrer dans la place avec une lettre portant qu'elle serait secourue le cinquième jour (7) ; d'autres messagers avaient été expédiés par le

(1) Forget, *op. cit.*, p. 189.

(2) Délibération du 5 septembre 1637. — Arch. de Dole ; la cour à Petrey-Champvans, Dole, 5 septembre 1637. — *Corr. du parlement.* Arch. du Doubs, B 222 ; E. Longin, *Journal d'un bourgeois de Dole (1637)*, p. 167.

(3) Le parlement avait été informé de la prise de la ville de Bletterans dans l'après-midi du 2 septembre par une lettre du baron de Laubespin. V. La cour au marquis de Saint-Martin, Dole, 2 septembre 1637. — *Corr. du parlement.* Arch. du Doubs, B 222.

(4) « Un homme de bien ne craint que Dieu et son maistre. » Le marquis de Saint-Martin à Girardot de Nozeroy, Froideconche, 19 août 1637. — Bibl. de Besançon, papiers de Girardot de Nozeroy, t. V, fol. 145.

(5) Personne, en effet, ne pouvait s'attendre à ce que le château de Bletterans fût rendu au bout de quatre jours. « Le sentiment commun de ceux qui sçavent l'estat de la place, écrivit plus tard le parlement, est que le chasteau pouvoit tenir plusieurs sepmaines. » La cour au cardinal infant, Dole, 13 septembre 1637. — *Corr. du parlement.* Arch. du Doubs, B 222.

(6) Guérard de Joux, dit de Watteville, marquis de Conflans, maréchal de camp des armées de S. M. Catholique au comté de Bourgogne, bailli d'Aval, fils de Nicolas III de Watteville, marquis de Versoix, et d'Anne de Joux (1574-16 octobre 1637).

(7) Girardot de Nozeroy, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgogne*, p. 188.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

conseiller de Champvans (1) et le baron de Laubespin (2) et on savait que l'un d'eux avait pu remplir sa mission, car le signal convenu : trois feux allumés successivement au sommet d'une des tours et suivis d'un coup de canon, avait été perçu dans la nuit du 3 au 4 du village de Ménétrux.

Le 5 septembre, le marquis de Saint-Martin quitta Dole après avoir ordonné à quatre compagnies du régiment de la Verne (3) de joindre l'armée et alla retrouver le duc de Lorraine à Vaudrey. Le 6, toutes les troupes se dirigèrent sur Bletterans. A Arlay, on fit quelques prisonniers qui assurèrent que la place était déjà rendue : on ne voulut pas les croire et on continua d'avancer. Dans la matinée du 8, l'avant-garde arriva en vue du camp français : quelle ne fut pas la surprise universelle, lorsque les coureurs se virent salués à coups de canon par le château ! L' « indicible douleur » de Jean-Baptiste de la Baume n'eut d'égale que la colère de Charles IV en découvrant qu'il venait trop tard ! « Jamais, écrivit ce prince le surlendemain, il ne s'est veue une affaire pareille : trois jours entiers ceste place perdue sans un advis, et avons esté jusques à la portée du canon, croyant qu'elle fust encore à nous ; quoy que les prisonniers nous asseuroient de la prise, l'on ne vouloit pas que cela fust jusques à ce que leur canon nous estrillast (4). »

Les Français ne s'attendaient pourtant pas à voir

(1) Petrey-Champvans à la cour, Salins, 3 septembre 1637. — *Corr. du parlement.* Arch. du Doubs, B 222.

(2) Ferdinand Mouchet de Battefort, baron de Laubespin, fils de Léonel Mouchet de Battefort, baron de Dramelay, Arinthod, Bornay, etc., et de Barbe de Laubespin.

(3) Régiment levé en 1634 par Louis de la Verne, seigneur de Saulnot, fils de François de la Verne et d'Adrienne Thomassin. E. Longin, *Notes sur le régiment de la Verne (XVII^e siècle)*, dans les *Mémoires* de la Société d'émulation du Jura, année 1908, p. 289.

(4) Le duc de Lorraine à Petrey-Champvans, Arbois, 10 septembre 1637. — *Corr. du parlement.* Arch. du Doubs, B 222.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

apparaître l'armée que le duc de Longueville croyait toujours au bailliage d'Amont ; bon nombre d'entre eux s'étaient débandés pour aller à la picorée, et, d'accord avec le sergent de bataille de Mercy (1), le marquis de Saint-Martin estima qu'en ne leur laissant pas le temps de revenir de leur étonnement on en aurait facilement raison. Le duc de Lorraine ne voulut jamais y consentir et les régiments se retirèrent dans le val de Voiteur, d'où ils furent le surlendemain camper autour de Poligny (2).

C'est de cette ville que Jean-Baptiste de la Baume instruisit le cardinal infant de ce qui s'était passé à la reddition du château de Bletterans, demandant qu'on lui fît son procès, à lui et à tous ceux qui avaient eu la garde de la place (3). « Je me viens avec toute sorte de très humble respect, écrivit-il à son maître, jetter aux pieds de V. A. S^me^ par cette lettre, ne le pouvant en personne, luy demandant avec respectueuses et très pressantes instances, et sans lesquelles je ne puis passer qu'une languissante et insupportable vie, justice de mes actions et personne sur ce malheureux événement (4). » Au secrétaire d'État D. Francisco de Galaretta Ocariz il ne cacha pas son désespoir de « la lascheté et perfidie avec laquelle cette place, qui devoit durer six semaines ou deux mois, s'est

(1) François, baron de Mercy, sergent de bataille des armées impériales, fils de Pierre-Ernest de Mercy et de Judith du Hautoy. C'est le grand capitaine que l'Empire opposa dans la suite à Turenne et à Condé.

(2) *Gazette de France* des 19 et 26 septembre 1637 ; GIRARDOT DE NOZEROY, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 190 ; FORGET, *Mémoires des guerres de Charles IV, duc de Lorraine*, p. 192 ; E. CLERC, *Histoire des États généraux et des libertés publiques en Franche-Comté*, t. II, p. 379.

(3) Au commencement du mois il avait déjà demandé qu'on donnât un autre gouverneur au comté de Bourgogne. V. Le marquis de Saint-Martin au cardinal infant, Vieilley, 3 septembre 1637. — *Secrétairerie d'État et de guerre.* Arch. gén. de Belgique, t. CCCCLII, fol. 82.

(4) Le même au même, Poligny, 13 septembre 1637. — *Ibid.*, Arch. gén. de Belgique, t. CCCCLII, fol. 91.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

rendue en six jours, ville et chasteau (1), et ces poltrons en sont sortis après avoir esté advertis du secours, comme il est très justifié, dix-huit ou vingt heures avant que nous soyons arrivez en bataille en présence de l'ennemy après avoir fait trente lieues de chemin pour nous y rendre en toute diligence. Je suis demi désespéré d'avoir perdu l'occasion de secourir la place et de battre l'ennemy (2). »

En attendant, l' « infâme rendition » du château de Bletterans ne pouvait demeurer impunie. Tout parent qu'il était de Tissot, l'auditeur Dagay (3) fut chargé d'instruire le procès de ceux qu'on en supposait les auteurs : déjà le lieutenant-colonel du régiment de Warlofski avait été traduit devant l' « egmine » de son corps (4). Guillaume Chevreau et Pierre Bretenois furent arrêtés : le 17 septembre, un détachement de la garnison de Chaussin les amenait à Dole ; en vue de la ville, le premier s'échappa et du faubourg de la Bedugue se jeta dans la forêt de Chaux; l'alfère (5) qui le conduisait fut mis en prison comme

(1) Les Français ne croyaient pas que Bletterans pût être pris avant douze ou quinze jours. V. Sublet de Noyers à Guébriant, Conflans, 25 août 1637. — Le Laboureur, *Histoire du mareschal de Guébriant*, p. 37.

(2) Le marquis de Saint-Martin à Galaretta, Poligny, 14 septembre 1637. — *Secrétairerie d'État et de guerre.* Arch. gén. de Belgique, t. CCCCLII, fol. 96.

(3) Étienne Dagay, auditeur général dans les armées de S. M. Catholique au comté de Bourgogne, fils de Bonaventure Dagay, capitaine du château de Grimont, et de Philiberte Sordet.

(4) Chaque régiment impérial avait son conseil de guerre. « La justice sur les criminels est leur egmine, qui est bien instituée et avec sermens horribles que prestent les officiers des régimens qui en sont les juges, mais ces egmines se tiennent rarement et seulement pour chastier les trahisons et laschetés, mais non pour rapines et voleries. » Girardot de Nozeroy, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 151.

(5) L'alfère, *alferez*, était l'officier chargé du drapeau de compagnie que portait l'abanderade, *abanderado;* son grade correspondait à celui de l'enseigne dans les troupes françaises. Cf. A. Canovas del Castillo, *Estudios del reinado de Felipe IV*, t. II, p. 385.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

ayant favorisé sa fuite (1). Quant à Tissot, il n'eut garde de quitter Bletterans : à une lettre qu'Antoine Brun lui écrivit il fit une réponse telle qu'on jugea bien qu'il se sentait coupable (2). L'information suivit son cours et, le 2 octobre, tous ses biens, ainsi que ceux de feu Claude de Visemal et de Guillaume Chevreau, furent mis sous la main du roi, c'est-à-dire confisqués pour crime de lèse-majesté (3).

Ainsi se consomma la rupture de l'indigne Bourguignon avec son passé. Désespérant de rentrer en grâce auprès de ses compatriotes, il offrit ses services au duc de Longueville, et, au mois de novembre, on le trouve auprès de ce prince, se vantant de lui fournir, grâce à sa connaissance des lieux, les moyens de surprendre la ville de Salins (4). Lorsque, l'année suivante, Henri d'Orléans envahit de nouveau le bailliage d'Aval, il emmena avec lui Tissot : on apprit à Dole qu'on avait vu celui-ci devant Chaussin (5) ; d'après une relation anonyme, ce serait même lui qui, à Rahon, aurait empêché le général français de faire

(1) *Procureur.* Arch. du Doubs, B 107, fol. 166 v°.

(2) « J'ay envoyé un trompette répéter le maistre Tissot, qui est encor à Bletterans, avec une lettre que le s[r] procureur général luy escrivoit, auquel il a fait une si impertinente responce qu'il est impossible de faire autre jugement qu'il n'y ait de la meschanceté en son faict. » Le marquis de Saint-Martin à la cour, Poligny, 23 septembre 1637. — *Corr. du parlement.* Arch. du Doubs, B 223.

(3) *Procureur,* Arch. du Doubs, B 107, fol. 170. Le gouverneur des Pays-Bas n'était pas encore instruit de cette condamnation, lorsqu'il écrivait à son frère : « Creese que en este mal successo ha concurrido alguna inteligencia con el que gobernava y assi se van haziendo por parte del parlamento informaciones para proceder contra el si se le justificaron los cargos. » Le cardinal infant à Philippe IV, du camp de Bermerain, 16 octobre 1637. — *Secrétairerie d'État et de guerre.* Arch. gén. de Belgique, t. CCXVII, fol. 258.

(4) Nouvelles de Lyon, 14 novembre 1637. — *Corr. du parlement.* Arch. du Doubs, B 226. Cf. E. Longin, *Journal d'un bourgeois de Dole (1637),* p. 238.

(5) A. Rousset, *Dictionnaire géographique, historique et statistique des communes de la Franche-Comté : département du Jura,* t. V, p. 398.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

grâce au brave Dusillet (1), coupable seulement d'avoir tenu contre une armée royale dans une de ces places faites, suivant un contemporain (2), pour faire pendre leurs commandants, quelque parti qu'ils prennent (3). A partir de ce moment on perd sa trace : nul ne peut dire ce qu'il devint dans la suite, en quelle année, en quel lieu il termina ses jours (4).

II

Oublions cette « insigne ou trahison ou lascheté » (5) pour revenir à l'ouvrage qui fait l'objet de notre étude : Tissot n'est pas le premier dont les livres valent mieux que la vie (6).

(1) Charles Dusillet, capitaine d'infanterie, fils de Claude Dusillet, procureur postulant au bailliage de Dole, et de Jeanne Bergère. Cf. J.-J. Pallu, *Le château de Rahon : défense héroïque de Carle Dusillet, son testament,* dans la *Revue de la Franche-Comté,* année 1842, p. 16 ; L. Jeannez, *Antoine et Carle Dusillet,* dans le *Bulletin* de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, séance publique du 24 août 1864, p. 84 ; E. Longin, *Le manifeste d'Antoine Brun (1638),* p. 39.

(2) L'abbé Arnauld, *Mémoires* (coll. Michaud et Poujoulat), p. 493.

(3) « La corde s'estant rompue par deux fois lorsqu'on le pendit, le duc de Longueville luy vouloit donner grâce, mais il en fut empesché par un traistre son ennemy, qui avoit rendu la ville de Bletterans. » *Histoire des guerres intentées dans les duché et comté de Bourgogne par Tremblecour, Lorrains, François et autres,* fol. 78.

(4) On croit généralement qu'il mourut vers 1650. Où J. Gauthier, *Les cartes anciennes et modernes de la Franche-Comté,* p. 309, a-t-il pris qu'il s'éteignit paisiblement après avoir été rétabli dans sa charge de maître des comptes ? L'article consacré à Tissot dans la *Biographie ancienne et moderne* fait encore mieux en lui conférant une charge de second président, créée seulement après la réunion de la Franche-Comté à la France par un édit royal du mois d'août 1692.

(5) Boyvin à Philippe Chifflet, Dole, 12 septembre 1637. — *Mss. Chifflet,* t. CIII, fol. 15.

(6) N'est-ce pas ce qu'on peut dire, entre autres, de dom Grappin, qui, continuateur du pieux et docte abbé Fleury, dota notre province d'almanachs historiques dont les matières ne sont pas sans rappeler

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Le manuscrit de Vesoul débute par une dédicace au roi d'Espagne suivie d'une signature autographe : il n'est pas inutile de la reproduire, ne serait-ce que pour montrer avec quelle élégance l'auteur écrivait en latin.

Philippo IV
Hispaniarum et Indiarum
Regi Invictissimo.

Majestatis tuæ radiis utinam placeat oblatiuncula hæc mea de nativo statu Burgundiæ nostræ. Inter sydera diadematis Hispanici micantiora gemma vere merito cincipitalis et præcipua, quippe quæ Deo et principibus suis fida semper una refulsit inter alias Majestatis tuæ Dei gratia subditas, de qua lubens opusculum hoc quasi registrale panægiricum aræ tuæ inscribo, quo tuæ Majestati mei grati animi innotescant et publico meque mihi soli non vixisse, sed regi meo, patriæ et posteris, numenque tuum perpetuæ venerationi fuisse mihi

Regiæ Catholicæ M. T.
Humilimo clienti et subdito
Tissot.

Vient ensuite une description de la Franche-Comté : « Comitatus Burgundiæ chorographica synomilia (fol.2-26 v°). » Plus détaillée que la plupart de celles qui avaient paru auparavant (1), on aura une idée de la variété des sujets qu'elle traite en jetant les yeux sur les titres mis

l'œuvre de Tissot ? L'abbé J.-M. Suchet, *Les almanachs historiques de Besançon et de la Franche-Comté, de 1743 à 1793*, dans les *Annales franc-comtoises*, 2e série, t. XIV, p. 87.

(1) Indépendamment des descriptions de Gilbert Cousin et de Gollut, on peut voir celles des atlas de Mercator (1585), de Matal (1602), de Bertius (1617), de Hondius (1632) et de Le Clerc (1632). Cf. Dr Roland, *Étude sur la cartographie ancienne de la Franche-Comté. Première partie : les cartes du comté de Bourgogne publiées au XVIe siècle*, dans les *Mémoires* de la Société d'émulation du Doubs, année 1912, p. 261 ; *Deuxième partie: les cartes du comté de Bourgogne publiées au XVIIe siècle*, dans le même recueil, année 1913, p. 422.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

en marge du texte : « Animalia, feræ, pecudes (fol. 4) ; volatilia, pisces, segetes (fol. 4 v°) ; frumenta et legumina, arbores, pomaria (fol. 5) ; herbaria (fol. 5 v°) ; vineta (fol. 6) ; nemora (fol 6 v°) ; montes (fol. 7 v°) ; aquæ, flumina (fol. 8 v°) ; fontes (fol. 9 v°) ; thermæ (fol. 10) ; salinæ (fol. 10 v°) ; mobiles insulæ, speluncæ glaciales (fol. 11) ; saxifodinæ (fol. 11 v°) ; mineralium fodinæ (fol. 12 v°) ; cavernæ (fol. 13 v°) ; gurgites (fol. 14) ; urbes (fol. 15 v°) ; castella (fol. 17) ; ordinum provinciæ status (fol. 17 v°) ; locutio vernacula, mores morales (fol. 18 v°) ; docti, litterati et urbanistæ (fol. 19 v°). »

Après avoir indiqué la latitude et la longitude du comté de Bourgogne et renvoyé pour sa figure à la petite carte annexée à son ouvrage (1), Tissot dit quelques mots des peuples d'où lui vient son nom, rejetant au rang des fables ce qu'on raconte de Sequinus, roi des Séquanes, et de son gendre Brennus : son respect pour l'antiquité ne va pas, en effet, jusqu'à faire crédit aux fictions des poètes. Il décrit ses limites, son climat ; il déclare que, si dans la montagne l'air est plus âpre, en revanche on y meurt rarement de peste ou de maladie (2). Son énumération du bétail que la province nourrit rappelle celle du bon Gollut : comme celui-ci, il dit les chevaux comtois également propres au labour ou à la chasse et à la guerre ; quant aux autres animaux domestiques, on tire parti de leurs peaux, de leur laine, de leur lait ; leur chair, fraîche,

(1) « Non alia figurata imagine quam quæ videre datur in chorographica hac nostra compendiori typo huic libello adjuncta (fol. 2). » Ce passage prouve clairement que la petite carte à demi lacérée fut gravée pour être jointe au livre.

(2) « Raræ inibi pestes, rari morbi (fol. 3 v°). » Plus loin Tissot écrit qu'on n'y voit pas de bêtes féroces, à l'exception des loups et des ours; qu'en tout cas il n'y a pas d'animaux venimeux : « vix ullis infesta feris malis, si lupos et ursos excipias, sed venenatis certe nullis (fol. 4). » Serait-il vrai que de son temps on ne rencontrât point de vipères en Franche-Comté ?

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

salée ou fumée, fait avec le lait et les fromages le fond de la nourriture des paysans.

Dans les forêts vivent en liberté les cerfs, les chevreuils, les lièvres, les lapins et les renards. Une multitude d'oiseaux y nichent, entre autres les faisans, disparus de nos jours. Nulle part on ne trouve dans les rivières autant de truites, de brochets, de carpes, de barbeaux, de perches, d'écrevisses (1), de goujons, sans compter une foule d'autres petits poissons qu'on voit nager sur les bords (2).

Que dire des moissons ? Elles sont d'ordinaire si abondantes que la province fournit des grains à bas prix aux pays voisins : ce n'est que lorsque la récolte a manqué que des édits en défendent l'exportation ; il en va de même en cas de menace de guerre. Le comté de Bourgogne produit, en effet, du froment, du méteil, de l'orge, de l'avoine, du millet, des fèves, des lentilles (3) : le pain qu'on y fait est délicieux. Dans le plat pays on cultive aussi le lin et le chanvre.

En fait d'arbres à fruit, il y a le poirier, le pommier, le pêcher, le cognassier, le merisier, le noyer, le noisetier (4). Dans les vergers et sur les terrasses des grands se voient des lauriers, des orangers, des figuiers et des amandiers.

(1) Ne sourions pas de voir ces crustacés rangés parmi les « pisces ». Le *Dictionnaire de l'Académie française* (Édit. de 1811) définissait bien l'écrevisse : « Poisson qui, selon l'opinion vulgaire, va presque toujours à reculons. »

(2) On ne retrouve pas dans le manuscrit de Vesoul le dicton qui attribuait le brochet au Doubs, la carpe à la Saône, le barbeau à l'Ognon, l'ombre à la Loue et la truite à l'Ain. Gollut, *Les mémoires historiques de la république séquanoise et des princes de la Franche-Comté de Bourgougne*, p. 87.

(3) Il est singulier de ne pas voir mentionné le sarrasin ou blé noir, dont on faisait alors des « pilés » succulents. Il n'est pas question non plus du maïs ; la culture de ce blé de Turquie ne fut généralisée que plus tard.

(4) Le ms. 901 de Besançon dit qu' « en quelque lieu » on trouve « des chastaignes que l'on laisse perdre par la trop grande quantité (fol. 33). »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

D'oliviers, point : aussi se sert-on pour s'éclairer d'huile de noix, de faîne ou d'œillette. Ce n'est pas à dire pour cela qu'on manque d'olives : il en arrive tous les ans quantité sur les marchés. Dans les vallées, d'innombrables essaims d'abeilles butinent sur les fleurs des prairies les éléments de leur cire (1) et de leur miel aussi doux que le sucre. Il y a également de précieuses plantes médicinales.

Les crus de la Franche-Comté, on le devine, ne sont pas oubliés. Gollut leur avait déjà payé un juste tribut d'éloges ; il avait notamment vanté ce vin blanc qui « entremeslant une miellée douceur avec une gaillarde et picquante chaleur, hat je ne sçay quoy de souef qui ne peut bonement estre exprimé par la plume et parole (2). » Comme du temps de Gilbert Cousin (3), certains vins sont recherchés en Allemagne, en Suisse, en Lorraine, aux Pays-Bas (4), où ils se gardent sans altération pendant plusieurs années. Tout le monde connaît les vins d'Arbois (5), de Château-Chalon, de Chariez, de Poligny ; tout

(1) La cire était alors réservée à l'éclairage des demeures seigneuriales ; c'est pourquoi dans les présents offerts aux personnages importants à leur entrée dans une ville, les douzaines de flambeaux de cire blanche voisinent avec les boîtes de dragées et de confitures sèches. Cf. E. Longin, *Caroline d'Autriche et Béatrix de Cusance*, p. 75.

(2) *Les mémoires historiques de la république séquanoise et des princes de la Franche-Comté de Bourgougne*, p. 85.

(3) Gilbert Cousin, *Brevis ac dilucida Burgundiæ superioris quæ Comitatus nomine censetur descriptio*, p. 73. Outre les vins d'Arbois, de Château-Chalon et de Besançon, Cousin cite ceux de Morey et de Gy ; ce qu'il dit des foudres d'Arbois grands comme des maisons : « in hoc tractu sunt vasa vinaria adeo magna ut domos altitudine videantur æquare » est à retenir.

(4) En 1629, Caroline d'Autriche envoya trois pièces de vin blanc d'Arbois au sieur d'Andelot, premier maître d'hôtel de l'infante Isabelle-Claire-Eugénie. V. La marquise d'Autriche à Jean-Jacques Chifflet, Chantonnay, 29 juillet 1629, et Besançon, 11 février 1630. — *Mss. Chifflet*, t. XXIV, fol. 460 et 464.

(5) On sait en quelle estime Henri IV tenait les vins d'Arbois ; ils n'étaient pas moins appréciés par le duc d'Orléans, son fils. P. Chifflet, *Journal historique des choses mémorables arrivées à la cour des*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

le monde les apprécie ; tout le monde chante leurs louanges.

Quant aux forêts qui couvrent encore une grande partie du pays, Tissot dit le parti qu'on en tire pour la chasse, le chauffage, la fabrication du charbon, les bâtiments ; il montre notamment les habitants de la montagne construisant leurs chalets en bois de la base au faîte. On voit des sapins de plus de cent pieds de haut (1) : c'est cet arbre qui fournit la résine, la poix, l'encens, la térébenthine. Les autres essences sont l'orme, le peuplier, le cornouiller, le frêne, l'aulne, le bouleau, le pin, le mûrier, le cerisier, le prunier, le buis, le genévrier et le saule. Les glands que les chênes portent en abondance servent à engraisser les porcs, qui se nourrissent aussi de pommes et de poires sauvages. Gollut avait dit, d'après un d'Andelot (2), le rôle que les forêts remplissaient dans la défense de la province (3) ; notre manuscrit parle également des défilés resserrés, des sentiers difficiles où se perdent ceux qui n'en ont pas l'habitude ; il est tel passage où une poignée d'hommes pourrait arrêter une armée (4).

Païs-Bas depuis l'an 1599 jusques en l'an 1632 inclus.— Ibid., t. XCVI fol. 202.

(1) Tel, entre autres, le sapin qui, sur la carte de 1624, est figuré avec la légende : « Arbre ayant sept brasses de tour. » Cet arbre se trouve reproduit avec la même légende sur plusieurs cartes du dix-septième siècle ; il était dans le voisinage d'Avoudrey. V. Dr Roland, *Étude sur la cartographie ancienne de la Franche-Comté. Deuxième partie : les cartes de la Franche-Comté publiées au XVIIe siècle*, dans les *Mémoires* de la Société d'émulation du Doubs, années 1919-1920, p. 281, 291, 316 et 325.

(2) Jean-Baptiste d'Andelot, premier écuyer de Charles-Quint, empereur, commandeur de l'ordre d'Alcantara, fils de Simon d'Andelot, seigneur de Myon, et d'Henriette de Cornon, sa première femme.

(3) *Les mémoires de la république séquanoise et des princes de la Franche-Comté de Bourgougne*, p. 86.

(4) Les lieutenants de Louis XIII, comme plus tard ceux de Louis XIV, virent souvent la marche de leurs troupes inquiétée, sinon arrêtée, par les partisans franc-comtois embusqués dans les bois ; en 1638, on con-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Venant aux montagnes, dans lesquelles abondent les pâturages, Tissot cite d'abord le Lomont, qu'il nomme le Longmont ou le Hautmont, puis le Jura et les ballons des Vosges riches en mines. Il mentionne après cela les monts de Salins, au milieu desquels se dresse le Poupet ; une citadelle très forte en occupait autrefois le sommet (1). Un château fort couronnait aussi jadis Montmahoux ; il n'en reste que des ruines et un puits dont en tout temps l'eau est très bonne à boire. C'est à propos d'une hauteur de la franche montagne, à un mille de Trévillers (2), que Tissot fait savoir que sa famille est originaire de ce village.

De ces monts découlent les eaux qui forment les lacs, les étangs, les avens, les ruisseaux et les rivières ; ces cours d'eau mettent en mouvement des scieries, des moulins, des papeteries, etc. (3). A noter que le manuscrit de Vesoul ne parle pas du Frais-Puits, que n'avait pas oublié la description jointe à l'édition française du grand atlas de Mercator (4).

sacra plusieurs jours à battre ceux-ci à l'aide de chiens. E. Longin, *La campagne du duc de Longueville au bailliage d'Aval (1638)*, dans les *Mémoires* de la Société d'émulation du Jura, année 1909, p. 149.

(1) On voit le château du Poupet dans une des tapisseries de Saint-Anatoile de Salins.

(2) Cette montagne, que Tissot nomme mont Suspice, *mons Suspicius*, porte sur la carte de l'état-major la cote 987; elle y est dite Le Miroir.

(3) Sur l'activité industrielle de la Franche-Comté avant les guerres du XVII^e^ siècle, cf. L. Febvre, *Philippe II et la Franche-Comté*, p. 103.

(4) Gollut l'a, au contraire, minutieusement décrit, n'omettant pas de raconter comment un de ses débordements préserva la ville de Vesoul du pillage. « Ce fut, dit-il, un cas prodigieux ou plustost un miracle tesmoignant de la bonté et miséricorde du Tout Puissant, de ce que ce fre-puits sauvat la ville d'estre saccagée par l'armée du seigneur baron de Polviler, lors que, retornant du voiage de Bresse, le 15 de novembre, l'an 1557, le camp se mutinat contre les chefs et demandat l'argent qui luy estoit dehu et refusé ou dilaié. Car lors il advint que les soldats estans prests à marcher avec quelques pièces d'artillerie menue et des eschelles pour forcer et emporter la ville et la mettre à sac,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

En revanche il ne se peut rien voir de plus exact que ce qui est dit des principales rivières de la Franche-Comté. Le Doubs, que Tissot montre passant deux fois par le milieu de la province, n'a, selon lui, rien à envier au Pactole, au Gange et au Tage : comme au temps de Gollut, les pêcheurs de Longwy séparent encore du sable, tous les ans, de minces parcelles d'or (1). Pour les sources qui jaillissent un peu partout, leur eau est si bonne que beaucoup la préfèrent au vin. Quelques-unes forment aussitôt de véritables rivières ; telle est, au territoire d'Ouhans, celle qui sort d'un rocher semblable à l'ouverture d'un four (2) ; à trois ou quatre lieues de là, les eaux de la Loue sont potables ; le nom de cette rivière (3) vient des débordements fréquents à la suite desquels elle se fraye un nouveau lit au milieu des champs dont elle ronge les bords.

fre-puits se meit subitement à vomir tant d'eaux, combien qu'il n'heut pleu sinon 24 heures ou environ, qu'en moins de cinq ou six heures toute la campagne en demeurat couverte. Ce que feit croire aux soldats que les habitans havoient en leurs puissances quelques cataractes, par la levée desquelles lon pouvoit baigner la campagne et nier tous ceux qui se treuveroient sur icelle. Et en ceste fantasie se retirèrent hastivement, quittans la plaine pour se sauver au-dessus des montagnes sans plus vouloir descendre pour demander le guelt, abandonans eschelles, artillerie, tambours et autres choses, voire (chose incredible entre les Allemans) les bouteilles mesmes et les barils. » *Les mémoires historiques de la république séquanoise et des princes de la Franche-Comté de Bourgougne*, p. 92. Cf. PELLISSON, *Histoire de Louis XIV depuis la mort du cardinal Mazarin en 1661 jusqu'à la paix de Nimègue en 1678*, t. II, p. 257.

(1) GOLLUT, *op. cit.*, p. 89.

(2) C'est la source vauclusienne de la Loue. Tissot aurait aussi pu parler, après Gilbert Cousin, de la source de l'Ain, qui n'a pas été oubliée dans la notice jointe à l'édition française du grand atlas de Mercator. Dr ROLAND, *Étude sur la cartographie ancienne de la Franche-Comté. Première partie : les cartes du comté de Bourgogne publiées au XVIe siècle*, p. 269.

(3) *Lupa*, la louve. Une autre étymologie a été mise en avant, mais elle est au moins douteuse. G. GAZIER, *Le XIIe Congrès de l'Association franc-comtoise tenu à Ornans*, dans le *Bulletin* de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, année 1912, p. 206.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

A Luxeuil sont des sources thermales qui attirent tous les ans une foule de baigneurs ; on ne vient pas seulement pour guérir, mais aussi pour se récréer ; les eaux sont si bouillantes qu'en y plongeant la tête on perd ses cheveux(1). Les célèbres sources salées de Salins retiennent moins longtemps Tissot que Gollut (2) ; il note que la ferme du sel rapporte annuellement au roi trois cent mille livres, sans compter cent autres mille livres qu'on retire de la vente du sel aux communautés ou communes, chaque habitant devant prendre trois livres de sel par mois (3).

Ce qui est curieux, c'est ce qui est dit d'îles couvertes d'herbe et d'arbustes qu'on voit flotter au gré du vent à la surface des étangs, s'abaissant ou s'élevant avec le niveau des eaux ; il y en a plusieurs dans la seigneurie de Faucogney et à Vy-le-Ferroux. Qu'on ne mette pas en doute leur existence : Tissot les a vues ; il est même parfois monté sur quelques-unes d'entre elles (4).

A une demi-lieue de l'abbaye de la Grâce-Dieu, il y a une grotte singulière, dite la Froidière (5) ; il y en a deux

(1) Cette particularité n'est signalée par aucun des auteurs qui se sont occupés des thermes de Luxeuil et il est permis de la révoquer en doute. Cf. R. Roux, *Luxeuil-les-Bains, d'après un manuscrit du docteur C.-C. Jurain (1716)* dans le même recueil, année 1914, p. 71.

(2) La description de notre vieil historien est d'une exactitude, d'une précision peu commune : rien de plus divertissant que sa descente dans le puits à muire, « lieu propre à engendrer des catarres » ; il s'y attarde à la lueur d'une chandelle avec son fils, pendant qu'à la ville son frère l'attend à souper avec ses parents et ses amis.

(3) M. Prinet, *L'industrie du sel en Franche-Comté avant la conquête française*, p. 207.

(4) Philippe Chifflet parle d'îles semblables qu'il visita avec l'infante Isabelle-Claire-Eugénie aux environs de Saint-Omer. *Journal historique des choses mémorables arrivées en la cour des Païs-Bas depuis l'an 1559 jusques en l'an 1632 inclus. — Mss. Chifflet*, t. XCVI, fol. 117. V. Comtesse de Villermont, *L'infante Isabelle, gouvernante des Pays-Bas*, t. II, p. 245.

(5) Lettre sur la glacière voisine de Besançon et la grotte de Quingey (par l'abbé Boisot), dans le *Journal des savants*, année 1686, p. 387 ; *Journal Encyclopédique*, mars 1776 ; Délibérations de l'Académie de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

autres, plus petites, sur les lisières de la franche montagne. Tissot en parle en témoin oculaire : il y a pénétré et y a vu, en été, des blocs de glace énormes d'autant plus durs qu'à l'extérieur la chaleur est plus grande. En hiver, ces blocs s'amollissent à mesure que le froid augmente au dehors, au point qu'à la fin il s'en dégage des vapeurs.

Quels avantages, d'autre part, la province ne retire-t-elle pas de ses carrières, d'où l'on extrait des matériaux de construction, de longues et larges dalles funéraires ! Elle a aussi du tuf pour les cheminées, des pierres à feu pour les mousquets ; Faucogney et Moissey fournissent des meules pour les moulins à blé et à huile. On pense bien que le manuscrit de Vesoul n'oublie pas les carrières de Sampans, dont la pierre acquiert par le travail de l'ouvrier le poli du marbre (1). A peu de distance d'Arbois, il y a des carrières d'albâtre (2) : de cet albâtre on fait à Saint-Claude de

Besançon, t. I, fol. 228 v° ; Description d'une caverne qui se trouve en Franche-Comté, où se forme naturellement la glace, avec quelques observations sur ce qui peut la causer. — DUNOD, *Histoire du comté de Bourgogne*, t. II, p. 463 ; L. TROUILLET, *La glacière de Chaux-les-Passavant : notice historique et scientifique*, dans les *Mémoires* de la Société d'émulation du Doubs, année 1884, p. 449, et année 1885, p. 54 ; L. BARBIER, *Besançon et la vallée du Doubs*, planche XVI.

(1) « Une autre espèce havons nous d'un marbre qui approuche la beauté des plus exquis jaspes. » GOLLUT, *Les mémoires historiques de la république séquanoise et des princes de la Franche-Comté de Bourgougne*, p. 89.

En creusant les caves de la maison qu'occupe actuellement l'agence du Crédit Lyonnais dans la rue des Arènes, à Dole, on a découvert, il y a quelques années, un banc de roche identique à celui de Sampans. Il est aussi fait mention des carrières de Sampans dans *Le Théâtre du Monde ou Nouvel Atlas de Jean Jannon*, édité en quatre tomes à Amsterdam en 1647. Certaines allusions à la campagne du duc de Longueville en Franche-Comté sont pour faire soupçonner Tissot d'avoir collaboré à cet ouvrage.

(2) « E terra foditur gypsum et marmor candidi coloris alabastrites dictum. » GILBERT COUSIN, *Brevis ac dilucida Burgundiæ superioris quæ Comitatus nomine censetur descriptio*, p. 88. L'albâtre dont Tissot parle est celui des anciennes carrières de Saint-Lothain, au sujet desquelles on lit dans un traité intervenu, le 3 décembre 1511, entre l'archidu-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

petites figures d'hommes ou d'animaux que les pèlerins rapportent à leurs amis à leur retour. Près de Salins, on trouve du gypse, qui, mêlé à la chaux, sert au revêtement intérieur des maisons. Un peu partout il y a de l'argile, avec laquelle on fabrique non seulement des tuiles, mais des coupes, des marmites et d'autres ustensiles de ménage pour les paysans. Ailleurs des vases formés d'une terre extrêmement blanche paraissent avec honneur sur la table des riches ; on fait aussi de cette terre des jouets d'enfant.

Voici maintenant les trésors enfouis au plus profond du sol. Des puits ont été creusés par les mineurs au moyen du pic et de la poudre : on descend avec une lampe par des échelles ; des machines à roues amènent au jour le minerai ; elles servent également à épuiser les eaux (1).

Les mines qui rapportent le plus au roi ou à ses fermiers sont celles de Château-Lambert, sur les confins de la Lorraine (2) : la stérilité du terroir est compensée par la richesse du filon qu'on y exploite (3). Sur plusieurs au-

chesse Marguerite et le célèbre « tailleur d'imaiges » Michel Colomb : « C'est très bon et très certain marbre d'albastre, très liche et très bien polissable en toute perfection, et un trésor trouvé au pays de ma dicte dame, sans aller quérir autres marbres en Italie ou ailleurs, car les autres ne se polissent point si bien et ne gardent point leur blancheur, ains se jaunissent et ternissent à la longue. » A. Rousset, *Dictionnaire géographique, historique et statistique des communes de la Franche-Comté : département du Jura*, t. IV, p. 17. Cf. J. Baux, *Recherches historiques et archéologiques sur l'église de Brou*, p. 208.

(1) Sur la petite carte de Tissot les mines d'argent et les mines de cuivre sont soigneusement marquées ; au nord-est de « Les mines », qui est Plancher-les-Mines, est figuré le « Mont où se tire l'argent. »

(2) Les mines de Château-Lambert renfermaient du cuivre pyriteux, du cuivre gris argentifère avec argent natif et du fer sulfuré aurifère ; leur exploitation fut abandonnée en 1758. Cf. E. Thirria, *Statistique minéralogique et géologique de la Haute-Saône*, p. 401.

(3) Lors du siège de Dole par le prince de Condé en 1636, des mineurs venus de Château-Lambert eurent pour mission de contreminer les travaux des assiégeants. Boyvin, *Le siège de la ville de Dole, capitale de la Franche-Comté de Bourgongne, et son heureuse délivrance*, p. 193.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

tres points des fouilles sont pratiquées pour découvrir du cuivre, de l'argent et du plomb ; depuis quelques années on croit avoir rencontré du plomb argentifère à Ternuay ; Tissot avait lui-même entrepris autrefois des fouilles sur les indications d'un paysan, mais la jalousie jointe aux frais excessifs l'a contraint de les abandonner (1).

Partout existent d'abondantes mines d'un fer d'excellente qualité. En certains endroits, il y a du soufre, du nitre et du charbon de terre : non loin de Salins et de Saulnot (2), on extrait la houille et on s'en sert pour la cuite du sel afin d'épargner le bois ; chose merveilleuse, si, lorsqu'elle est embrasée, on jette de l'eau dessus, l'ardeur de la combustion augmente ; on ne peut éteindre le feu qu'avec de l'huile.

Outre ces métaux on trouve aussi des pierres de diverses couleurs, des cristaux qui ressemblent à des gemmes. Gollut en avait déjà parlé (3). Il s'en fait encore commerce de nos jours.

Dans des grottes souterraines, où il serait téméraire de se hasarder sans flambeau, se voient des cabinets, des salles, des autels, des tables, des sièges et d'autres merveilles qu'on dirait faites de main d'homme (4). La fable y voyait la demeure des lamies ; elles ne sont habitées que par les chauves-souris et les hiboux ; le murmure de petits ruisseaux s'y fait entendre ; c'est l'eau qui, tombant

(1) Ces fouilles furent reprises plus tard, mais en 1740 on renonça à continuer l'exploitation du filon de plomb argentifère découvert à cause de son irrégularité et du peu d'abondance du minerai.

(2) Sur les salines de Saulnot, cf. Dunod, *Histoire du comté de Bourgogne*, t. II, p. 452 ; L. Suchaux, *La Haute-Saône : dictionnaire historique, topographique et statistique des communes du département*, t. II, p. 229 ; E. Thirria, *Manuel à l'usage de l'habitant du département de la Haute-Saône*, p. 48.

(3) *Les mémoires historiques de la république séquanoise et des princes de la Franche-Comté de Bourgougne*, p. 90.

(4) La plus remarquable de toutes ces grottes par ses stalactites et ses stalagmites est celle d'Osselle.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

des voûtes sur le limon durci goutte à goutte, arrive à former diverses figures. Les habitants se félicitent, d'autre part, de pouvoir se retirer en temps de guerre dans d'autres grottes quasi inaccessibles, situées comme elles sont au flanc de montagnes escarpées ; de là il est aisé de mettre en déroute plus de mille hommes en faisant rouler sur eux des quartiers de roc (1).

Il y a aussi en maints endroits des gouffres d'une profondeur inconnue, où on précipite les corps des bêtes mortes en putréfaction (2). Si l'on y jette une pierre, il s'écoule un certain temps avant qu'on entende le bruit qu'elle fait en heurtant les parois ; quelques individus ont voulu descendre au fond ; ils n'ont jamais pu y parvenir, bien que pour la descente ils eussent attaché les unes aux autres les cordes des cloches de plusieurs paroisses (3).

On voit, dit Tissot, qu'il n'y a aucune partie des champs, des bois, des montagnes qui reste sans exploitation, sans culture. Le pays fournit abondamment à ceux qui l'habitent tout ce dont ils ont besoin pour vivre : on peut le comparer aux autres régions de la Gaule ; il n'est inférieur à aucune (4). Les terres qui ne sont pas susceptibles d'être

(1) Telle est, non loin de Lons-le-Saunier, la grotte de Revigny, dans laquelle, pendant la guerre de Dix ans, les habitants du voisinage défièrent toutes les attaques des Français. Cf. Le curé de Saint-Maur au baron d'Arnans, des baumes de Revigny, 26 avril 1640. — *Guerres de la Franche-Comté sous le règne de Louis XIII en ce qui concerne le baron d'Arnans*, p. 71 ; Girardot de Nozeroy, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 185 ; E. Longin, *Le manifeste d'Antoine Brun (1638)*, p. 24.

(2) Cette pratique s'est continuée jusqu'à ces dernières années, où elle a été interdite.

(3) Plusieurs de ces gouffres ont été explorés avec succès de nos jours. E. Fournier, *Découvertes spéléologiques en Franche-Comté*, dans les *Mémoires* de la Société d'émulation du Doubs, année 1900, p. 340.

(4) Le latin dit plus énergiquement : « Aliis provinciis Galliæ omnibus proponenda, nemini postponenda (fol. 14 v°). » Un académicien français dira plus tard de notre province : « Il n'y a rien de nécessaire à la vie dont elle ne soit fertile, d'où vient que quelques écrivains étrangers

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

labourées se prêtent à l'élevage du bétail. Le surplus du territoire est occupé par les métairies, les villages, les bourgs, les villes : dans celles-ci les édifices publics et privés sont dignes d'éloges, tant pour la grandeur et la dureté des matériaux qui entrent dans leur construction que pour l'habileté des ouvriers qui donnent souvent à la pierre l'apparence du marbre.

E. L.

(La deuxième et dernière partie sera publiée dans le volume suivant des *Mémoires.)*

l'ont appelée l'abrégé de la France et celui de tous les pays qui se peut le plus aisément passer des autres. » PELLISSON, *Histoire de Louis XIV depuis la mort du cardinal Mazarin en 1661 jusqu'à la paix de Nimègue en 1678*, t. II, p. 255.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF GEORGIA

JULIEN FEUVRIER
Professeur honoraire de l'Université
Conservateur du Musée archéologique de Dole

LES RUINES
DE
DAMMARTIN

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

LES RUINES DE DAMMARTIN

SONT-ELLES LES RUINES D'UNE VILLE ?

Le petit village de Dammartin (1), du canton de Montmirey-le-Château, est situé sur un plateau légèrement incliné dans la direction du sud, à une altitude d'environ 225 mètres. Au nord-ouest de son territoire se rencontrent, au même point, les routes départementales de Besançon à Pontailler, d'Auxonne à Vesoul et le chemin vicinal de Dammartin à Mutigney. A l'est, la route départementale de Dole à Gray, après avoir servi de limite avec la commune de Marpain, coupe celle de Besançon à Pontailler.

Au point de vue géologique, le terrain de Dammartin appartient en très grande partie au *pliocène* de Gray, successions de couches d'argile et de sable, au niveau desquelles se trouve le minerai de fer pisolithique (2). Se superposent au *pliocène*, sur une faible étendue entre le village et le nœud des routes Besançon-Pontailler et Auxonne-Vesoul, une nappe de limon de Bresse (terre a pisé) et aussi un îlot du même terrain, de forme ovale, coupé par la première de ces routes près de son intersection avec celle de Dole-Gray (la partie nord, le Murger, les

(1) A 22 kilomètres au nord de Dole.

(2) Ajoutons que Dammartin fait partie d'une région étendue entre Saône et Doubs où le minerai de fer, abondant, a été exploité depuis l'époque de la Tène et traité dans de nombreuses petites usines jusqu'au milieu du XIXe siècle.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Fourches, les Neuf Sillons dépendent du territoire de Marpain) (1).

Le sol du plateau est presque entièrement livré à la culture : on y voit surtout des champs, quelques vignes — autrefois beaucoup plus nombreuses — et un peu de prairie en une légère dépression qui correspond aux lieux dits la Mouillasse et le Grand Pré.

Les ruines se situent de part et d'autre de la route Besançon-Pontailler : on commence à les trouver un peu avant le point kilométrique 12,5 ; elles finissent au delà et non loin du carrefour de voies que nous avons indiqué au nord-ouest du territoire.

Les ruines de Dammartin sont signalées pour la première fois à la fin du XVI^e^ siècle par l'historien Pierre de Saint-Julien (2). Il nous dit que sur la rive gauche de la Saône, non loin de Pontailler, « souloit estre une ample et spacieuse ville ».

En 1618, Jean-Jacques Chifflet, dans *Vesontio* (p. 140), raconte que sur les collines plantées de vignes, près du village de Dammartin, on met souvent au jour d'anciennes monnaies et des restes d'antiques édifices.

Le professeur Dunod (3), qui cite Pierre de Saint-Julien, assure, comme celui-ci, qu'il y avait à Dammartin une grande ville.

Chevalier (4) va plus loin ; il y place Διττατιον du géographe Ptolémée.

En 1770, lors des premiers travaux d'établissement de la route de Pontailler à Besançon, qui se superposa à une

(1) Je saisis ici l'occasion de remercier mon savant confrère, M. le chanoine Bourgeat, qui, aimablement, m'a fourni d'utiles indications sur la géologie des arrondissements de Dole et de Gray.

(2) *Origine des Bourgougnons*, I, IV, 25.

(3) *Hist. des Séquanois*, p. 94.

(4) *Mém. hist. sur la ville et seigneurie de Poligny*, I, LXX, et note *b*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

voie romaine, on découvrit une quantité considérable de pierres de constructions, des marbres, des tuiles, des barres de fer, une statue de bronze du dieu Mars et des monnaies romaines en or et en argent (1). L'historien Perreciot, qui nous donne ces détails, ajoute que la même année on déterra dans les ruines un grand vase d'airain qui contenait 4000 monnaies et médailles, la plupart du IIIe siècle. Avec Chevalier, il croit qu'on doit situer Διττατιον à Dammartin (2).

D'après Edouard Clerc (3), une trouvaille de monnaies analogue à la précédente, aurait été faite vers la même époque : « Un propriétaire riche (Grignet d'Eugny) avait recueilli à Dammartin que l'on croit être *Dittatium*, deux ou trois mille médailles ; cette collection est dispersée et l'on ignore même quelle série elle renfermait. »

Le P. Prudent (1745-1792), du couvent des Capucins de Besançon, auteur en 1773 d'une *Disserlation sur les antiquités romaines en Franche-Comté* (4), voit à Dammartin un camp romain. La constatation, sur le terrain, de dépressions en quatre endroits différents lui suffit pour placer là les quatre portes indispensables à tout camp romain permanent.

Le P. Dunand (1719-1790), Bisontin, gardien du couvent des Capucins d'Auxonne, visite les lieux en 1778. Voici ce qu'il dit avoir vu : des fondations de bâtiments « dans des endroits très éparsés (*sic*) où l'on ne remarque, au reste, que des traces d'habitations resserrées » et notamment un

(1) La largeur maxima d'une voie romaine était de 7 mètres, tandis que la route actuelle mesure 8 mètres, fossés non compris ; il en résulte que pour l'établir on dut empiéter sur le terrain des ruines.

(2) Bibl. de Besançon, *Mss.* 1111, f° 131. — Perreciot (1728-1798), né à Roulans, près de Baume-les-Dames, auteur de nombreux travaux sur la Province, était avocat en Parlement.

(3) *La Franche-Comté à l'époque romaine*, p. 12.

(4) Publiée en 1838, dans *Mém. et Docum. inédits de l'Acad. de Besançon*, t. I, p. 35-37.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

mur « fort long » ayant 7 pieds (2 m. 25) de largeur, sur le chemin de Pesmes ; des carreaux de brique à cinq angles ; des gâteaux de ciment à 4 pieds (1 m. 29) de profondeur ; un fragment de pavé en mosaïque apporté des ruines à l'entrée de l'église ; des « aqueducs en brique » de 13 à 14 pouces (0 m. 35 à 0 m. 38) d'équarrissage ; des puits et citernes en nombre ; un cheval de plomb d'un pied de long, et un autre en terre cuite ; un bras de statue en bronze ; en bronze aussi, « un petit enfant de deux pouces et demi (0 m. 054) de hauteur aïant tenu entre ses mains un instrument à vent, aïant les joues gonflées, la dite figure représentée assise » ; des médailles en argent et en bronze ; deux bagues en or ; des agrafes ; une clochette de 10 lignes (2 cm. 1/4) de diamètre ; plusieurs pots de terre et de cuivre ; un chaudron de cuivre ; une clef de robinet ; des clous de cuivre. Il croit, comme le P. Prudent, que là se trouvent les restes d'un camp romain traversé par une voie (1).

Pour avoir d'autres renseignements sur les découvertes faites à Dammartin, il nous faut descendre jusqu'à l'année 1838. Un an auparavant, Mallard, notaire à Pagney, qui s'était rendu là-bas, avait adressé à la Société d'émulation du Jura une notice sur les ruines, laquelle fut insérée dans le volume des *Mémoires* (p. 96-102), l'année suivante. Après avoir reproduit ce qu'avait écrit Perreciot sur la question qui nous occupe, il nous apprend que l'on trouve encore « journellement » des fragments de mosaïques, des pavés, des conduits en brique et que le soc de la charrue rencontre fréquemment des fondations d'édifices. Et, remontant dans le passé, il raconte qu'en 1802 la charrue d'un laboureur heurta un cercueil en plomb renfermant un squelette que rien n'accompagnait (2) ; et d'autre part que le maire de Dammartin, en 1816, découvrit

(1) Bibl. de Besançon, *Mss. Dunand*, XXI, f° 3 et XXXII, f° 174.

(2) Nous ne pensons pas que cette sépulture appartienne à l'époque gallo-romaine.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

dans le bas d'une petite prairie (probablement au lieu dit la Mouillasse), une partie d'un canal « conduisant les eaux dans la ville ». En cet endroit, il retira du sol huit pierres polies de grandes dimensions, recouvertes de larges dalles étrangères au pays. Mallard signale aussi des puits dans la direction de Pesmes, les uns circulaires, les autres hexagonaux ou carrés. « Du côté de Mutigney et surtout de Marpain, il existe des restes de bâtiments considérables et très espacés les uns des autres ; les pavés de ces constructions, liés à la terre par un dur béton, sont difficiles à extraire. » Dans les vignes, au sud-est de la route de Besançon (au Chemin ferré), on a rencontré, à un mètre de profondeur, du charbon de bois en parfait état de conservation et des briques dont quelques-unes avaient subi l'action d'un feu très vif.

Peu de temps avant la venue de Mallard, deux mains en bronze plus grandes que nature furent vendues à un chaudronnier. Enfin, le maire de la commune lui offrit un buste en bronze de Cérès : la tête était couronnée d'épis et de pavots, et des feuilles d'acanthe terminaient le buste. Il achève sa communication en affirmant que les ruines sont celles d'une ville et que « si cette ville n'eût pas été *Ditlatium*, elle était assez importante pour que les géographes l'eussent comprise au nombre des grandes villes de la Séquanie ».

Marquiset, plutôt littérateur qu'historien, qui publia en 1841 et 1842 la *Statistique historique de l'arrondissement de Dole*, ne nous apprend rien que nous ne sachions : il se contente de reproduire Perreciot.

Désiré Monnier dans l'*Annuaire du Jura* s'est intéressé à différentes reprises aux ruines de Dammartin. Dans l'annuaire de 1840 (p. 71-73), il se borne à résumer la notice de Mallard. Dans celui de 1850 (Javel, p. 484), il écrit : « Les décombres de bâtiments qu'on observe çà et là entre Pesmes et Dammartin, entre Marpain et Mutigney, déno-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

tent que ces demeures étaient fort distantes les unes des autres, ce qui n'est guère l'indice d'une ville importante. » Il revient sur le même sujet dans l'annuaire de 1852 (p. 138) : « Ce que nous disons de Mutigney... se réduit à reconnaître, entre Mutigney, Marpain et Dammartin, des témoignages matériels d'antiquité romaine, sans nous persuader qu'ils suffisent pour établir que le lieu détruit ait été une ville, surtout une des villes principales de la Séquanie. » L'annuaire de 1853 (p. 179), nous donne les raisons qui l'empêchent d'accepter l'identification de Διττατιτιον avec Dammartin proposée par Perreciot et Chevalier : « Si nous n'avons pas osé nous prononcer en faveur de l'opinion de ces deux savants, c'est d'abord parce que les antiquités que l'on rencontre sur ce point ne caractérisent pas une grande ville, et qu'ensuite ces lieux ne sont pas sous la latitude que Ptolémie assigne à *Dittatium*. »

Le *Dictionnaire des communes du Jura* (1853-1858), de Rousset, aux articles consacrés à Dammartin et Marpain (II, 367 ; IV, 110), après avoir énuméré quelques-unes des découvertes que nous avons rapportées plus haut, nous fournit quelques indications nouvelles. Ce sont, au territoire de Dammartin, dans la direction de Mutigney, les restes d'une tour quadrangulaire et des meules de moulins à bras de 0 m. 50 de circonférence ; aux Plantes, en 1845, la « sépulture d'un guerrier ayant à ses côtés une épée et un casque, et près de la tête, deux pièces de monnaie romaines. »

Cette sépulture est évidemment mérovingienne. Dans les sépultures d'hommes de cette époque, on trouve souvent à côté du corps une ou plusieurs armes (épée, scramasaxe, lance...) et parfois aussi un *umbo* de bouclier qu'on confondait autrefois avec un casque ; quant aux monnaies, sans doute également mérovingiennes, elles auront été, par des personnes peu ferrées sur la numismatique ancienne, considérées comme monnaies romaines.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Pour Rousset, Διττατιον n'est pas Dammartin, mais Dole ; néanmoins, s'inspirant du P. Prudent, il pense que ces ruines sont celles d'une ville « entourée d'une ceinture de murailles et close de quatre portes ».

Enfin D. Monnier, dans l'Annuaire du Jura de 1862 (p. 93), publie de E. Jannot, une lettre dans laquelle celui-ci donne le résultat des fouilles qu'il a effectuées dans les vignes lui appartenant, sur le territoire de Marpain, au Murger. Voici l'analyse de ce document :

Le sol est tout couvert d'ossements, de tuileaux et de débris de poteries. Les fouilles ont donné : 1° une quinzaine de monnaies gauloises ; 2° un nombre considérable de monnaies impériales d'argent et de bronze et « un médaillon d'or et d'argent de Domitien » ; 3° quelques monnaies de la colonie de Nîmes ; 4° une grande quantité de petits objets tels que styles en fer et en bronze, grandes aiguilles, épingles, petite cuiller argentée, anneaux en verre, en bronze et en argent dont « l'un de ces anneaux octaèdre [c'est-à-dire taillé à huit pans] et en argent, porte l'inscription suivante : *Videre, si tantum liberes quantum Tecurio salirent omnibus in membris tibi vina* » (1), une statuette en bronze argenté, un buste casqué en bronze, une clef, des sifflets en ivoire, des tenailles en fer, des tuyaux en plomb, des bijoux, deux coutelas, une balance et d'autres objets non encore déterminés ; 5° des débris de poteries, des vases de couleur rouge ornés de sujets en relief (poterie arrétine), des anses de vases « portant des inscriptions celtiques » (2).

(1) Telle qu'elle est libellée, cette inscription est intraduisible ; il conviendrait, disent des latinistes experts, de la restituer ainsi : *Videre! Si tantum biberes, quantum decurio, salirent omnibus in membris tibi vina.* (Attention! si tu buvais autant qu'un décurion — ou que le décurion — les vins s'agiteraient dans tous tes membres.)

(2) Ces inscriptions « celtiques » sont des marques de potiers romains ou gallo-romains ; dans le nombre, il en est de fort difficiles à déchiffrer. Voir plus loin.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Tels sont les renseignements fournis jusqu'à ce jour, sur les ruines de Dammartin, par les ouvrages imprimés ou manuscrits conservés dans nos bibliothèques.

Il était à penser que depuis l'année 1862, d'autres découvertes avaient dû se produire en ce lieu ; c'est ce qui m'a incité, en 1910, à me rendre à Dammartin pour interroger les gens du pays et me rendre compte *de visu* de la topographie des ruines ainsi que de leur étendue.

A mon arrivée sur les lieux, en parcourant les champs près de la station du tramway, je fis la rencontre d'un vieillard du village, Joseph Bachelu, qui conduisait du fumier sur ses terres, et lui exposai le but de mes investigations. Il offrit spontanément de se mettre à ma disposition dès qu'il aurait accompli sa besogne. Le hasard n'aurait pu mieux me servir, ainsi que je ne tardai pas à m'en convaincre. Cet homme, intelligent, fort attaché à sa petite patrie, s'intéressait à son passé ; il savait que les ruines passaient pour être celles de Διττατιον ; sa mémoire, restée fidèle, conservait le souvenir des découvertes effectuées depuis sa jeunesse ; il avait exploré tout le terrain où se voyaient à la surface des vestiges d'habitations, fait lui-même plusieurs trouvailles et repéré des voies romaines. Dans l'intervalle de deux de mes visites à Dammartin, il dressa, à mon intention, un plan sur lequel il délimita la zone occupée par les ruines (1).

Voici ce qu'a trouvé Joseph Bachelu :

Au chemin ferré, une hache polie en quartzite zoné, et aux Plantes, une scie en silex, outils appartenant tous deux à l'époque néolithique (au musée de Dole). C'est encore aux Plantes, à 0 m. 70 de profondeur, dans la ruine d'une habitation, qu'il a découvert un foyer de 1m.20 × 0m.70 carrelé en briques épaisses avec bordure en pierre ; la pièce dans laquelle se trouvait un foyer était elle-même

(1) Ce brave homme, devenu pour moi un ami dévoué, est décédé le 28 juin 1914.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

pavée de briques posées sur une aire en ciment ; puis viennent un fragment de chaîne en or de 7 centimètres de longueur, quelques petites monnaies très frustres, un bouton en cuivre, un goulot de bouteille (?) en plomb, une portion de meule de moulin à bras de 0 m. 60 de diamètre, une faulx de 0 m. 70 de longueur sur 0 m. 08 dans sa plus grande largeur. A la Mairotte, dans un champ de luzerne, à l'angle nord-est formé par la ligne de chemin de fer et la route, à peu de profondeur (1), il remarqua les restes d'une tour (?) octogonale dont le plus grand axe mesurait environ 10 mètres et les murs 0 m. 80 d'épaisseur, et à quelques mètres au nord, les vestiges d'une construction comportant quatre chambres en enfilade, chacune d'elles d'une surface approximative de 9 mètres carrés. Enfin au Quaisson du haut, il trouva une entaille sur cornaline représentant Hercule avec massue et peau de lion, offerte à Mme Ménans, de Montrambert, et à la Louise, 324 pièces de monnaies d'argent, de Vespasien, Adrien et Antonin, vendues.

D'autres habitants du village ont recueilli, au Quaisson, un coq (?) en bronze (vers 1845), remis à M. de Broissia ; un buste de guerrier en bronze, avec casque doré (1860).

Trois puits furent reconnus : le premier à la Bredole, à 5 mètres de l'ancien chemin de Dammartin à Pesmes (1854); le second, au Chemin ferré, à quelques mètres du point kilométrique 12,5 (1860) ; le troisième aux Pierrailles, au joignant du Grand Pré. Ces puits sont sans doute compris parmi ceux qu'ont signalés, d'une façon générale, le P. Dunand et Mallard.

Plus récemment (1914), dans une vigne aux Pierrailles,

(1) Nous avons pu constater qu'en certains points les ruines étaient recouvertes d'une faible couche de terre. Il en est ainsi à quelques mètres derrière le bâtiment de la station du tramway, où une cavité circulaire laisse apparaître, à 0 m. 40 de la surface du sol, les débris d'une construction en pierre, sans mélange de terre végétale.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

mise à découvert, à la profondeur de 0 m. 80, de l'aire en ciment d'une habitation ruinée.

Pour parachever cet inventaire, n'oublions pas de noter l'estampille sur anse d'amphore, donnée au musée de Dole en 1914, par M. Georges Dole, alors instituteur à Mutigney, et dont voici la reproduction :

Un estampage en a été communiqué à un maître en épigraphie romaine, M. Camille Jullian, qui l'a ainsi interprétée :

T (*ili*) A (... nom de famille en *ii*) ASIATICI PA (*lerni* ?) (*officina*)

Fabrique de Titus A... Asiaticus Paternus (?)

* * *

Et maintenant, que nous suggère la lecture de l'exposé qui vient d'être fait ?

Tout d'abord, on peut regretter qu'aucune fouille méthodique n'ait été effectuée jusqu'à ce jour dans ces ruines, tout au moins dans les lieux dits où les trouvailles furent les plus abondantes.

La hache en quartzite et la scie en silex nous montrent l'homme néolithique, sinon fixé à demeure en ce lieu, du moins habitant les environs.

Les monnaies gauloises récoltées par Jannot, au Murger, nous permettent d'affirmer en ce point l'existence d'habi-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

tations à l'époque de la Tène. On peut conclure de là que cet habitat gaulois — cas fréquemment constaté — bordait une voie à laquelle se superposa celle de l'époque gallo-romaine.

Parmi les nombreuses monnaies romaines recueillies, il ne s'en est trouvé aucune postérieure au IIIe siècle de notre ère ; les moins anciennes, au dire de Mallard, seraient celles de Posthumius qui mourut en 267. C'est donc vers la fin du IIIe siècle, ou au début du IVe, qu'il faut placer la destruction de cette localité au nom inconnu.

La présence d'une sépulture mérovingienne aux Plantes, nous enseigne qu'à cette époque nulle habitation ne s'élevait à bonne distance ; car pendant le mérovingien, aussi bien que précédemment au gallo-romain, les inhumations au voisinage des lieux habités étaient interdites (1). Elles se faisaient alors le plus souvent au bord des voies publiques, comme on peut le constater par de nombreux exemples dans la région de Dole. Dammartin étant de tous les villages des alentours le moins éloigné (environ 500 mètres) de la sépulture, on peut admettre qu'une agglomération existait déjà en ce point.

La surface occupée par les ruines ne présente pas de forme régulière et déterminée, donc ni celle d'un rectangle, ni celle d'un carré, qui sont les seules figures qu'affectaient les camps permanents ; les dépressions constatées par le P. Prudent sont naturelles et n'ont pas l'orientation voulue ; chez les Romains, les clôtures des camps permanents étaient constituées par des murs en pierres de grand appareil solidement assemblées ; s'il en avait été ainsi à Dammartin, il n'est pas douteux que les travaux de provignage — en ce lieu où la vigne au milieu du XIXe siècle occupait encore de grandes surfaces — aient mis au jour les fondations de tels murs ; enfin les *castra* romains

(1) L'éloignement des maisons pouvait atteindre plus d'un mille (C. Jullian, V, 78) ; 1 mille : 1481 m. 78.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

n'étaient jamais établis sur des voies publiques. Le camp de Dammartin n'a donc jamais existé que dans l'imagination du P. Prudent.

Les ruines de part et d'autre de la route Besançon-Pontailler se remarquent à partir du voisinage du point kilométrique 12,5, jusqu'à son intersection avec celle d'Auxonne-Vesoul, c'est-à-dire sur une longueur de 1250 mètres ; au delà, elles se poursuivent, en forme d'appendice étroit, sur 250 mètres, ce qui fait au total 1500 mètres ; la largeur maxima, de 525 mètres, se mesure perpendiculairement à cette direction, à travers les lieux dits, sur la Mouillasse, à la Louise, au Quaisson, aux Plantes. La superficie totale de la région occupée par les ruines est égale à 34 hectares environ, ce qui équivaut à l'aire d'un carré de 583 mètres de côté. Cette surface serait, non celle d'une grande ville, comme on l'a prétendu, mais seulement d'une petite ville dont les maisons formeraient un groupe compact. Or, selon le P. Dunand, Mallard et D. Monnier, les bâtiments auraient été *très distants* les uns des autres.

Il existe actuellement, dans l'arrondissement de Dole, une localité dont les maisons s'étendent de chaque côté d'une route pendant 2000 mètres, sur une largeur dont le maximum atteint 650 mètres. Imaginons pour un instant que, comme à Dammartin, cette agglomération vienne a être totalement ruinée et que son sol soit plus tard livré à la culture ; les débris éparpillés occuperaient une surface certainement supérieure à 34 hectares. Or, cette localité, Tavaux (canton de Chemin), n'est qu'un village, peuplé en 1911 de 1010 personnes occupant 345 maisons. A Dole, des vestiges de l'époque gallo-romaine ont été reconnus sur une longueur de 1700 mètres ; ce ne sont pourtant là que ceux d'un simple village, un *vicus* (1).

(1) J. Feuvrier, *Dole, les Origines* (*Mém. de la Soc. d'Em. du Jura*, 1921, p. 98.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

A Dammartin, il n'a été signalé aucun débris d'architecture, aucune inscription lapidaire témoignant de l'existence en ce lieu de monuments publics, tandis qu'il en est toujours mis au jour dans les fouilles de villes ruinées. Certains historiens ont avancé, sans preuves, que des matériaux provenant des ruines auraient été employés à l'édification de maisons à Dammartin et même à Pesmes (1). En eût-il été ainsi, les monuments n'auraient pas disparu sans laisser de traces, ainsi qu'on peut le vérifier dans la province même, à Besançon, Mandeure et Luxeuil. Si l'on objecte les trouvailles d'objets d'art, statues, statuettes, bustes, bijoux, on peut répondre que dans les villas, tant soit peu luxueuses des campagnes, tout cela se rencontrait.

De toutes ces considérations, il appert que les ruines de Dammartin ne peuvent être celles d'une ville, grande ou petite.

Dès lors la question de l'identification de *Dittation* avec Dammartin ne se pose plus ; du reste, ainsi que nous l'avons expliqué ailleurs (2), le problème qui consiste à rechercher la position de Διττατιον a toutes les chances de rester à jamais insoluble.

A l'époque gallo-romaine, plusieurs voies convergeaient vers cette agglomération dont le nom ne s'est pas conservé : la route de Besançon au port de Pontailler, la plus importante, semble-t-il, qui établissait une communication du centre de la Séquanie avec la cité des Eduens et celle des Lingons ; trois routes venant respectivement du passage du Doubs à Dole, du carrefour de Tavaux et du port d'Auxonne, se confondant en une seule entre Pointre et Champagney, laquelle venait aboutir sur la précédente, près du

(1) On ne voit pas bien quel bénéfice il y aurait eu pour les bâtisseurs de Pesmes à venir déblayer les ruines, tandis qu'il y avait — et il y a encore — de bonnes carrières de pierre à bâtir à Marpain et à Sauvigney.

(2) J. Feuvrier, *Op. cit.*, p. 100.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

point kilométrique 13,5 de celle qui l'a remplacée, et se prolongeait par une autre voie — on en voit encore des vestiges — qui du centre habité se dirigeait au Nord-Est (1).

Au temps de la Gaule indépendante, ces routes existaient déjà, car « dès ce temps, les destinées du sol français, dans ses rapports avec les marchés et les stations humaines, étaient fixés à peu près partout,... toutes les « croisées » de routes, tous les endroits utiles auxquels leur situation assure quelque prééminence, avaient déjà commencé leur rôle. Certes les voies qui y mènent seront plus tard fort améliorées ; mais les Romains ne changeront pas la direction de ces voies et ne feront le plus souvent qu'élargir, durcir et ravaler les longs sentiers gaulois » (2).

Nombre de villages doivent leur plus lointaine origine à une route. Il en fut ainsi à Dammartin. Avant l'arrivée de César en Gaule, l'activité routière était déjà relativement intense (3). En ce lieu de concours de voies, sur ce plateau à bonne distance de tout centre habité auquel les véhicules chargés de marchandises ne parvenaient que par des montées parfois pénibles, s'imposaient relais pour les attelages et auberges pour les voyageurs. Il n'est donc pas étonnant qu'on ait découvert au Murger des monnaies gauloises, témoignages de l'existence en cet endroit d'un habitat. Quelle était son importance ? Les renseignements nous font défaut pour répondre à cette question.

Pendant la domination de Rome, la circulation sur les voies, solidement rétablies, prend une intensité nouvelle par le développement de l'industrie et du commerce gaulois ainsi que par l'affluence de marchands et de voya-

(1) J. Feuvrier et P. Brune, *Les Voies romaines de la région de Dole (Bulletin arch.*, 1920, p. 105-154.)

(2) C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, II. 245.

(3) *Idem*, II, 235.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

geurs étrangers. Sous ces influences, l'agglomération de Dammartin croît en importance, jusqu'au jour où les Barbares viennent y apporter la dévastation et la ruine.

La topographie des lieux, les découvertes fortuites, les fouilles opérées par Jannot nous permettent, non de restituer sur le papier la figure exacte de la bourgade pendant l'ultime période de son existence, mais seulement d'en donner une légère esquisse.

Le lieu dit au Murger, du territoire de Marpain (*les Chapelles* pour les gens de Dammartin, nom significatif), est l'endroit où la récolte d'objets fut plus abondante que partout ailleurs et où se rencontrent les débris de constructions en plus grand nombre. C'est là, croyons-nous, qu'il faut fixer l'emplacement d'une villa champêtre. En effet, parmi les nombreux objets trouvés, figurent un buste, des bijoux en or et en argent, de la poterie arrétine, toutes choses qui ne se rencontraient point dans les demeures du peuple des campagnes. D'autres bustes, débris de statues et bijoux, dont les lieux de trouvailles n'ont pas été indiqués, proviennent vraisemblablement du pillage de la villa. Toutefois, il ne serait pas impossible que le buste de Cérès offert à Mallard, ait appartenu à un petit temple, un *fanulum*, comme il s'en rencontrait dans les campagnes au bord des routes. C'est certainement aussi de la villa qu'on transporta un fragment de mosaïque devant l'église de Dammartin.

Dans les fouilles du Murger, parmi des débris de bâtiments, Jannot relève des tuyaux de conduite d'eau en plomb ; Mallard signale la découverte, à la Mouillasse, d'un canal ayant conduit les eaux « à la ville », ce qui indiquerait qu'une adduction d'eau existait pour l'usage de la villa. Ce qui tendrait à le prouver, c'est la présence dans la couche des sables du *pliocène*, à quelques mètres de profondeur, d'une nappe aquifère qui alimentait les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

puits près de l'ancien chemin de Pesmes, au Chemin ferré, au Grand Pré, et émerge actuellement du sol à la Mouillasse non loin du Murger (1).

D'autre part, le P. Dunand a vu des briques creuses présentant une section carrée de 0 m. 35 à 0 m. 38 de côté, qu'il pensait avoir été utilisées dans la construction d'un « acqueduc » ; mais étant données leurs dimensions, il faut voir là des conduits de chaleur d'un hypocauste.

Comme toutes les villas, celle-ci, entourée d'un parc ou d'un jardin, était le centre d'un domaine rural comprenant des annexes indépendantes les unes des autres : habitations des esclaves et des ouvriers agricoles, basse-cour, porcherie, étables, pressoirs, celliers, greniers, fenils, etc.

Nous avons fait remarquer que, de par sa situation sur un plateau à un nœud de routes, la bourgade devait posséder relais et hôtelleries ; il n'y manquait pas non plus d'auberges où l'on pouvait manger et de cabarets qui ne donnaient qu'à boire. Pour la réparation des voitures et des harnachements, il y avait charrons, forgerons et selliers. Le commerce était florissant ainsi que l'attestent les sept à huit mille pièces de monnaies récoltées dans les ruines. Cette prospérité n'a rien qui puisse étonner, elle résulte surtout de la grande activité routière de ce carrefour et aussi, dans une mesure moindre, de sa position au milieu d'une région dépourvue de toute agglomération de quelque importance, où elle remplissait le rôle de centre commercial.

En somme — et c'est ici que nous voulions en venir — ces ruines sont celles d'un long et grand village illustré d'une maison de plaisance, habité par des gens de culture, des restaurateurs, des cabaretiers, des artisans et des boutiquiers.

(1) Au-dessus du village de Mutigney, sur le flanc nord du plateau, des eaux de même provenance fournissent de l'eau potable aux habitants.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

QUELQUES TÉMOINS

DU PASSÉ DU JURA

PAR

M. le chanoine BOURGEAT

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF GEORGIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF GEORGIA

QUELQUES TÉMOINS

DU PASSÉ DU JURA

Tout passe, tout lasse, tout casse, dit un proverbe français. S'il est vrai lorsqu'il s'agit de la faible durée qui correspond à la vie de l'homme, il l'est plus encore lorsqu'il est question de la longue durée des temps géologiques. Notre Jura est le même qu'il était hier ; il est le même à peu près qu'il était il y a vingt ou trente ans, mais il n'est plus absolument le même qu'au jour de sa première jeunesse, alors qu'il venait de s'élever sous la poussée des Alpes. Bien des vallées se sont creusées, bien des lacs se sont ou vidés ou comblés, bien des saillies se sont effacées durant ces longues années qui comptent cependant pour si peu dans l'histoire de la terre.

Reste-t-il au moins quelques témoignages de ce passé lointain ? Le temps les fait disparaître peu à peu ; mais plusieurs sont encore existants. La place des anciens lacs n'a pas complètement disparu et les vallées permettent encore de reconstituer par la pensée l'état du sol avant leur creusement. Lorsqu'on voit de chaque côté de la Bienne, de la Valouse et de l'Ain, ces rochers abrupts qui voudraient encore se toucher par-dessus le sillon profond où coulent les eaux, on comprend que ces deux lèvres béantes se touchaient autrefois et que c'est l'impitoyable action de l'eau qui les a séparées. De même lorsqu'on suit à la trace les moraines laissées par les glaciers, il est souvent facile de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

rétablir le parcours de ces grands fleuves de glace, soit par l'inspection des matériaux qu'ils ont entraînés, soit par les niveaux auxquels ces matériaux se présentent, soit enfin par l'état de décomposition où ils se trouvent. Mais les témoignages les plus forts se montrent dans ce qu'on a appelé les *buttes témoins*.

Ces buttes sont nombreuses, surtout dans la vallée de l'Ain. Pour ne citer que les plus importantes, nous signalerons celles de Nozeroy, du mont Rivel, du Montsaugeon près des Crotenay, de Châtillon, de Saint-Sorlin, de Clairvaux dans la vallée de l'Ain et celle de Toulongeon dans la vallée de la Valouse. Toutes sont couronnées par un entablement de jurassique supérieur, si ce n'est celle de Nozeroy qui l'est par le crétacé inférieur qu'on appelle néocomien, d'âge géologique plus récent que le jurassique. Toutes, excepté celle de Montsaugeon ont servi d'asile aux seigneurs au temps du moyen âge. On peut encore y voir les restes de vieux châteaux.

La plus intéressante, celle qui donne le mieux la preuve des agents qui les ont isolées, est celle de Toulongeon. Elle est de trois côtés, au nord, à l'est, et au midi, entourée à très faible distance de jurassique de même nature que celui qui en forme l'entablement. On voit sans peine qu'elle a été isolée de ce jurassique et qu'elle n'était jadis que la queue, si l'on peut parler ainsi, de la grande bande d'astartien qui descend vers le midi depuis Saint-Julien jusqu'en vue de Germagnat.

Vient après celle de Nozeroy dont l'entablement se rattache si facilement aux assises de Doye au couchant, d'Esserval au nord, et de Rix vers le sud. Celle du Montsaugeon était en continuité avec le terrain de même âge qui constitue les escarpements du bois du Fay entre Monnet la ville et l'antique abbaye de Balerne. Quant à celles de Châtillon, de Saint-Sorlin et de Clairvaux, elles forment une traînée d'origine commune apparentée aux as-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

sises de même âge de Denezières, de Criila et d'Haute-cour. Celle du mont Rivel semble plus isolée, mais un coup d'œil sur la carte géologique suffit pour comprendre qu'elle ne faisait qu'un jadis avec celle du Montsaugeon. Voilà donc notre Combe d'Ain, qui, *marneuse* aujourd'hui, offrait une constitution *calcaire* sur une grande partie de son étendue. Elle était moins profonde que de nos jours de toute la hauteur des buttes.

Quel est l'agent qui a produit cette transformation ? Assurément c'est l'eau. Mais pour que l'eau pût travailler ainsi, il était nécessaire qu'une dépression préalable lui fournît une voie d'écoulement.

La *Serpentine* et le *Serpentin*, qui ont isolé la butte de Nozeroy. l'un au nord-est, l'autre au sud, avaient déjà leur cours marqué par deux dépressions qu'ils ont élargies et creusées.

L'Ain coulait de Champagnole à Pont-de-Poitte sur une dépression calcaire qu'il a creusée comme il le fait maintenant au-dessous de Pont-de-Poitte, et qu'il a fait disparaître à la longue par ses sinuosités, une fois arrivé sur les marnes oxfordiennes.

Quant au petit entablement de Toulougeon, si voisin des escarpements qui l'entourent, sa naissance est due à deux petits cours d'eau qui vont se jeter dans le Surand.

Peut-on prévoir qu'à l'avenir s'isoleront d'autres buttes? Non seulement on peut le prévoir ; mais il est des points dans le bas Jura, où, si elles ne sont pas formées, elles sont bien proches de l'être. Ce sont ceux de Monay, de Fangy, de Toulouse, de Montchauvier, de l'Etoile, de Montciel près de Lons-le-Saunier, etc. Dans le haut Jura les buttes s'amorcent beaucoup moins pour deux raisons. La première est que les terrains sont recouverts encore d'un trop puissant placage glaciaire pour être sujets à l'érosion. La seconde est que l'érosion ne peut s'effectuer pour donner naissance à une butte qu'autant que l'eau subit des diva-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

gations, qui lui permettent de travailler tout autour du massif à isoler. Or, les cours d'eau du haut Jura se sont creusé des sillons trop profonds pour se permettre ces divagations.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

JULIEN FEUVRIER

PROFESSEUR HONORAIRE

CONSERVATEUR DU MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE DE DOLE

Sépultures néolithiques

SOUS TUMULUS

dans la région de DOLE

Communication faite à la section d'archéologie
du XVII• Congrès de l'Association franc-comtoise
à Lons-le-Saunier

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF GEORGIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF GEORGIA

SÉPULTURES NÉOLITHIQUES
SOUS TUMULUS
dans la région de DOLE

Communication faite à la section d'archéologie du XVII^e Congrès de l'Association franc-comtoise à Lons-le-Saunier

Des sépultures de la pierre polie sous tumulus ont été signalées en diverses régions de la Franche-Comté par M. Maurice Piroutet dans son mémoire, *Coup d'œil sommaire sur le préhistorique en Franche-Comté*, paru en 1903 dans l'*Anthropologie*. L'auteur en cite dans la Haute-Saône, à Beaujeu (canton de Fresne-Saint-Mamès), à Oiselay (canton de Gy), au mont Vaudois près d'Héricourt ; dans le Doubs, au *Bois-Néron*, voisin de Pugey, aux environs d'Alaise ; dans le Jura, proche de Salins, à *Côte-Verce* et à *Bois-de-Roide* (commune de Clucy), autour des camps de *Cornabœuf* et de *Grandchamp*. Je ne pense pas que depuis ce temps, il ait été découvert, dans la Province, des tumulus de la même époque, sauf ceux dont je vais vous entretenir.

Les tumulus sont nombreux dans la partie accidentée de la région de Dole. J'en avais fouillé un certain nombre qui ne m'avaient fourni que des objets des périodes de Hallstatt et de la Tène, lorsque j'en ai enfin rencontré de l'époque néolithique peu de temps avant la guerre. Cet

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

événement formidable m'empêcha de poursuivre mes fouilles, et la paix revenue, des préoccupations absolument étrangères à l'archéologie sont venues m'assaillir. Le retour dans le Jura du siège des assises de l'*Association franc-comtoise* m'incite à vous faire part de mes trouvailles et des observations faites au cours de mes fouilles, observations que j'avais eu soin de consigner sur fiches.

A 7 km. 500 au nord de Dole est situé le village de Rainans. Il est dominé à l'ouest par une colline inculte dénommée au cadastre *Sur la Chaux*, laquelle se continue par une chaussée calcaire, en partie construite de main d'homme, qui porte le nom de *Grand Murger*. A gauche de son extrémité, se voit à petite distance un mamelon que les gens du pays nomment en patois *Moulambeu* (*Mons Lambodii*) qu'ils traduisent en français par *moule en bois*. A son sommet se voyaient deux tombelles gazonnées.

La plus orientale, de forme circulaire, avait pour dimensions : diamètre, 5 mètres, hauteur, 0 m. 35. A quelques centimètres sous le gazon on trouva un caisson ou ciste rectangulaire en pierres plates (*laves* pour les Francs-Comtois), long de 1 m. 40 et large de 0 m. 50. Les pierres du pourtour assez nombreuses, posées de chant, n'émergeaient guère que de 0 m. 30 au-dessus du fond du caisson. La dimension des laves de couverture n'atteignant pas celle de la largeur du caisson, celui-ci était effondré. Il est bien probable qu'à l'origine la couverture était soutenue par de petites pièces de bois dont les extrémités reposaient sur la partie supérieure des flancs du caisson.

Dans la sépulture furent trouvés pêle-mêle : quelques faibles débris d'os du squelette ; un petit morceau de maxillaire, une vingtaine de dents humaines éparses ; plusieurs petits fragments de bois de cerf dont l'un paraît avoir appartenu à un manche d'outil ; l'extrémité d'une branche de la ramure d'un cerf ; un morceau de grès arkose, roche abondante dans le massif de la Serré (3 km.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

N.-E de Rainans), qu'on trouve dans toutes les stations néolithiques de la région ; un morceau de grès fin, provenant du Permien de la Serre aux environs de Moissey, qui a dû servir à affûter des outils ; trois petits restes d'os non identifiés, l'un calciné et les deux autres noircis sous l'action du feu, sans cependant qu'aucune trace de charbon ni de cendre ait été constatée dans le caisson ; d'assez nombreux fragments d'os longs d'animaux, tous fendus en outre dans le sens de la longueur, et enfin, répandus sur toute la sépulture, une quantité supérieure à cinquante de petits morceaux d'un vase en terre grossière, mal cuite, contenant un grand nombre de grains de calcaire et, parmi ces morceaux, une anse à perforation horizontale.

Tels sont les résultats obtenus dans cette fouille. Ne nous étonnons nullement qu'ils soient maigres ; car n'oublions pas que dans les sépultures recouvertes simplement d'un peu de terre et de pierrailles, les chances de destruction totale des squelettes sont très grandes.

A tout cela ajoutons cette dernière observation : étant donnée la dimension en longueur du ciste, 1 m. 40, on est obligé d'admettre que le corps avait été inhumé dans la position repliée.

Le second tumulus, voisin du premier, et qui n'a pas été fouillé, appartient très vraisemblablement à la même époque.

Transportons-nous maintenant sur le territoire de Lavans-lès-Dole. Arrivés à la station de Moulin-Rouge (ligne Dijon-Belfort), suivons dans la direction du N.-E., la route nationale de Moulins à Bâle. Au point kilométrique 33,4, elle entre dans une vaste enceinte néolithique que j'ai décrite ailleurs (1) pour en sortir au point kilométrique 34,

(1) *Les Enceintes et défenses préhistoriques et anhistoriques de la région de Dole,* dans Neuvième congrès préhistorique de France, Lons-le-Saunier, 1913 (p. 686-786).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

à 700 mètres plus loin (point 34,7), se voit de part et d'autre de la route un terrain en friche, dénommé au cadastre *Mont-Terrible*.

La partie située à droite se prolonge en bordure de la route pendant 300 mètres, presque jusqu'au chemin vicinal qui de Lavans va aboutir dans la grande prairie de la vallée du Doubs. En pente vers le S.-S.-E., jusqu'à la prairie, elle présente dans sa plus grande largeur, 150 mètres. Sur cette friche pierreuse, recouverte d'un maigre gazon, j'avais remarqué au passage des tumulus épars, de faible hauteur que je m'étais promis de fouiller plus tard.

« L'état de désordre de la plupart de nos ossuaires néolithiques, a dit Déchelette, ne facilite pas l'exactitude des observations. » C'est ce qui devait arriver en ce lieu, où le relief au-dessus du sol, de ces amas de pierres et de terre, est peu prononcé, où viennent paître bœufs, vaches et moutons de Lavans, ainsi que chevaux de vanniers ambulants.

Le premier tumulus, le plus important, de forme ovale, dans lequel je mis d'abord la pioche, mesurait dans la direction de la pente, 10 mètres, et perpendiculairement, 7 mètres. Il était visible que les matérieux de la partie basse s'étaient éboulés sur la pente, de sorte qu'on peut admettre qu'originairement le tertre était de forme circulaire et d'un diamètre de 7 mètres. Deuxième remarque qui s'applique à plusieurs autres tumulus : une dépression légère, d'une vingtaine de centimètres au plus, par rapport au terrain environnant, sur environ un mètre de largeur, ceignait sa base sur tout son pourtour, ce qui indique que des matériaux avaient été empruntés là pour le rehausser. La hauteur du monticule prise du fond de la dépression était de 0 m. 60, par conséquent d'à peu près 0 m. 40 au-dessus du niveau du terrain.

C'est par la partie la plus basse du tumulus que commença le travail de fouille. Le plus grand désordre régnait à l'in-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

térieur. On ne vit d'abord que pierres assez volumineuses, de formes indéterminées, parmi terre et pierrailles, mais point de laves. On finit, en remontant la pente du terrain, par apercevoir quelques pierres plus ou moins bien alignées, dressées ou inclinées, qui pouvaient bien passer pour des restes de caissons, au milieu desquelles les pierres de couverture seraient tombées. En continuant à fouiller avec les plus grandes précautions, je remarquai que le tertre renfermait trois caissons contigus, effondrés, paraissant avoir 40 à 50 centimètres de largeur ; le pêle-mêle du début ne m'a permis d'évaluer leur longueur ; ils étaient tous orientés dans le sens de la pente du terrain, c'est-à-dire du N.-N.-O. au S.-S.-E.

Dans le premier caisson, celui de gauche, fut trouvé : de petits fragments d'os d'un crâne ; des dents éparses ; quelques morceaux d'os longs ; à proximité du débris de crâne, trois dents de carnassier (loup ou chien) percées, ainsi que la moitié d'un petit os (longueur, 15 mm., diamètre 10 mm.), perforé dans le sens de la longueur, présentant des moulures alternativement convexes et concaves qui lui donnent assez bien l'apparence d'un fragment de la tige de l'*Encrinus liliformis*, fossile que l'on rencontre dans le *Muschelkalk* du massif de la Serre, entre Menotey et Gredisans ; cet objet avait, sans nul doute, avec les dents percées, fait partie d'un collier ; des débris de corne de cerf ; un couteau en silex.

Le deuxième caisson, à droite du précédent, a fourni : dents et débris d'os disséminés ; une pointe de flèche de 6 centimètres ½, très finement retouchée et 3 silex sans forme définie ; deux fragments d'os partiellement carbonisés, impossibles à identifier, sans trace au voisinage de charbon de bois ou de cendre ; enfin, le maxillaire inférieur d'un petit rongeur. Le fond du caisson était, sur un mètre de longueur dallé par deux laves, les seules que j'aie rencontrées au cours des fouilles.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Le troisième caisson a donné : un maxillaire inférieur d'homme voisinant avec un fragment de crâne (temporal ?), sous lequel des phalanges ; à quelque distance des dents clairsemées et un os long suffisamment conservé pour qu'on puisse l'identifier avec un fémur, lequel était placé obliquement par rapport à l'axe principal du caisson et distant d'environ 40 centimètres du maxillaire ; à quelques centimètres de celui-ci, un fragment de hache polie, en silex de la craie, provenant vraisemblablement — d'après notre savant confrère, M. le chanoine Bourgeat — du Val-Saint-Jean (commune de Thervay, à 9 kil. de la station) ; à côté une autre hache polie bien usagée, de 8 centimètres de longueur, taillée dans une chaille du *Bajocien* et un racloir ;en un autre point, un manche d'outil en os (long., 5 cm.), diamètre, 1 cm. ½).

La position oblique du fémur, son peu d'éloignement du maxillaire et du fragment de crâne, ainsi que la présence de phalanges sous celui-ci, m'autorise à dire que le corps replié dans le caisson reposait sur son flanc gauche et la tête sur la main. D'autre part, si l'on examine avec attention le fragment de hache, on voit que la cassure est effectuée suivant un plan perpendiculaire à son grand axe et selon toute apparence vers son milieu ; de plus, on constate que sur l'une des faces, à l'extrême bord de la cassure, s'échelonnent cinq ou six empreintes de coups portés par un instrument, à l'effet de produire le bris de la hache. Ces constatations induisent à considérer cette fracture comme intentionnelle (1). Mais le but ? M. P. Lefébure, dans la *Revue préhistorique* de 1907 (p. 224), écrit au sujet des haches brisées au milieu : « divers auteurs pensent que

(1) M. H. Le Carguet, dans une communication faite en 1922 à la *Société archéologique du Finistère* et analysée dans le *Bulletin archéologique* de 1923 (p. cx), dit qu'en Bretagne « beaucoup de haches étaient brisées intentionnellement et les fragments jetés dans la sépulture. L'instrument porte, dans son milieu, la trace du choc qui l'a brisée ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

dans certains cas la hache pouvait être cassée pour obéir à une idée religieuse », et cette opinion lui paraît fort acceptable. Je me range à son avis.

Enfin, signalons dans les caissons la présence de débris d'os d'animaux, os fendus en long, et de petits morceaux de poterie. Or, comme de ceux-ci, il en avait été rencontré en plus grand nombre hors des caissons, et presque à la surface du tertre, sur une étendue supérieure à celle qu'occupaient les sépultures, il faut croire que ceux qui furent relevés aux bas niveaux y étaient arrivés à la suite de l'effondrement des cistes. Comme encore les plus grands morceaux de cette poterie représentent au plus, en dimension superficielle, 10 à 12 centimètres carrés, on est amené, en dernière analyse à penser qu'il s'agit ici de l'accomplissement d'un rite funéraire. Rappelons qu'à Rainans fut aussi observée la dissémination sur la sépulture de petits débris de vases (1).

Après ce tumulus que nous désignerons par le nº 1, quatre autres furent fouillés.

Le nº 2 (dimensions, 5m.×4m.×0m.20), ne donna qu'un petit nucléus.

Le nº 3, circulaire (diam., 4 m., haut. 0 m. 30), ne fournit que deux os du pied d'un sanglier.

Dans le nº 4 (7 m.×6m.×m.30), des dents humaines et quelques débris d'os fendus en long.

Ces trois tumulus ont aussi donné quelques menus morceaux de poterie ; mais dans aucun il n'a été constaté avec certitude l'existence d'un caisson.

Dans le nº 5 (4m.×3m×0m,20), pierres éparpillées; restes d'un caisson ; petits fragments d'os épars ; pas de poterie.

Sur la pente de la friche située au nord de la route, j'ai

(1) L'auteur d'une étude signée DE COMPIÈGNE, insérée dans le numéro du *Correspondant* du 25 septembre 1874, signale que chez une peuplade de l'Afrique occidentale les tombes de leurs morts sont couvertes de débris de poteries.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

aussi remarqué quelques tumulus présentant le même aspect que les précédents ; ils sont probablement néolithiques, comme ceux-là.

Au nord de l'enceinte néolithique du Moulin-Rouge que nous avons traversée pour aller au Mont-Terrible, s'étend le bois communal de *la Corle* — que les géomètres du cadastre ont transformé en bois de *la Côte*. Dans la coupe 21, comprise dans l'enceinte, j'ai, au cours de mes recherches, aperçu deux monticules pierreux, sans apparence de terre à la surface ; de même, extérieurement à l'enceinte, dans la coupe adjacente 19, trois autres de même aspect que l'on peut, sans grandes chances d'erreur, attribuer à la même période que les tumulus dont nous venons de nous occuper.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

GUSTAVE DUHEM
Licencié ès-lettres
Archiviste paléographe

ÉTUDE SUR LES ACTES

DE

JEAN DE CHALON

COMTE DE BOURGOGNE ET SIRE DE SALINS

A PROPOS

D'UNE CHARTE DATÉE DE 1227

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF GEORGIA

ÉTUDE SUR LES ACTES

DE

JEAN DE CHALON

COMTE DE BOURGOGNE ET SIRE DE SALINS

A PROPOS

D'UNE CHARTE DATÉE DE 1227

On a publié, comme étant la plus ancienne charte en langue vulgaire connue en Franche-Comté, un document conservé aujourd'hui aux Archives du Doubs sous la cote B 418, et daté de 1227. Une reproduction photographique de cette charte orne le « Cartulaire des Comtes de Bourgogne », publié par MM. Jules Gauthier, de Lurion et de Sainte-Agathe (1).

C'est la notification et la confirmation par Jean, comte de Bourgogne et sire de Salins, Amé de Coligny, Ponce, prieur de Gigny et Huc de Rougemont, grand maître du Temple, d'une donation faite par Manassès de Coligny à la maison du Temple, de divers biens à Montagna, la Balme d'Epy, Saint-Julien, etc. C'est donc un document essentiellement jurassien.

L'original est fort bien conservé et la lecture en est aisée. C'est un parchemin de 18 cm. ½ sur 14 ; l'écriture, minuscule gothique à hastes longues, est conforme à celle d'un grand nombre d'actes émanés du comte Jean pendant

(1) *Mémoires et Documents inédits pour servir à l'histoire de Franche-Comté*, t. VIII, in-8°, Besançon, 1908.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

toute la première moitié du XIIIe siècle (1). Les quatre sceaux ont disparu au cours des siècles, mais les actes de soie verte sur lesquels ils étaient appendus, subsistent encore. Rien, à première vue, ne permet de doute sur l'authenticité d'un tel document ; jusqu'ici, il n'a jamais été contesté, et pourtant le lecteur attentif ne peut manquer d'être pris de soupçons dès les premiers mots.

La charte est en effet intitulée : « Nos, Jahans, cuens de Borgone et sire de Salins. » En 1227 ! si l'on y réfléchit un instant, la chose est invraisemblable. Comment, à cette date, Jean de Chalon, en admettant qu'à la rigueur il eût pris le titre de comte de Bourgogne, aurait-il pu prendre celui de sire de Salins ? La seigneurie de Salins, qui devait faire la fortune de la famille de Chalon, appartenait alors au duc de Bourgogne. Et c'est seulement en 1237, le 13 juin, « lendemain des octaves de la Pentheccôte », que par le fameux traité de Saint-Jean-de-Losne, Jean, comte de Bourgogne et de Chalon, recevra de son cousin le duc Hugues de Bourgogne, la seigneurie de Salins et ses dépendances en échange des comtés d'Auxonne et de Chalon (2). En s'intitulant sire de Salins dès 1227, le comte Jean aurait commis à l'égard du duc de Bourgogne un acte d'usurpation que l'importance de la charte ne justifie pas, au moment où le comte Etienne de Bourgogne et son fils Jean venaient de terminer heureusement, et grâce à l'appui du duc de Bourgogne, la lutte commencée quinze ans plus tôt contre Othon de Méranie (3).

(1) Cf. en particulier : *Une charte de juin* 1232 : Arch. du Jura, fonds Saint-Claude, layette, 3 ; et *Une charte de* 1238 : arch. du Jura, fonds Vaucluse, carton 2.

(2) Ce traité a été publié, entre autres, par Chifflet : Lettre touchant Béatrix de Chalon. p. 52

(3) Traité de Bèze, 16 juin 1227 : Arch. du Doubs B. 38. Pub. : Chifflet, *op. cit.*, p. 74 ; Guillaume : *Histoire des Sires de Salins*, I, Pr. 118 ; Chevalier : *Mémoires sur Poligny*, I, p. 340 ; *Cartulaire des Comtes de Bourgogne*, p. 18.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Partant de là, et en poursuivant l'examen des actes du comte Jean, on s'aperçoit que cette charte de 1227 n'est pas conforme aux règles de diplomatique que l'on peut tirer d'une étude attentive de ces actes : la formule de suscription « comte de Bourgogne et sire de Salins » ne commence en effet à être en usage qu'en 1237 (1).

Avant cette date, on ne trouve cette formule qu'une fois ; elle est en effet employée dans une sentence arbitrale prononcée par Jean comte de Bourgogne et sire de Salins, Hugues son fils et Alix sa belle-fille, sur un différend entre le châtelain de la Tour du Meix et l'abbé de Saint-Claude, datée de Saint-Oyand, le 9 juin 1236 (2). Mais l'original en est perdu ; nous n'avons conservé qu'une copie authentique faite en 1262, et scellée des sceaux des comtes Jean et Hugues. Or, comme en 1262, le comte Jean s'intitulait comte de Bourgogne et sire de Salins, le scribe qui a rédigé la copie, a fort bien pu lui donner ces titres, même s'ils n'étaient pas employés dans l'original qu'il avait sous les yeux.

A partir du 13 juin 1237, dans tous ses actes, le comte Jean s'intitule, soit « comes Burgondie et dominus Salinensis », soit « cuens de Borgoigne et sires de Salins ». Pour la période antérieure, on peut distinguer plusieurs phases : d'après les formules employées dans le protocole des actes ; d'après les titres donnés au comte Jean dans les actes émanés d'autre chancelleries ; enfin d'après les sceaux.

Dans le plus ancien acte connu émané de Jean de Chalon, acte non daté, mais certainement antérieur à 1212, on lit : « Ego Johannes, filius comitissæ Cabilonensis. » Dans les deux ou trois années qui suivirent, on trouve la formule : « Ego Johannes, filius Stephani

(1) Dès 1237, le comte Etienne nomme son fils sire de Salins : « de laude et consensu Johannis filii mei, domini Salinensis ». — Cf. CHIFFLET, *op. cit.*, p. 117.

(2) Archives du Jura, fonds non classé.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

comitis (1). » Mais les actes de cette première période de la vie du comte Jean sont très peu nombreux, et les formules encore vagues et indécises.

Si l'on en croit Chifflet, c'est en 1214, à l'occasion de son mariage avec Mahaut de Bourgogne, que le comte Jean aurait pris le titre de comte de Chalon (2). Cette année-là, en effet, nous trouvons un acte intitulé : « Ego Johannes comes Cabilonensis, filium (*sic*) Stephani comitis Burgundie (3). » Et dès lors la seule formule usitée est : « Ego Johannes, comes Cabilonensis. » Elle se voit dans un certain nombre d'actes d'une très grande importance : en 1226, une charte en faveur de l'abbaye de la Charité est intitulée : « Ego Stephanus comes Burgondie, et ego Johannes filius ejus comes Cabilonensis » (4) ; en 1229 une charte de franchise, texte capital, est accordée à la ville et aux habitants d'Auxonne par « Estienne cuens de Bourgogne, Jehans cons de Chaalon, et Agnes fame li conte Estevenon » (5) ; en février 1231, lors du fameux traité de mariage qui devait faire du fils du comte Jean, un comte palatin de Bourgogne, Othon duc de Méranie fait savoir « quod [dedit] in maritagio Hugoni filio Johannis comitis Cabilonensis, Alys filiam [suam] » (6) ; en mai 1232, lorsque Jean de Chalon donne quittance de la dot de sa première femme, Mahaut, à son beau-frère le duc de Bourgogne, il s'intitule encore : « Ego Johannes, comes Cabilonensis (7) ». Bref, soit dans ses propres actes, soit dans

(1) On peut voir un certain nombre de documents de cette période dans CHIFFLET, *op. cit.*, pp. 66 et 71.

(2) Cf. CHIFFLET, *op. cit.*, p. 10.

(3) CHIFFLET, *op. cit.*, p. 72. C'est sans doute à cause de la nouveauté du titre que le comte a fait ajouter « fils d'Etienne comte de Bourgogne ».

(4) CHIFFLET, *op. cit.*, p. 104.

(5) CHIFFLET, *op. cit.*, p. 94.

(6) Arch. du Doubs, B 21. Publié dans GUILLAUME, *op. cit.*, I, p. 119, et *Cartulaire des Comtes de Bourgogne*, p. 20.

(7) CHIFFLET, *op. cit.*, p. 48.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

les actes où il est cité, et jusque dans le courant de l'année 1233 (de Pâques 1233 à Pâques 1234), l'on ne pourrait trouver aucune charte dans laquelle le comte Jean ait un autre titre que celui de comte de Chalon ; on pourrait en multiplier les exemples (1).

C'est entre Pâques 1233 et Pâques 1234 que le comte Jean ajouta à son titre de comte de Chalon, celui de comte

(1) En voici quelques-uns :

1219, mars : Ego Johannes comes Cabilonensis... (BRUEL, *Chartes de Cluny*, VI, p. 72).

1220, avant le 20 sept. : Ego Johannes comes Cabilonensis... (BRUEL, *op. cit.*, VI, p. 77).

1220, 23 septembre : Ego Johannes comes Cabilonensis... (BRUEL, *op. cit.*, VI, p. 78).

1221, février : Ego Johannes comes Cabilonensis... (CHIFFLET, *op. cit.*, p. 67).

1223, 18 décembre : Ego Johannes comes Cabilonensis... (Bibl. Nat., N^lles Acq. Lat. 2454, f° 257 v°).

1227, octobre : Ego Johannes comes Cabilonensis... (BRUEL, *op. cit.*, VI, p. 100).

1228, décembre : Ego Johannes comes Cabilonensis... (BRUEL, *op. cit.*, VI, p. 118).

1229, août : Ego Johannes comes Cabilonensis... (CHIFFLET, *op. cit.*, p. 67).

1229, 31 décembre : Ego Johannes Cabilonensis comes... (Bibl. Nat. : N^lles Acq. Lat., 2454, f° 258 r°).

1230, 31 mars : Ego Johannes comes Cabilonensis (Bibl. Nat. : N^lles Acq. Lat., 2454, f° 259 r°).

1230, mai : Ego Johannes comes Cabilonensis (Bruel, *op. cit.*, VI, p. 157).

1231, février : Ge Estiennes, cons de Bergogne... que je haz otroyé Jahan, mon fyl, conte de Chalon... (Chifflet, *op. cit.*, p. 76).

1231, août : Carissimo domino suc... J. comes Cabilonensis (Bibl. Nat. N^lles Acq. Lat., 2454, f° 259 v°).

1232, février : Johannes Cabilonensis comes... (CHIFFLET, *op. cit.*, p.75).

1232, février : Nos Johannes comes Cabilonensis... (CHIFFLET, *op. cit.*, p. 69).

1232, 1^er mars : Ego Johannes comes Cabilonensis... (BRUEL, *op. cit.*, VI, p. 155).

1232, juin, Ego Stephanus comes Burgundie, et ego Johannes comes Cabilonensis filius ejus... (CHIFFLET, *op. cit*, p. 76.

1233 : *Idem*, vero Johannes comes Cabilonensis... (*Histoire de Tournus*, Pr. 195), etc...

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

de Bourgogne. Pour l'année 1233, la seule charte que nous ayons datée du mois, est du mois de mars (1) (donc 1234 nouveau style), aussi serais-je porté à placer au 1er janvier 1234, la date à laquelle le comte Jean a changé la formule de suscription de ses actes. En même temps d'ailleurs, il changea de sceau. Sur ce dernier point, aucun doute n'est permis, Chifflet (2) nous ayant conservé une charte, probablement perdue aujourd'hui, dont voici l'essentiel : « Ego Johannes comes Burgundie et Cabilonensis notum facio presentibus et futuris quod ego, etc... in cujus rei testimonium presentem chartam feci sigillo meo roborari. Actum anno Domini MCCXXVI mense julio. Et quia postmodum sigillum meum mutavi, presentes sigillo meo novo feci sigillari. Actum anno gratie MCCXXXIII, mense martis. » L'on ne peut donc que regretter davantage la disparition des sceaux de la charte datée de 1227 ; nous verrons d'ailleurs plus loin quels étaient les sceaux du comte Jean.

A partir de 1234 donc, la formule de suscription des actes change. Dès lors et jusqu'au 13 juin 1237, Jean de Chalon s'appellera comte de Bourgogne et de Chalon, et c'est ainsi qu'il est qualifié dans les actes émanés d'autres personnages. Dans deux actes, tous deux de 1234, Mahaut de Bourgogne, première femme de Jean l'Antique, dit dans l'un : « de consensu domini Johannis comitis Burgundie et Cabilonensis » (4), et dans l'autre : « pro utilitate domini Johannis comitis Burgundie et Cabilonensis mariti mei »(5). Dans le traité d'échange de 1237, Jean pour la dernière fois

(1) Cf. la charte citée plus bas.

(2) CHIFFLET, *op. cit.*, p. 104.

(3) J'ai vainement essayé de retrouver cette charte dans le fonds de l'abbaye de la Charité aux Archives de la Haute-Saône, fonds qui fut très appauvri pendant l'époque révolutionnaire.

(4) CHIFFLET, *op. cit.*, p. 45.

(5) CHIFFLET, *op. cit.*, pp. 45 et 46.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

s'intitule encore : « Ego Johannes, comes Burgundie et Cabilonensis (1) ». Bien que cette nouvelle période dans l'histoire de la diplomatique des actes du comte Jean n'ait duré que quelques années (trois ans et demi à peine), on pourrait également en citer de nombreux exemples (2).

De 1237 jusqu'à sa mort en 1267, Jean de Chalon ne portera plus d'autres titres que ceux de comte de Bourgogne et sire de Salins. Les actes de cette dernière période de sa vie si remplie sont conservés en nombre considérable dans les dépôts d'archives et dans les bibliothèques, et les seuls cartulaires des comtes de Bourgogne ou d'Hugues de Chalon (3), en contiennent suffisamment pour prouver que la formule « comes Burgundie et dominus Salinensis » en latin ou en français a été seule employée à partir de 1237. En effet, le comte Jean était devenu dès lors exclusivement Comtois, et avait perdu ses droits au titre de comte de Chalon, qu'il fut le dernier à porter (4).

(1) Ce traité publié un grand nombre de fois (CHIFFLET, PERARD, DUNOD, GUILLAUME, CHEVALIER, dom PLANCHER), est cité dans toutes les histoires de la Franche-Comté.

(2) On peut citer, en s'en tenant surtout aux actes publiés :

1233/1234 :...Johannes comes Burgondie et Cabilonensis... (CHIFFLET, *op. cit.*, p. 78.

1234 : Ego Johannes comes Burgundie et Scabilonensis... Arch. du Jura, fonds Saint-Claude, layette 3.

1234, juillet :...recipimus a Johanne comite Burgundie et Cabilonensi... (CHIFFLET, *op. cit.*, p. 47.).

1234 : juillet : Nos Johannes comes Burgundie et Cabilonensis... (CHIFFLET, *op. cit.*, p. 104.)

1234, 18 août : Ego Johannes comes Burgundie et Cabilonensis (BRUEL, *op. cit.*, VI, p. 184).

1237, mars : Ego Johannes Burgundie et Cabilonensis... (Bibl. Nat., lat., 17.090, pièce 77), etc.

(3) Cartulaire de Hugues de Chalon, publié par Bernard Prost et Stephane Bougenot, sous les auspices de la Société d'Emulation du Jura, Lons-le-Saunier, 1904.

(4) Le comté de Chalon était définitivement passé au duc de Bourgogne, et le comte de Chalon n'était plus qu'un souvenir, comme on voit dans une charte du 30 mai 1239 (Arch. Nat. : J 256), portant conventions

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Bien que cette petite étude sur les formules de suscription de Jean de Chalon, m'ait entraîné assez loin de la charte de 1227, je ne veux pas y revenir sans avoir dit un mot des sceaux du comte. Il en existe plusieurs types.

Nous avons vu plus haut qu'en 1234, le comte Jean disait lui-même avoir changé de sceau. Pour l'année 1230, il est conservé aux Archives Nationales (J 427) un sceau de Jean de Chalon, malheureusement en fort mauvais état : c'était un sceau rond, au type équestre ; la légende est en grande partie détruite : on ne lit plus que les lettres... ABILLO... les dernières à gauche ; c'est tout au plus si l'on peut rétablir un N̄ pour terminer la légende, qui doit selon toute probabilité se rétablir ainsi : S' JOHANNIS COMITIS CABILLON̄, (Sigillum Johannis comitis Cabillonensis). Le contre-sceau plus petit a été beaucoup mieux conservé ; type : aigle éployée, légende : SECRET... ...TIS IOHIS (Secretum comitis Johannis) (1). Comme en 1234 Jean de Chalon changea de sceau, on voit tout l'intérêt qu'aurait présenté celui de la charte que nous étudions. Pour les années 1234, 1235, 1236 et le début de 1237, je n'ai pas rencontré d'acte scellé ; mais nous avons un dessin du sceau de Jean comte de Bourgogne et de Chalon (2) ; il représente un sceau rond de 58 mm. au type équestre à gauche, le comte tenant de la main droite l'oriflamme, de la main gauche, l'écu aux armes de Chalon ; légende : † : JHIS : COMITIS : BVRGVNDIE : ET : CABILLONIS. Le contre-sceau, beaucoup plus petit, de forme ovale, est d'un type assez inusité : un ange à mi-corps

entre le duc de Bourgogne et les comte et comtesse de Nevers, où l'on trouve : « Johannes... quondam comes Cabilonensis. » — Cf. aussi : Aubry de Trois-Fontaines, chronique au tome XXI des Historiens de la France.

(1) Le sceau a été trop sommairement décrit par Douet d'Arcq dans son inventaire des Sceaux et Archives Nationales, 1, p.

(2) Bibl. Nat. Collection Baluze, 144.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

aux ailes éployées ; en légende : † SIGILLVM VERITATIS (1). Après juin 1257 nous trouvons plusieurs types de grands ou de petits sceaux ; ce n'est pas ici le lieu de les décrire : l'important est de noter que la légende est constamment : † S.^{M} JHIS COMITIS BURGUNDIE ET DN̄I SALINENSIS. (Sigillum Johannis comitis Burgundie et domini Salinensis), légende que l'on retrouve sans variante sur les contre-sceaux.

Je puis ajouter que l'appension des sceaux sur lacs de soie est très rare pendant toute la première moitié de la vie de Jean de Chalon l'Antique. Parmi les nombreux actes originaux émanés de lui que j'ai vus, c'est à peine si pour quatre ou cinq d'entre eux les sceaux sont ainsi appendus ; l'appension sur cordelette de chanvre est aussi fort rare, car presque tous les actes sont scellés sur double queue de parchemin, (je ne connais pas d'exemple de scellement sur simple queue).

La formule de suscription mise à part, les autres parties de l'acte ne peuvent fournir aucun argument pour ou contre l'authenticité de la charte de 1227.

En effet, malgré l'examen attentif de tous les actes originaux, il est presque impossible de discerner quelles règles suivaient, pour l'expédition des divers actes, les scribes anonymes qui rédigeaient les chartes du comte. Les actes, quels qu'ils soient, n'ont généralement ni adresse ni salut (2) ; il n'y a jamais ni invocation, ni préambule, ni

(1) Ce type de contre-sceau n'a sans doute été employé qu'exceptionnellement, le type courant devant se rapprocher de celui du contre-sceau du comte Jean avant 1234.

(2) Il va sans dire qu'une catégorie d'actes (la seule vraiment distincte), les lettres et mandements, se caractérise au contraire par la présence d'une adresse et d'un salut. Voici un exemple : « Excellentissimo domino suo Th. regi Navarre et comiti Brie et Campanie, Johannes comes Burgundie et dominus Salinensis se ipsum ad ejus beneplacita paratum cum salute... » (Bibl. Nat. N^{lles} Acq. lat., 2454, f° 218 v° 219 r°.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

appréciation ; les clauses finales sont très rares. La notification varie peu ; les principales formules en sont : « Notum facimus quod... » « Notum facimus universis quod .. » « Notum facimus universis presentes litterus inspecturis quod... » «Notum facimus tam presentibus quam futuris quod... », et en français : « Savoir faisons a touz...» « Faisons savoir a touz presenz et futurs... » « Faisons savoir a tos ces qui verront ces presentes lettres... (1) ».

Quant à la date, elle porte généralement l'an de l'Incarnation, le plus souvent accompagné de l'indication du mois (2). Jusque vers 1250, le quantième est rarement indiqué ; lorsqu'il l'est c'est presque toujours par rapport à une fête religieuse (3). Le millésime était toujours changé à Pâques. La date est toujours précédée de l'annonce du sceau. On ne trouve jamais de souscription de témoins ou de notaires, ni de mentions extra-sigillaires.

Il serait temps de revenir à la charte de 1227, si j'ose encore lui assigner cette date.

De fait, je ne puis la considérer, comme étant de 1227. En matière de diplomatique, lorsqu'un acte offre, dans les formules, une particularité aussi exceptionnelle que celui-ci dans sa formule de suscription, il doit être considéré comme suspect. Pourtant, je l'ai dit et je le répète, cette charte a tous les caractères internes et externes d'une charte authentique du début du XIII^e^ siècle. En tout cas, si c'était un faux, ce serait un faux ancien, fait,

(1) Toutes ces formules se rencontrent avec des variantes : l'ordre des mots peut être interverti, et dans les formules françaises l'on rencontre des graphies assez différentes pour chaque mot.

(2) On ne trouve jamais d'autres éléments de comput : indiction, épacte, concurrents, etc... C'est regrettable, car les vérifications en seraient souvent rendues plus aisées.

(3) On trouve en effet le jour indiqué à la mode romaine, dans un acte écrit il est vrai en dehors du Comté : « Actum apud Besuam (Beze) XVI k. Julii anno Domini MCCXXVII.» (Bibl. Nat., N^lles^ Acq. lat. 2454, f° 257 v°, 258 r°.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

d'après l'écriture, autour de 1240, et connu en 1318, à l'époque où Philippe V et Jeanne de Bourgogne ordonnaient la rédaction du Cartulaire des comtes de Bourgogne (1). Mais je ne crois pas que l'acte soit faux. Je croirais beaucoup plus volontiers qu'il n'y a là qu'une erreur assez fréquente : le scribe aurait écrit M°CC°XXVII (1227) au lieu de MCCXXXVII (1237) ; rien n'est si facile que d'omettre un sigle X et la faute passe inaperçue. Les erreurs de cette sorte ne sont pas rares au moyen âge.

Car rien ne s'oppose à ce que cette charte soit de 1237, tout au moins en ce qui concerne Amé et Manassès de Coligny et Hue de Rougement. Il y a une petite difficulté pour Ponce prieur de Gigny ; Gaspard (2) le donne comme étant mort en 1236. Il est vrai qu'après lui, le premier prieur dont nous ayons le nom, est Roland qui apparaît en 1238-1239. Mais entre les deux, le même Gaspard, d'après une note de Béchet, place un certain H. prieur de Gigny qui aurait confirmé en 1237 une donation faite à l'abbaye de Vaucluse (3). Pourtant ce même Ponce, et Gaspard le savait, était depuis longtemps déjà abbé de Baume-les-Moines, et, d'après la thèse de Bernard Prost (4), il serait resté à la tête de cette abbaye jusqu'à la fin de 1238. Je ne vois pas de raison pour que ce Ponce ne soit pas resté également à la tête du prieuré de Gigny jusqu'à cette date. Que portait exactement la note de Béchet, et comment Gaspard l'a-t-il lue ? Il se peut que la charte citée par Béchet ait été intitulée seulement : « Nos... prior Gigniaci » sans

(1) « C'est la copie des letres et des privileges appartenanz a comte de Bourgoigne, que est traitté des originalx mot à mot l'an CCC et XVIII. » Cartulaire B. I. des Arch. du Doubs, f°s 1 et 32 v°. — Cf. Introduction au Cartulaire des Comtes de Bourgogne, p. XVII.

(2) Gaspard : *Histoire de Gigny.*

(3) Cette charte n'est plus aujourd'hui dans le fonds de l'abbaye de Vaucluse aux Archives du Jura.

(4) Bernard Prost : *Introduction au Cartulaire de l'abbaye de Baume-les-Dames,* thèse manuscrite aux Archives du Jura.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

aucun nom ; le cas est fréquent lorsque le chef d'une communauté ecclésiastique parle au nom de cette communauté et non en son nom personnel. Béchet, suivant un usage répandu, aurait peut-être pris une note rédigée : N(= un tel), prieur de Gigny, note que Gaspard aurait mal lue.

Cette explication me semble plausible, et en tout cas, il est plus facile de l'accepter que d'admettre que Jean de Chalon ait pu s'intituler comte de Bourgogne et sire de Salins dès 1227.

Quelle serait alors la plus ancienne charte en langue vulgaire de Franche-Comté ? Les travailleurs ne tarderont pas à la découvrir.

G.-B. DUHEM.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

EMILE MONOT

LES TAPISSERIES ET LES TABLEAUX

DE

CLAUDE GRIVEL

(1657)

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF GEORGIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF GEORGIA

LES TAPISSERIES ET LES TABLEAUX

DE

CLAUDE GRIVEL

Conseiller au Parlement de Dole (*a*)

En 1923, j'ai entretenu les membres du Congrès tenu par l'Association franc-comtoise à Gray, de la Bibliothèque française de Claude Grivel, conseiller au Parlement de Dole dans la première moitié du XVII^e^ siècle ; et le volume des *Mémoires de la Soeiété d'Émulation du Jura* imprimé en 1923 a publié ma petite étude (1). Ma source avait été l'inventaire, après décès, dressé en 1657, qui est conservé aux Archives du Doubs sous le numéro 3086 de la série E supplément (2). Je voudrais rouvrir devant vous le gros inventaire, et, avec ce guide, parcourir en votre compagnie les salles de l'appartement où Claude Grivel avait vécu et où il était mort (3). Nous regarderions, si le cœur vous en dit, les tapisseries, les tableaux et les « curiosités ».

* * *

Claude Grivel était fils de Jean, seigneur de Perrigny et de la Muire, l'auteur de l'intéressant journal que le docteur

(*a*) Lecture faite au Congrès de l'A. fr.-c. à Besançon, en 1926.

(1) P. 109 et suiv.

(2) DORNIER, p. 93.

(3) Il fut inhumé à Lons, à Saint-Désiré, dans la chapelle des Grivel. Sa dalle funéraire est aujourd'hui dans la chapelle du Sacré-Cœur. J'ai publié l'inscription dans mon *Recueil des inscriptions de Lons, antérieures à* 1789 (*Vieux Lons*, 1911, p. 60-61).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Chereau publia en 1865, dans les Mémoires de la Société d'Emulation du Jura, sous ce titre : « Ce qui s'est passé pendant la guerre du Comté de Bourgogne de l'an 1595 »(1). Jean était lui-même fils de Christophe, maire de Lons en cette année 1595. La mère de Claude était Jeanne Tricornot, fille de Jean, originaire de Gray, conseiller au Parlement de Dole (2). Il avait deux frères, Albert, qui fut prieur de Saint-Désiré de Lons, et Ferdinand (ou Ferdinande), qui suivit la carrière des armes, et deux sœurs, Antonia (ou Antoine), qui épousa Jacques Mercier, de Lons, conseiller au Parlement de Dole, et Louise, qui, à l'époque où testèrent ses parents (1623-1624), était célibataire et semble ne s'être pas mariée.

Claude épousa en premières noces Jeanne de Malpas, et, devenu veuf, se remaria avec Ursule de Marnix (3). Il laissait de son second mariage, quand il mourut en 1657, trois enfants. L'aîné, Claude-François, qui était le seul fils, continua le nom. La maison où mourut Claude était une des deux maisons que son père Jean possédait à Dole. L'une était sise rue des Chevannes ; elle fut attribuée à son frère cadet Ferdinand ; Claude reçut l'autre, la plus belle, qu'on appelait la maison de Balançon : elle était sise « rue dicte du Vieil Marchef ». Claude devait y loger, conformément aux dernières volontés de ses parents, son beau-frère Jacques Mercier avec sa femme et ses enfants, et aussi son autre sœur Louise.

(1) Notre regretté collègue, mon vieil ami le capitaine Lautrey, avait revisé, en la confrontant soigneusement avec l'original de la Nationale, la publication du docteur Chereau, et il y avait relevé de nombreuses erreurs de lecture. Son intention était de donner une édition exacte du Journal. Mort pour la France en 1915, il n'a pu aller jusqu'au bout d'une carrière où il servait si bien et la poésie et l'histoire comtoise.

(2) Chereau l'appelle à tort *Tricornet*. Jean Tricornot, mort à Dole, fut inhumé en l'église Saint-François. Cf. Testament de Jean Grivel et de sa femme, Arch. du Jura, E. 4579.

(3) Je tire tous ces détails du testament que je viens de nommer, et aussi du début de l'Inventaire.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

C'est là qu'entra, le 25 juin 1657, le notaire appelé pour dresser l'inventaire des meubles, livres et objets d'art que Claude avait hérités de son père ou acquis en communauté avec sa femme. Je vous ai dit l'intérêt que présentait la partie française d'une bibliothèque qui paraît avoir été assez riche pour l'époque (1). Mais c'est un autre objet que j'ai aujourd'hui.

Les murs des salles étaient couverts de tapisseries de laine ou de cuir doré. Au rez-de-chaussée, sur le jardin, la tapisserie était de laine. Elle se composait de six pièces en bon état, qui représentaient la chasse. Je trouve, dans une deuxième chambre, six autres pièces figurant « une petite chasse ». Dans une autre, six, de haute lice, racontent « une histoire ». Mais toutes ces dernières sont fort « vieilles, sales et usées ». Ailleurs, je vois « plusieurs pièces de cuir doré à suffisance pour garnir la chambre, avec un tapis de cuir pour mettre sur la table ».

Trente-deux tableaux ornaient les murs des diverses chambres.

D'abord, cinq portraits de famille. L'un ressemble à un tableau votif. Il « représentait deux pourtraictz, l'un d'un aduocat et l'autre d'une d^elle^ (2), les deux à genoux devant l'image de Notre-Dame, le tout en huisle sur de la toile, où sont peinctes les armes de la maison de Messrs de Perrigny ». Qui était cet avocat ? Peut-être Christophe le grand-

(1) La lecture que j'ai faite, depuis, aux Archives du Jura, du testament de Jean Grivel et Jeanne Tricornot me permet d'ajouter, à ce que j'ai dit à Gray, en 1923, quelques détails intéressants sur cette bibliothèque. Jean la « prélègue » expressément à son fils aîné Claude, *avec interdiction de faire imprimer aucun manuscrit de la main de son père.* Le second fils Albert pourra prendre, dans la collection, les livres de « théologie, d'histoire et d'humanité qu'il voudra choisir ».

(2) Dans le sens ancien du mot, bien entendu. Il « signifie aussi, dit l'Académie dans la première édition de son Dictionnaire (1694), une femme née de parents nobles ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

père, époux d'Adrienne Pariset, fille de Jean, seigneur de Saint-Georges, et de Charlotte Robinet (1).

Quatre autres tableaux étaient les « pourtraicts en huille des antians (2) de lad. maison » : c'étaient celui du défunt, Claude, « avec un simple linteau », ceux de son père et de sa mère, « assortis de cadres », et celui « du fut (3) s^r Ferdinande Grivel, s^r de la Muire, frère dud. conseillier, représenté en capitaine, aussi attaché sur un simple linteau ».

A côté de ces cinq portraits de famille, ceux des bienfaiteurs de Jean, l'archiduc Albert et l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, sa femme.

L'infante était fille de Philippe II. Son père lui avait, avant de mourir, donné la souveraineté des Pays-Bas et de la Comté. Heureuse décision ! Les deux princes exercèrent, dit M. L. Febvre (4), un « gouvernement paisible et réparateur » (5). Accueillis avec ferveur par ces Comtois qui craignaient tellement « un rattachement direct à la couronne d'Espagne », ils répondirent à cette confiance et la justifièrent par leur souci de conserver à la Comté sa demi-autonomie et son caractère national. Mais, en même temps que la province tout entière leur était redevable de l'inestimable bienfait de la paix, de bons serviteurs recevaient d'eux des marques particulières d'estime et d'affection : Jean Grivel fut un de ceux dont ils reconnurent le dévouement par d'insignes récompenses : charges aux

(1) J'ai publié en 1911, dans *Le vieux Lons*, p. 56, leur inscription funéraire, qui rappelle, en même temps, que les deux défunts avaient fait construire à leurs frais le chœur de la *Chapelle des Reliques*, aujourd'hui rue du Commerce, n° 57.

(2) Les *anciens*.

(3) *Feu*.

(4) *Histoire de la Fr.-C.*, ch. XII, fin.

(5) M. Emile Longin a parlé plusieurs fois de l'infante et a fait de ses qualités et de ses vertus le plus bel éloge : *Bulletin de la Société... de la Haute-Saône*, 1908, p. 393 ; *Mém. de la Soc. d'Emul. du Jura*, 1920, p. 1 ; *Id.*, 1921, p. 141.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Pays-Bas, pension, privilèges seigneuriaux à Perrigny. Il en reçut un témoignage de faveur plus précieux encore, puisque l'archiduc voulut bien être le parrain de son fils Albert (1).

Jean Grivel ne fut pas un ingrat : il ne ressemblait pas au triste héros de La Bruyère qui avait relégué de son cabinet à l'antichambre le portrait de son « bienfacteur »(2): les portraits des princes étaient dans la grande salle du rez-de-chaussée, au même degré d'honneur et de respect que ceux des « antians » de la famille. Ils se faisaient pendant, dans leur costume d'apparat (3). Mais l'infante figurait une fois de plus que son mari : sur un autre tableau, « aussy en huisle », elle était « représentée en religieuse ». Claude hérita et sut garder à leur place ces trois témoignages de la reconnaissance de son père. Quant au magnifique vase en argent doré qui avait été le cadeau de baptême de l'archiduc (4), Jean, qui l'avait conservé, l'avait laissé par testament au filleul du prince, son fils Albert. Des vingt-huit autres tableaux, trois représentaient des sujets de fantaisie ; vingt-cinq étaient des tableaux d'un caractère religieux.

Le plus précieux des trois premiers était l'œuvre d'un peintre flamand. C'était, dans un beau cadre doré, une peinture sur bois représentant un paysage. La veuve de Claude Grivel déclara au notaire qu'elle avait coûté fort cher à son mari. Il avait dû l'acheter en Belgique, au temps où son père était « conseillier de S. M. et maître aux requestes ordinaire de son hostel en son conseil privé

(1) La marraine fut d^elle^ Catherine de la Baume, depuis marquise de Pancalier (Testament de Jean Grivel).

(2) VI, 33.

(3) Faut-il croire que c'étaient des copies des deux beaux portraits que Rubens avait faits des princes, et qui sont au Musée de Bruxelles ?

(4) La marraine avait donné « une tasse dorée avec couvercle ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

à Bruxelles » (1). Les « taxeurs » ne purent se mettre d'accord sur la valeur de ce tableau, et il « demeura sans taxe ».

Dans la même catégorie, je note « six petits tableaux sur de la « bronze (2), garnis de cadres façon d'ebeine, dont quattre representent les saisons de l'année et les deux autres des paysages » (3).

Une autre peinture à l'huile, sur bois, représentait « un faucon et autres oiseaux » (4).

Les vingt-cinq autres tableaux sont tous, comme je l'ai dit, des tableaux d'un caractère religieux.

Les uns sont peints sur toile, les autres sur bois, sur marbre, ou sur bronze. Deux sont qualifiés « ouvrage de Flandre ». Ils sont sur bois, dans des cadres dorés, et avaient sans doute été achetés aux Pays-Bas par Claude ou par son père. L'un figure « l'Annonciation Notre-Dame » ; l'autre, « Notre-Dame tenant le petit Jésus, entourée de fleurs » (5). Un troisième paraît, étant donné le prix élevé auquel il fut taxé (6), avoir été un grand et beau tableau : c'était « une crucifixion de Notre Sgr avec la representation des deux larrons et plusieurs autres personnages sur du bois avec un cadre façon d'ebeine ».

Et ce sont des Sainte Face, des Notre-Dame avec ou sans petit Jésus, et des saintes, et des saints : un saint Pierre en son crucifiement, deux saint Jérôme, une sainte Madeleine, un saint Charles, une sainte Thérèse, un saint Charles et un saint François à genoux devant Notre-Dame. Ils

(1) Ce sont les titres officiels sous lesquels Jean Grivel est désigné à notre Inventaire.

(2) Le mot *bronze* était autrefois des deux genres (voir Littré).

(3) Taxés 24 francs.

(4) « Avec un petit cadre, taxé 3 francs. »

(5) Taxés, le premier 18 francs, le second, 16 francs.

(6) 36 francs, c'est-à-dire, si l'on excepte les deux peintures flamandes, dont il vient d'être parlé, plus de dix fois autant que la moyenne des autres.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

ne sont pas tous en bon état : le bois, le marbre est parfois cassé. Le cadre n'est pas toujours d'ébène ou de bois doré : il est parfois en simple sapin, sans ornement.

Nous voilà loin, comme on voit, de la volupté italienne. Pas de mythologie ; pas de nudités : la famille, Dieu, les saints. Rappelez-vous la bibliothèque : le droit, l'histoire, la morale, la théologie, quelques poètes graves ; pas de conteurs gaillards : cela répond à ceci...

* * *

En dehors des tableaux, je note quelques-uns de ces objets qui feraient aujourd'hui le bonheur des antiquaires et des amateurs. Mais voyez : là encore, la part est bien petite qui est faite à la fantaisie et au jeu. Voici, dans l'antichambre, une grande décoration d'armes : « huict piques, un espadon a deux mains, une pertuisane dont le bois est garny de veloux rongé, et au-dessus des franges de soye meslées d'or, avec quattre vieux mousquetz et une arquebuse à rouet, lesd. quattre mousquetz et l'arquebuse taxez au feur (1) de vingt sols chacun, cinq francs, la pertuisane cinq francs. Encor un corps de cuirasse avec un casque, taxé 4 francs ».

Qui eût ouvert un tiroir y eût trouvé un beau damier « d'ebeine et d'yvoire ». Et c'est tout pour la fantaisie.

Le reste relève de la science. C'est d'abord « un cadran d'ebeine avec le pied de leton et propre pour prendre la declinaison du soleil a faire des horrologes » (2). C'est ensuite « une autre regle de leton servant a mesme effect avec son estuit de cuir ». « Enfin, ce sont deux globes, l'un des figures... (3) et des estoilles du ciel, l'autre des parties

(1) « Au taux de, à raison de... »
(2) Ce devait être ce qu'on appelle l'*astrolabe*.
(3) Ici, un mot que je n'ai pas pu déchiffrer.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

du monde, montés sur des pieds de bois et bouchés avec des couvercles de futaine ».

* * *

Voilà donc ce qu'on trouvait, au milieu du XVII^e siècle, comme mobilier d'art, chez un Comtois de noble famille, conseiller au Parlement. A peu près à la même époque (8 juin 1635), dans un château de l'Autunois, à Alone, un notaire dressait l'inventaire après décès d'un Rabutin, oncle de M^me de Sévigné. M. de Charmasse vient de le publier dans les *Mémoires de la Société Eduenne* (1). « A Alone, dit-il, on se sent dans une demeure qui honore ses hôtes par son caractère de modestie et de gravité. » Il n'y a pas autre chose à dire du mobilier qui garnissait, en 1657, la belle maison de Balançon. Bien des bourgeois d'aujourd'hui regarderaient en pitié les témoins de la vie de Jean Grivel et de son fils Claude, conseillers au Parlement de Dole.

Mars 1925. Emile MONOT.

(1) Tome XLV, 1924.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Emile MONOT

L'HOPITAL DE LONS-LE-SAUNIER

PENDANT LA RÉVOLUTION

Lecture faite
au XVII^e Congrès de l'Association franc-comtoise
le 16 juillet 1924, à Lons-le-Saunier

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF GEORGIA

L'HOPITAL DE LONS-LE-SAUNIER

PENDANT LA RÉVOLUTION

Lecture faite au XVII^e Congrès de l'Association franc-comtoise, le 16 juillet 1924, à Lons-le-Saunier (a).

Pour raconter cette histoire, j'ai suivi jusqu'à présent, ce *Mémorial* de la vie de l'hôpital qui s'appelle les registres de délibérations du Conseil administratif, en précisant et complétant leur témoignage par les archives de la maison. Arrivé à la période révolutionnaire, je n'ai plus, jusqu'en janvier 1793, de sources authentiques. Les pièces d'archives font défaut (1), et les délibérations manquent entre 1770 et 1793 : le registre paraît perdu depuis longtemps (2).

Il est très probable que les premiers mouvements révolutionnaires ont été sans effet sur la vie de l'hôpital. Le dévouement à la maladie et à la misère, chez les administrateurs comme chez les religieuses, ne dépendait pas de la chute ou du salut de la Bastille. Il y eut, pendant un certain temps, comme une sorte de complicité tacite entre les Lédoniens pour que les sœurs ne fussent ni inquiétées

(a) Chapitre détaché d'une *Histoire détaillée de l'Hôpital de Lons*, et écrit pour le XVII^e Congrès de l'A. franc-comtoise.

(1) Sauf trois ou quatre actes de vente.

(2) Le suivant, coté D 292, porte, au r° de la couverture, la mention suivante, d'une écriture qui paraît être du début du XIX^e siècle : « Le registre antérieur manque. »

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

ni même tracassées. Les membres du Conseil d'administration, comme bourgeois, étaient certainement, pour la plupart, favorables aux principes de 89. Mais la violence du fond et la vulgarité de la forme n'étaient pas leur fait : leur origine, leur éducation répugnaient à de tels procédés. Le Conseil de la commune paraît avoir été animé d'abord des mêmes sentiments. Pour obéir à la loi, on fit bien disparaître de la maison « tous signes extérieurs de religion »(1). Mais les formules du style révolutionnaire furent lentes à pénétrer à l'hôpital. Le 23 février 1793, un mois après l'exécution de Louis XVI, la Mère est encore appelée, très respectueusement, « Madame la supérieure » : c'est seulement quelques mois après (2) qu'elle devient « la citoyenne RENAUD », et les religieuses, « les citoyennes de cette maison (3) ».

De même, nul n'avait réclamé l'application aux hospitalières des décrets de 1790. On s'était fort bien accommodé du départ des bénédictins, capucins, cordeliers et tiercelines. Mais on n'aurait pas voulu voir les bonnes sœurs quitter l'hôpital et rentrer dans leurs familles : on savait trop bien les services qu'elles rendaient.

Enfin, lorsque le serment civique eût été imposé aux fonctionnaires et au clergé, on ne songea pas d'abord à se demander s'il fallait l'exiger aussi de nos religieuses.

Le mouvement contre elles et contre le Conseil d'administration partit de la Société populaire de Lons-le-Saunier, au mois de novembre 1792 (4). Un fait, qui malheureuse-

(1) Le 3 fructidor an III (20 août 1795), le Conseil d'administration délibéra de présenter une pétition « pour ravoir les fers qui furent enlevés de cette maison en suite du décret qui défend de laisser subsister tous signes extérieurs de religion, tels que croix et autres ».

(2) 5 avril 1793. Elle est appelée « la citoyenne supérieure », le 21 décembre 1794 (1er nivôse an II).

(3) 28 mai 1793.

(4) *Délibérations de la Société populaire de Lons-le-Saunier*, 30 novembre et 12 décembre 1792. Les délibérations de cette Société ont été

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

ment n'a rien de rare, mais qui n'en est pas moins pénible, en fut la cause. Deux soldats du 74e, dont l'un était de Lons, avaient été évacués de l'armée du N. Envoyés à Metz, à Nancy, à Besançon, ils n'avaient pu être hospitalisés dans aucune de ces villes. Il en fut de même à Lons. Un des membres de la Société populaire, Ragmey, indigné de cette lamentable promenade, fit décider qu'on irait requérir le Conseil d'administration de recevoir les deux blessés. Une commission de cinq membres alla porter cette requête. Le Conseil répondit par un refus. Démarche au Directoire du département. Ordre du Directoire à la Supérieure. Pétition au nouveau Conseil de la commune pour le changement des administrateurs. Le président Dumas cadet, le futur Dumas *le Rouge*, semble avoir prononcé à ce propos un discours très violent. « Il a fait lecture de la « formule ancienne qui établissoit ledit bureau (le Bureau « d'administration) ; en conséquence a annoncé que le « choix de ce conseil devois être choisy et nommé par « l'ancienne municipalité dont vous venez de chasser, et « que par la vous voyez les prevarications de cest ancien « corps remplie de vice et d'aristocratie, qui au méprit des » loys avoient eux-mêmes demandé la continuation de ce « corps vitieux (1). »

Les passions une fois excitées contre le Conseil d'administration devenu « un corps vitieux », il était fatal qu'on allât jusqu'aux religieuses. C'est ce qui arriva dès que Dumas eut achevé son discours. « Aussitôt un membre a « demandé la parole est a obsservé qu'il serois à propos « de renouveller les sœurs de l'hôpital qui n'ont jamais « montré de cyvisme, et plusieurs membres luy ont suc-

publiées en partie par M. H. Libois, archiviste du Jura, dans *Mém. Soc d'Em. du Jura*, 1895-1896. Des notes et des appendices font de ce travail une publication fort intéressante, et font regretter qu'elle n'ait pas été continuée.

(1) Libois, p. 111.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

« cédé à la tribune pour manifester leurs oppinions, et le « président a mis en dellibération si l'on renvoyerois celles « qui n'onts point montré de patriotisme, et l'asemblé « l'a dellibéré, en demandant que la question fut renvoyé « au commité de surveillance pour en faire un rapport « sur celles qui seront connues pour n'avoir point de cy- « visme (1). »

Voilà donc la question remise au Comité de surveillance fondé au sein de la Société populaire le 25 septembre 1792. Les douze membres dont il se composait étaient d'incorruptibles jacobins. Les deux plus notoires étaient Berthet le relieur et Rigueur le sellier, farouches d'extérieur et de procédés plutôt que monstres de cruauté, mais néanmoins redoutables par la rigidité de leurs convictions et leur manque total d'instruction et de sens critique. L'attaque contre les sœurs était en de bonnes mains. Elle partit le 24 ou le 25 décembre 1792. On reprocha aux sœurs leurs divisions, leurs haines réciproques et leur « incivisme », et on réclama le renvoi immédiat des « filles » les plus compromises. Elles étaient huit ; deux méritaient d'être conservées : on sut le dire et demander leur maintien ; ce qui prouve — soit dit en passant, car il faut toujours être juste — que ces terribles jacobins de Lons n'étaient pas aussi méchants qu'on l'a dit (2).

(1) Libois, p. 111. Les deux passages ont été cités en partie par Perrin, *Notes historiques sur la ville de Lons-le-Saunier*, 1850, p. 267, n. 1.

(2) Le procès-verbal de cette séance est écrit dans un style singulier, qu'il faut sans doute attribuer à Rigueur. Je le cite ici, non pour railler un ouvrier que ses parents n'avaient pas pu mettre au collège, mais comme un document nécessaire de cette histoire. « Ensuite d'une délibération de la société au sujet du changement des filles qui donnent leurs soins aux malades de l'hôpital, le comité de surveillance ne peut qu'applaudir aux vœux de la société (populaire), lorsqu'il a eu émis les observations et renseignements qu'il a fait au sujet de celle qui sont en fonction. Informé des haines, des divisions qui dès longtemps s'alimentent parmi ces filles et dont les soins moreaux des malades en sont en proie et un scandale afichant, (il) sollicite la société de prendre le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Mais le Conseil d'administration, malgré cette menace, ne mit aucun empressement à répondre aux réclamations de la Société populaire. Il faut aller jusqu'au 23 janvier 1794 pour le voir s'émouvoir enfin. Mais, s'il s'émeut, c'est qu'il n'est plus composé des mêmes membres. En juin, juillet et août 1793, il y a eu la rébellion du Jura, les *plumets rouges*, les violences contre les membres de la Société populaire, le décret de la Convention déclarant la ville de Lons en état de rébellion (9 août). Puis les jacobins reprennent le dessus ; la Société populaire est réinstallée (6 septembre), et, dans sa séance du 29 septembre, le Conseil de la commune nomme douze administrateurs nouveaux. A leur tête est le maire, Ragmey, celui-là précisément qui avait donné le premier coup de cloche, le 30 novembre 1792 (1). Parmi eux, on voit avec intérêt, à côté de son curé, un vicaire de Saint-Désiré, l'abbé Henri MARION, notre si justement populaire « curé MARION ».

C'est ce nouveau Conseil qui décida d'imposer le serment civique aux religieuses de la maison. Encore attendit-on quatre mois pour prendre la délibération. C'est le 23 janvier 1794 (4 pluviôse an II) qu'une commission composée du curé Sachon, du vicaire Marion, et de deux administrateurs allèrent inviter « les citoyennes » à se conformer à la loi, que venait de rappeler un décret du 3 octo-

plus promptement possible les moyens de renouveller celles qui affichent l'incivisme ; elles sont au nombre de six, qui sont les filles Renaud, Clavelin, Chalumeau, Girard, Vuillemot, Veillart ; il n'y en a que deux qui méritent d'être conservé, qui sont les filles Daunod et Jayer. » (Libois, p. 203. — Perrin, p. 267) a déjà cité ce passage, d'après une copie du notaire Jacquier. Il est reproduit dans *Histoire de la persécution révolutionnaire dans le Jura*. Lons, Martin, 1894, p. 79.)

(1) Les autres sont les citoyens Sachon, curé ; Marion, vicaire ; Vuillermoz ; Barry, entrepreneur ; Gréa, homme de loi ; Demossand, notaire ; Alardet ; François Gautier, épicier ; Pouchu (Poucheux), négociant ; Goy, marchand de fer ; Michel, marchand de draps. — Peu de temps après, quelques-uns furent remplacés, et le nombre porté de douze à seize.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

bre 1793. Les commissaires firent leur démarche sur-le-champ, le Conseil restant en séance (1). Ils rapportèrent un refus unanime. Alors, le Conseil d'administration, « ne « pouvant permettre que ces citoyennes continuassent plus « longtemps à soulager les malades qui sont en grand nom- « bredans cet hôpital, à raison de leurs opinions dont la « propagande pourroit entraîner des abus, et pour se con- « former à la Loi qui l'ordonne », décida « qu'on leur noti- « fieroit de sortir dez l'instant qu'on auroit pourvu à leur « remplacement, de telle manière que le bien des pauvres « et l'humanité n'en pussent ressentir aucun préjudice. »

Il y avait alors à Lons un représentant en mission, Lejeune : la Convention, irritée de l'état de révolte où s'était mis, quelques mois auparavant, le département du Jura, l'y avait envoyé « pour rétablir le gouvernement révolutionnaire, et pour y prendre les mesures de salut que les circonstances pourroient exiger ». Lejeune était un violent et un athée, et il me paraît, de surcroît, avoir été un sot. Il eut vite excité les haines antireligieuses, et son plus bel exploit allait être le corps de saint Désiré brûlé le 16 mars 1794 sur la place de la Liberté (2). C'est sûrement Lejeune qui, par ses ordres, par sa seule présence peut-être, avait imposé la démarche que firent à l'hôpital, le 4 pluviôse, les délégués de la Commission administrative.

Le renvoi des sœurs ayant été décidé à la suite de leur

(1) Il est intéressant de remarquer que, parmi les « citoyennes » citées au procès-verbal du 4 pluviôse, ne figurent ni la sœur Donnaud, ni la sœur Jahyer, dont le Comité de surveillance avait, en décembre 1792, demandé le maintien.

(2) Je crois bien que, d'eux-mêmes, les plus farouches sans-culottes lédoniens n'eussent pas pris une telle initiative : un mois avant le sacrilège, qui était en même temps une sottise, Rigueur avait fait baptiser son nouveau-né par un prêtre, devant l'arbre de la Liberté. Quelque valeur que l'Eglise ait accordée à ce baptême, il y a une chose certaine, c'est que les organisateurs de la cérémonie n'avaient nullement voulu en faire une parodie (j'ai publié l'acte en 1909 dans *Le Vieux Lons*, pp. 269-270).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

refus, on se mit au plus vite en quête d'infirmières laïques. Il en fallait douze : c'est le nombre qu'avait fixé Lejeune. Le citoyen Marion, chargé du recrutement, en trouva d'abord six. Le Conseil de la commune les nomma le 10 pluviôse (29 janvier 1794). Dès le lendemain, deux s'excusaient sur leur santé, et se disaient « mortifiées » de ne pouvoir entrer en fonctions. On en nomma deux autres sur-le-champ (30 janvier).

Cependant, les sœurs étaient demeurées à l'hôpital, et elles y continuaient leur service, en attendant l'arrivée de leurs remplaçantes (1), à qui la citoyenne supérieure devait « donner leurs fonctions » (2). Mais, avant le départ des sœurs, il fallait arrêter les comptes avec elles, dresser un inventaire « des meubles, linges et effets » appartenant à l'hôpital, et le confronter avec l'inventaire précédent. Conformément à cette décision, prise le 10 pluviôse par le Conseil de la commune, le maire Ragmey se présenta à l'hôpital le 12 (31 janvier), en compagnie de deux administrateurs et de trois membres du Conseil de la commune. Leur mission avait une fin bien déterminée : il s'agissait seulement de mettre au net la situation matérielle de la maison avant le départ des religieuses. Pourquoi le maire revint-il sur la question de leur serment civique ? Avait-il appris qu'elles étaient décidées à venir à résipiscence, et voulait-il leur ouvrir le chemin ? Cela est douteux ; car ces premiers mois de 1794 se signalent à l'historien de Lons par une exaspération des haines religieuses qui va croissant jusqu'au sacrilège du 16 mars. Ou bien, persuadé que les sœurs, après avoir refusé le serment aux administrateurs, persisteraient dans leur résistance, voulait-il, en les interrogeant lui-même, et comme maire, donner à ce refus un caractère officiel ? Tout ce que je sais, c'est

(1) *Registre des délibérations du Conseil de la commune*, séance du 10 pluviôse, an II : « les hospitalières actuellement en exercice ».

(2) *Id., ibid.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

qu'une fois arrivé à l'hôpital, le 12 pluviôse, il fit appeler les sœurs l'une après l'autre, et, devant chacune d'elles, « prit lecture du décret en date du 3 octobre (1793), publié « le 4 novembre suivant, qui porte, art. 1er, que *les filles « attachées à des ci-devant congrégations de leur sexe et em- « ployées au service des pauvres, au soin des malades, à l'édu- « cation ou à l'instruction, qui n'ont pas prêté dans le temps le « serment déterminé par la loi, sont dez cet instant déchues de « toutes fonctions relatives à ces objets* ». Puis il leur demanda successivement si elles avaient prêté le serment. Voilà les bonnes sœurs placées devant un cas de conscience. Comment le résoudre ? Faut-il refuser définitivement le serment, et quitter un service de charité ? Faut-il le prêter après l'avoir une fois refusé, et continuer à remplir le devoir pour lequel on est entrées dans la maison ? Les sœurs se partagèrent. La supérieure, Mère Renaud ; la religieuse chargée de la pharmacie, sœur Renaud ; les sœurs Girard, Donnaud, Chalumeau, répondirent qu'elles avaient été mal informées d'abord ; elles rétractèrent le refus qu'elles avaient fait le 4 pluviôse, et chacune d'elles fit « le serment « civique de liberté et d'égalité, et de maintenir de tout « son pouvoir la République une et indivisible ». La sœur Chalumeau ajouta qu'en prêtant serment, elle entendait « ne préjudicier en rien à ses opinions religieuses ». Seules, les sœurs Vuillermoz, Veillard et Clavelin déclarèrent qu'elles aimaient mieux quitter la maison que de remplir l'obligation imposée par la loi.

L' « épuration » aurait pu se faire ainsi sans violence, si on avait osé garder du moins les sœurs qui avaient prêté le serment. On le désirait sans doute dans le fond ; mais Lejeune était là, et c'était un terrible gendarme. Les religieuses firent donc leur pauvre paquet, et elles sortirent de la maison, où, depuis cent cinq années, leur congrégation se devouait aux malheureux.

Elles ne devaient pas rester longtemps absentes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

* * *

On avait donc six infirmières laïques ; il en fallait six encore pour répondre aux ordres de Lejeune. D'ailleurs, l'hôpital était encombré, à ce moment, de soldats blessés ou malades. Le 20 pluviôse (8 février 1794), le Conseil de la commune en nomma cinq, dont deux de Montmorot. La douzième fut nommée le 30. Le recrutement était lent, parce qu'il n'était pas facile. Il fallait, pour soutenir un service plus pénible que jamais, de la force physique, de l'énergie, du dévouement, et cette autorité que donne l'âge. Or, une des infirmières avait dix-huit ans ! Et ces militaires, s'ils étaient sans doute galants, étaient fort difficiles à conduire. Les convalescents sortaient sans qu'on pût les en empêcher ; ils couraient les cabarets et rentraient pris de vin. On dut mettre une sentinelle à la porte de l'hôpital et rendre obligatoire la permission de sortie. Ces mesures, et d'autres encore que le citoyen Châteauvieux, commissaire des guerres et inspecteur des hôpitaux de la 6e division militaire, prit le 21 pluviôse an II (1) (9 février 1794) ramenèrent sans doute un peu d'ordre dans la maison et permirent aux infirmières de se faire obéir davantage.

Le nouveau régime ne dut être complètement organisé qu'à partir des premiers jours de mars 1794. C'est en effet le 5 de ce mois (15 ventôse) que, à la suite d'une décision prise le jour même par le Conseil de la commune, les infirmières élurent parmi elles « le chef de la maison » : ce fut la citoyenne Gasnier. D'après D. Monnier (2), c'était

(1) Arrêté en 21 articles, transcrit à la fin du compte rendu de la séance du 24 pluviôse an II (*Reg. de délib. du Conseil de la commune*, f° 151-152).

(2) *Annuaire du Jura*, 1844, p. 100.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

« une femme de lessive, connue sous le nom de ***la Liâde*** (1). « Toute fière d'être la supérieure et de commander à son « tour aux autres (Ne nous en étonnons pas !), elle dit un « jour : *Je sins prou dames ; mais je n'hains pas prou ser-* « *vantes.* (Nous sommes bien assez de dames ; mais nous « n'avons pas assez de servantes.) » Sous les ordres de la citoyenne Gasnier, la citoyenne Ganneval dirigeait la salle des hommes, et la citoyenne Lapostolet celle des femmes. Le ruban tricolore, payé par l'administration, était porté par toutes les infirmières (2).

Les infirmières laïques semblent avoir voulu d'abord se montrer aussi capables de dévouement et de désintéressement que l'avaient été les religieuses : elles servirent gratuitement pendant un peu plus de deux mois. Mais leur service était pénible, et, vers le milieu de mai, elles demandèrent à être rétribuées : démarche bien naturelle, et où il n'y a rien, ce me semble, qui puisse choquer. Leur pétition, adressée à l'administration du district, y reçut un accueil favorable, et, le 2 prairial (21 mai), Lejeune prit l'arrêté suivant :

Nous, représentant du peuple envoyé ***par la Convention*** *nationale dans les départemens du Doubs et du Jura pour l'établissement du gouvernement révolutionnaire et pour y prendre les mesures de salut public que les circonstances peuvent exiger ;*

Vue la pétition des sans culottes infirmières (3) ***et les avis*** *du district de Lons-le-Saunier ;*

Considérant que l'amour de la patrie et de ***l'humanité***

(1) Elle s'appelait *Claudine*. ***La Liâde*** n'est pas un surnom : c'est simplement la prononciation locale des mots *Clauda*, *Claudine*. On prononce *Claude* de la même façon. Quant à l'article *le*, *la* devant les prénoms, on sait que c'est une habitude de chez nous.

(2) Délibération de l'hôpital. Séance du 15 ventôse, an II.

(3) Voilà un exemple du ridicule où peut tomber, par l'abus d'un style tout fait, un homme sans esprit.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

seule a pu dévouer les exposantes à secourir et porter leurs soins à nos frères d'armes blessés dans l'hôpital militaire de Lons-le-Saunier ;

Considérant qu'il est de toute justice de récompenser le dévouement et la générosité des citoyennes qui remplissent les fonctions d'hospitalières dans lad. maison de l'humanité ;

Disons qu'il sera payé à chacune des hospitalières la somme de trois cens livres pour servir à leur entretien et les indemniser des peines qu'elles se donnent jour et nuit après nos frères d'armes malades. Chargeons l'agent national du district de l'exécution du présent arrêté (1).

Il serait intéressant de savoir au juste comment les nouvelles infirmières s'acquittaient de leurs fonctions. Mais, sur ce point, nous n'avons guère de renseignements absolument dignes de foi ; et, dans une matière où la religion est intéressée, il faut être tellement prudent à affirmer ou à nier ! Qu'on ait envoyé au cimetière un vivant, la chose est possible, mais elle n'est pas certaine (2). Je croirais plutôt ce que dit un membre du Conseil d'administration, dans un rapport cité par D. Monnier (3) : « Vous « connaissez tous dans quel état est tombée une maison qui « faisait autrefois l'admiration de tout le monde.. On ne « peut se le dissimuler ; tous ces désordres ne sont arrivés « que depuis que l'on a changé le régime de cette maison... « Plus d'une fois, le Conseil d'administration a été obligé « de rétablir le bon ordre, la concorde parmi les infirmières. « C'est aussi à cette époque qu'il s'est passé dans cette maison « bien des choses désavantageuses, inconnues sous l'admi- « nistration précédente ». En tout cas, que le désordre se soit très vite introduit dans la maison, et la division parmi

(1) Archives de l'hôpital, Registre de délibération, D. 292, f° 28 v°.
(2) *Ann. du Jura*, 1856, p. 101.
(3) *Ann. du Jura*, 1856, p. 100. Je n'ai pas retrouvé ce rapport ; mais D. Monnier était trop honnête homme pour l'avoir inventé.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

ces femmes, on n'en peut pas douter quand on voit, huit mois après, le représentant Besson prendre un arrêté destiné à réorganiser le service, et le Conseil général de la commune autoriser les administrateurs, le 26 frim. an III (16 décembre 1794), à « se pourvoir, conformément à la « loi, d'infirmières qui aient les talens et les connaissances « nécessaires à ce genre de service, et qui puissent jouir de « la confiance publique et de celle des administrateurs ». Tous les termes de cette délibération (et je jure que je suis sans parti pris) me paraissent autant de critiques contre le nouveau régime de l'hôpital, et comme un premier pas, très marqué, vers le rappel des hospitalières. Mais aussi, les temps avaient changé, et le Neuf Thermidor étendait partout ses effets.

Quatre jours après cette délibération du Conseil de la commune, le 30 frimaire an III (20 décembre 1794), les administrateurs de l'hôpital se réunissaient, et, séance tenante, ils envoyaient prier trois des anciennes sœurs hospitalières, les « citoyennes » Renaud, Simonin et Clavelin, « de venir remplir en cette maison les fonctions aux- « quelles leur zèle, leur intelligence et leur économie connues « de tout le public, ainsi que la confiance que le Conseil a « placée en elles, les appellent (1) ». Les députés, de retour, firent connaître que les citoyennes Renaud et Clavelin avaient promis de rentrer à l'hôpital « lorsque les circon- « stances le permettraient ». Quelles circonstances? Probablement un changement d'esprit à leur égard parmi les infirmières, de l'ordre et de la tenue.

Deux mois après, le 15 ventôse an III (5 mars 1795) les administrateurs priaient le maire, Dr Guyétant, d'écrire à une autre hospitalière, sœur Donnaud, « pour l'engager « à reprendre les fonctions qu'elle avait remplies pendant

(1) On remarquera le retour des mots : *la confiance des administrateurs.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

« un grand nombre d'années à l'entière satisfaction de l'ad-
« ministration d'alors ». La sœur Donnaud répondit avec empressement. Le maire l'introduisit au Conseil le 5 mars 1795, et, là, elle fit entendre ces paroles qu'on ne peut lire sans émotion, et qu'il faut reproduire : « Elle étoit infini-
« ment flattée de la confiance qu'on lui témoignait ; et elle
« croiroit manquer à l'engagement qu'elle a contracté de
« servir les pauvres et de se consacrer spécialement aux
« malades reçus dans cette maison si elle refusoit la place
« à laquelle l'administration la rappelle. Elle se décidoit
« d'autant plus volontiers à l'accepter qu'elle croyoit que
« le Conseil général de la commune agréeroit ses services,
« ayant fait aussi le serment exigé (1). » Elle signa sa déclaration ; sœur Renaud mit sa signature à côté ; et le bureau témoigna « sa reconnaissance à la citoyenne Donnaud par l'organe du citoyen maire ». Il y avait un an, jour pour jour, que les infirmières laïques avaient élu leurs « chefs ».

Le 17 ventôse, le Conseil général de la commune ratifiait cet engagement, mettait sœur Donnaud à la tête de l'hôpital, et se félicitait de rendre aux pauvres malades une « citoyenne qui a consacré la plus grande partie de sa vie « au service de cette maison, à la satisfaction publique ».

Mais ces pourparlers restèrent quelque temps sans effet. Sans doute ne voulait-on — ou ne pouvait-on — rien faire sans l'aveu officiel du représentant Bailly, qui était alors à Lons. On dut sonder ses sentiments et faire valoir auprès de lui l'intérêt des défenseurs de la patrie. Il est probable même qu'on régla avec lui la marche que l'on suivrait. Je ne peux pas m'expliquer autrement cette délibération du 6 germinal an III (26 mars 1795), postérieure de trois semaines à l'engagement de sœur Donnaud et aux décisions des administrateurs et du Conseil de la com-

(1) Archives communales de Lons, Registre des délibérations du Conseil de la Commune, séance du 15 ventôse an III.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

mune, et où il n'est fait allusion pourtant ni à ces décisions ni à cet engagement : « Un membre a observé que l'état « déplorable dans lequel se trouve la maison de secours « pouvoit en grande partie être attribué à l'inexpérience des « citoyennes qui en font le service, et a proposé d'adresser « une pétition au représentant du peuple Bailly, actuelle- « ment dans cette commune, à l'effet d'obtenir la réin- « tégration des anciennes hospitalières, sous le régime des- « quelles cette maison avoit prospéré si longtemps, et que « réclamoient l'intérêt de l'humanité comme celui de la « république.

« Sur quoi délibérant, le Conseil a adopté la proposi- « tion et chargé le citoyen Cluny de la rédaction de la « pétition à présenter au citoyen représentant (1). »

Quatre jours après, Bailly prenait l'arrêté suivant :

Bailly, représentant, etc.

Vu la pétition des administrateurs de l'hospice de Lons-le-Saunier,

Considérant que les citoyennes qui font actuellement le service de cette maison sont sans expérience, et que l'humanité exige des soins qu'elles ne peuvent pas rendre aux malades ; que les hospitalières anciennes ont été destituées par l'effet de l'intrigue et de la calomnie puisqu'elles se sont conformées au prescrit des Lois et ont mérité la confiance des bons citoyens ;

Arrête que les anciennes hospitalières seront réintégrées dans leurs fonctions, que les citoyennes qui font actuellement le service de cette maison cesseront les leurs et que l'apothicaire (2) *cessera également son service et qu'il rendra compte aux administrateurs des drogues et effets qui lui ont été confiés ;*

(1) Arch. de l'hôpital, Reg. de délib., séance du 6 germinal an III.
(2) Un apothicaire, le citoyen Picard, avait été installé à l'hôpital au moment de sa laïcisation.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Charge l'agent de la commune de l'exécution.
Fait à Lons-le-Saunier, le 10 germinal, troisième année de la République française une et indivisible (1).

Le Conseil d'administration, voulut « pour le bien de « cette maison, procurer la plus prompte exécution de cet « arrêté », et il décida, le 26 germinal (14 avril), que les citoyennes qui faisaient alors le service le cesseraient le lendemain, « après avoir servi le dîner des malades ». C'est donc le 15 avril 1795, à deux heures de l'après-midi, que, en présence des citoyens Michel et Mallet, membres du Conseil d'administration, et de l'agent national de la commune de Lons, les infirmières laïques quittèrent l'hôpital, et que les anciennes hospitalières rentrèrent, après treize mois et demi d'absence, dans la maison où elles servaient depuis 1689. C'étaient, je pense, celles qui avaient prêté le serment civique : les citoyennes Renaud (la tante et la nièce), Donnaud, Girard, Chalumeau et, avec elles, une « surnuméraire », la citoyenne Santonnas. La citoyenne Renaud l'aînée, reprit ses fonctions de supérieure, la citoyenne Clavelin rentra à la pharmacie (2), et, deux ans après, le Conseil d'administration autorisait la supérieure à recevoir définitivement la citoyenne Santonnas (3), puis les citoyennes Tercy, de Lons, et Piard, de Clairvaux (4). On comptait donc à l'hôpital de Lons, au début de 1797, huit servantes des pauvres malades.

* * *

On aime à voir que, sous la Révolution, les sœurs hospitalières de Lons n'ont pas été molestées, et que, si elles

(1) 30 mars 1795.
(2) Arch. de l'hôp., Reg. de délib., séance du 16 vendémiaire an IV (8 octobre 1795).
(3) *Id.*, 16 pluviôse an V (4 février 1797).
(4) 8 germinal an V (28 mars 1797).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

ont souffert dans leur foi à la nouvelle du sacrilège du 16 mars 1794, dans leur cœur à être éloignées des malheureux, elles n'ont jamais souffert matériellement. Le serment civique, bien qu'imposé par la loi, fut surtout une brimade à leur égard ; du moins n'avait-elle rien de grave. Et, si le maire Ragmey avait, comme je le crois, de l'esprit, il dut plutôt avoir envie de sourire lorsqu'il entendit une très vieille religieuse, comme la mère Renaud ou la sœur Donnaud, jurer entre ses mains, selon la formule complète du serment, de *maintenir la République une et indivisible de tout son pouvoir et de mourir à son poste pour la défendre* (1).

(1) C'était la formule complète.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

P. GUICHARD

FLEURS VESPÉRALES

Carminae quae vultis cognoscite.

VIRGILE. Eglogue VI.

Tous droits réservés

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF GEORGIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF GEORGIA

PROLOGUE

Pourtant je m'étais dit : « Ma Muse est vieille et lasse.
Ne mettons plus la lyre entre ses doigts tremblants ;
Mais laissons-la dormir à mon cou qu'elle enlace,
Comme une amie aux cheveux blancs. »

Mais on m'a dit : « Pourquoi ce silence, ô poète ?
C'est nous priver trop tôt de ta voix qu'on aima.
Ta Muse a pu vieillir, elle n'est pas muette,
Son sommeil n'est pas un coma. »

Eh bien ! quoique mon front, qu'un long hiver argente,
Et mon cœur fatigué n'aient plus leur ancien feu,
Je vais, en réclamant une oreille indulgente,
Versifier encore un peu.

Je suis un des plus vieux nautoniers du Permesse.
Que j'en ai vu mourir ! et, mon tour approchant,
Comme un vieux prêtre chante une dernière messe,
Je module ce dernier chant.

En réponse au sous-titre de ma dernière poésie *Ultima verba*, qui m'a valu beaucoup d'amicales protestations.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

AU BORD DE LA VALLIÈRE

J'ai chanté le Jura pittoresque et fait luire
Sa brillante parure aux rayons de ma lyre ;
Mais Pégase, un peu las d'avoir tant galopé
Et par monts et par vaux, commence à perdre haleine.
Je vais le mettre au vert dans l'herbe de la plaine,
En un vallon, qui lui rappellera Tempé.

Vierge de l'Hélicon, ma céleste compagne,
Fais tes adieux, ma Muse, à la haute montagne
Et redescendons-en les trois escaliers verts.
Avec sa voix que j'aime une ville m'appelle.
Comme on met un collier d'or au cou d'une Belle,
Je veux lui mettre au cou le collier de mes vers.

Petite reine assise en un site impeccable,
Quatre lettres lui font un gracieux vocable
Qui n'effarouche pas la langue des dieux : Lons ;
Et mes rimes sur ses harmonieux rivages
Ne se heurteront pas à des noms trop sauvages.
Allons, mes vers ! Allons, mes strophes, défilons !

Je ne suis pas son fils, mais j'ai vieilli chez elle.
C'est pourquoi, digne objet des vers que je ciselle,
Je l'aime, comme un jeune arbrisseau transplanté
Aime le nouveau sol, où plonge sa racine.
J'ai partagé mon cœur, ô Bourgogne voisine,
Entre toi, vieille mère, et la Franche-Comté.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Fidèle souvenir, qui m'étreint comme un lierre,
De ma faible Bourbince à sa faible Vallière
La brise en ce temps-là poussa mon frêle esquif.
Le printemps souriait dans sa campagne verte,
Et j'ai, fixant mon nid à sa fenêtre ouverte,
De son aimable cage été l'heureux captif.

L'atmosphère du globe était partout sereine.
C'était avant le rapt de l'Alsace-Lorraine.
La ville respirait la joie et la santé.
Certes, quand j'attachai, pilote au noir pelage,
Ma barque juvénile aux saules de sa plage,
Bien des atours manquaient à la vieille cité.

Mais de vastes projets sous de hauts patronages,
Comme de beaux oiseaux, flottaient dans les nuages.
Vénérable vieillard, sentant venir sa fin,
Son vieux collège avait des rêves de lycée,
Et la ville, de mainte espérance bercée,
Attendait son Hausmann... Il apparut enfin.

J'ai vu, pacifiant sa longue impatience,
Naître ses quatre beaux palais de la science
Et, *jour de gloire*, auquel Paris même assista,
Sur son haut piédestal monter Rouget de Lisle.
J'ai vu, transfigurant un pacage inutile,
S'ouvrir sa magnifique artère Gambetta.

J'ai vu sur ton front nu poindre une aiguille altière,
Bon Saint-Désiré, vieux bénédictin de pierre...
De grands vides s'emplir d'élégantes maisons...
Le théâtre renaître, embelli, de sa cendre
Et des chemins de fer, monter et redescendre,
Chars du commerce, ouvrant trois nouveaux horizons (1).

(1) Chalon, Saint-Claude, Champagnole.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Comme un lac, à l'étroit dans sa vasque natale,
Déborde sur la rive, où son onde s'étale,
Ainsi le vieux Lons a déferlé dans les champs...
Autour de la vallée, où sa calme Vallière,
Nymphe modeste, roule une onde irrégulière,
La terre se relève en gracieux penchants.

Oh ! le charmant troupeau de collines comtoises !
Oh ! les belles ! Voilà, fier de ses deux cents toises,
Montaigu, dont la flèche escalade le ciel,
Mancy, tout résonnant des clairons et des cibles,
Pymont, qu'ont décoré tous les jardins possibles,
Et ton pieux sommet, vénérable Montciel.

Vieil emmuré, brisant sa cage étroite et dure,
Lons émancipé grimpe à ces murs de verdure,
Et ces frais mamelons coquettement fleuris
Epinglent à leur sein, comme autant de camées,
Cent chalets élégants, cent villas embaumées
De roses, de jasmin, de glycine, d'iris.

Invasion charmante, on voit à leurs étages
Fleurir de jour en jour quelques jeunes cottages,
Qui du vieux paysage enjolivent l'aspect.
Le caprice y préside et chacun oriente
Au gré de son plaisir sa porte souriante.
La bastide s'élève où le chiendent rampait.

En ce temps-là, pour y fêter la Pentecôte,
Tout le peuple quittait la ville pour la Côte.
Cent festins embaumaient la nappe de gazon.
La joie et le mousseux pétillaient sur la table,
Et les jeunes dansaient à l'ombre délectable
Des tilleuls, déployant leur blonde floraison. (1)

(1) Malgré les attractions de la ville, la Côte conserve encore beaucoup d'amateurs.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Comme on l'aime ce vieux coteau de l'Ermitage,
Que la prairie avec la forêt se partage !
Prairie ensoleillée, ombrageante forêt,
Sur son front large il a cette double émeraude...
Le bouvreuil y voltige et la génisse y rôde.
Au lointain le brouillard de la Saône apparaît.

Voilà Montorient et voilà Saint-Etienne,
Un des premiers autels de la Gaule chrétienne,
Et, projetant au nord sa grande ombre parmi
D'autres ombres, sur les flots du passé surnage
Le vieux donjon du Pin, spectre du Moyen âge,
Sous les voûtes duquel Henri Quatre a dormi.

Qu'importe que ma ville humble en circonférence
N'ait qu'un modeste rang sur la carte de France,
Qu'on en fasse le tour en quelque mille pas !
A l'ombre du gazon suavement éclose,
La violette a ses amis, comme la rose.
Les géantes n'ont point le record des appas.

Hôte affectionné, l'étranger se promène,
Comme un ami de plus, parmi son peuple amène,
Où, sur des piédestaux, qui semblent des autels,
Il admire, d'un bronze harmonieux vêtues,
La grâce avec la gloire érigée en statues,
Une belle déesse et deux brillants mortels. (1)

Double aïeule romane aux vieilles têtes grises,
Le passant questionne à pas lents ses églises.
L'une a sa crypte, l'autre a ses tombeaux princiers,
Sur qui plus d'un lecteur d'épitaphes s'incline.
Beaucoup vont saluer sur sa verte colline
La Vierge de Montciel, si chère aux devanciers.

(1) Vénus, Lecourbe, Rouget de Lisle.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Ne méprisez pas Lons, la cité méritante,
Passagers, qu'elle invite au repos sous sa tente,
Vous, qui courez le monde à pas vertigineux.
Cette provinciale est digne que Lutèce
Serre en passant les freins de sa grande vitesse.
O touristes, laissez-y respirer vos pneus.

Plus d'un passant charmé s'acclimate chez elle.
Plus d'un y raffermit sa force qui chancelle.
Lons a pour la santé des bains miraculeux (1).
Ses coteaux ont du sang de Bacchus dans les veines.
Il a des horizons, qui vont jusqu'aux Cévennes,
Jusqu'à la Côte-d'Or aux linéaments bleus.

On dit qu'avec les yeux d'une simple lorgnette,
Quand l'aurore estivale est splendidement nette,
On aperçoit briller les clochers de Dijon.
Leur front ensoleillé lance une triple étoile.
Mais trop souvent sur cette incomparable toile
Un nuage incivil étend son badigeon.

A l'ombre du Jura qui jusqu'au ciel se dresse,
Lons ne connaît que vous, tièdes hivers de Bresse,
Et, quand les hauts sommets par Borée investis
Grelottent sous un long nivôse, dans la plaine
Flore en chapeau de paille a déjà la main pleine
De narcisses, d'œillets et de myosotis.

Sur les chemins poudreux, oasis alléchante,
La modeste cité mérite que l'on chante
Ses beaux yeux, son bon cœur, son site, son ciel pur,
Et son climat salubre et son eau salutaire.
Rome, reine du monde, éblouissait la terre.
Horace la quittait quelquefois pour Tibur.

(1) Dans le sens de très efficaces.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

« Mais, si, petite sœur des grandes capitales,
Elle n'a pas au front des tours monumentales,
S'il lui manque un Vésuve, un Louvre, un Alhambra,
Un Parthénon, les flots d'un Tibre ou d'une Loire,
Simple Altesse à côté de ces reines de gloire,
Pourquoi tant la chanter ? » Elle vous répondra :

« J'ai mon beau Parc, éden qui manque à plus d'une autre,
Jardin brillant, tracé par un second Le Nôtre,
Longue nappe de fleurs couchée entre deux eaux,
Où brille un double lac, où, déjà trentenaire
Et célèbre, blanchit mon palais balnéaire...
Luxembourg des enfants, Boulogne des oiseaux.

« Et je vous saluerai de leurs plus fraîches gammes,
Et je vous fleurirai, beaux Messieurs, belles Dames,
De mes lilas d'avril, de mes roses de mai,
Et je déroulerai devant vous mes arcades.
Vous verrez le château princier de mes alcades
Et la tour de Clotilde et la place de Ney.

« Ton musée est un temple aux nombreuses reliques.
Cent toiles, tapissant ses chapelles publiques,
Vous y dévoileront des chefs-d'œuvre inconnus.
De l'écrin sculptural, grande perle lactée,
Perraud vous montrera sa blanche Galatée,
Digne de Praxitèle et sœur de sa Vénus.

« Et, rentrés dans vos nids, aimables hirondelles,
Beaux ramiers, vous direz à ceux qui n'ont pas d'ailes :
« Au pied du mont Jura, pays des beaux vallons,
« Il est sur la grand'route une ville charmante.
« Dont notre souvenir fidèle s'ornemente,
« Que baptise un joli monosyllabe, Lons. »

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

La guerre est morte après un horrible carnage.
Dans le sang de ses fils toute la France nage.
Beaucoup des tiens, ô Lons, gisent sanglants et froids.
A l'ombre des lauriers plantés sur votre tombe,
Dormez en paix, héros de la grande hécatombe !
Martyrs, dormez en paix à l'ombre de vos croix !

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

LES ROGATIONS

Un village chrétien déployait dans les champs
Ses vierges, ses vieillards, ses bannières, ses chants.
Etoiles de la haie, astres de la prairie,
Toutes les fleurs brodaient le saint mois de Marie.
Tous les oiseaux chantaient. On distinguait le son
Du merle, du bouvreuil, du tarin, du pinson.
Pas un arbre qui n'eût son nid et sa nichée.
Vers une vieille croix rustique, endimanchée,
Devant laquelle avaient prié nombre d'aïeux,
Un vieux prêtre guidait l'essaim mélodieux,
Et les voix s'élançaient au ciel bleu : « Notre père,
Vous en qui notre pain quotidien espère,
Jetez un bon regard de vos yeux tout-puissants
Sur nos pampres en fleur, sur nos épis naissants.
Envoyez-leur — la terre à genoux vous supplie —
Vos rayons de soleil et vos gouttes de pluie. »
Et le vieux prêtre avec un geste un peu tremblant,
Levant ses longs bras noirs, ailés du surplis blanc,
Bénit à haute voix les vergers, les prairies,
Les sillons verdoyants, les bouchures fleuries,
Les vignes... Spectateur enfantin, j'étais là.
Charmant tableau, dont mon aurore s'étoila,
Comme un jeune portrait dans une vieille armoire,
Son image délecte encore ma mémoire.
Je ne puis oublier, triduum que j'aimai,
Cette procession blanche du mois de mai.
Je l'entends, je la vois qui chante et qui circule,
Et je ne trouve pas cela si ridicule (1).

(1) J. Coppée, *Le banc.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

LA ROSE ET LA BELLE DE NUIT

La Rose dit un jour à la Belle-de-nuit :
« A quoi sert ton parfum, pauvre fleur de minuit ?
On ne te connaît pas et nul ne te respire,
Fleur ténébreuse, sauf le sphinx et le lampyre.
Quand tu veilles, tout dort dans le jardin fleuri.
O nocturne ! jamais Chloé ne t'a souri.
La nuit est insensible à ta suave haleine.
La moindre violette, un brin de marjolaine,
Avec leur faible arome et leurs faibles couleurs,
Ont plus d'attraits que tes cent invisibles fleurs.
On te dit belle ; mais personne ne t'a vue,
Tant l'éternelle nuit qui t'enserre est touffue,
Et dès que le soleil, prince de Messidor,
Comme un roi qui s'éveille, entr'ouvre ses yeux d'or,
Dans ta photophobie amoureuse de l'ombre,
Toi, tu fermes les tiens effarouchés, fleur sombre.
Es-tu blanche ? Es-tu bleue ? Es-tu rouge ? Qui sait !
Ce n'est pas toi qu'Estelle épingle à son corset,
Et je ne sais pourquoi Dieu, ce brillant fleuriste,
T'a mise au monde, fleur inutile, fleur triste.
Que tu dois t'ennuyer sous le grand ciel obscur,
Dont le plafond n'a pas une vitre d'azur !
Comme tu dois trouver la nuit longue, ô fleur noire !
Moi, fille de l'éden, si j'ai bonne mémoire,
Dès l'aurore, au premier gazouillis du réveil,
J'ouvre mes yeux de pourpre, amoureux du soleil ;
Et chaque jour mon règne embaumé recommence,
Cléopâtre des fleurs, sur cette foule immense.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

La jacinthe et l'iris sont mes dames d'honneur.
Le glaïeul à ma cour n'est qu'un petit seigneur.
Ce Lindor du Japon, l'orgueilleux chrysantème,
Incline sa fierté devant mon diadème.
Le lis en me parlant dit : « Votre Majesté. »
Et sous divers atours, mousseuse ou rose thé,
Exquise de parfum, de grâce, de jeunesse,
J'ai pour amant royal le beau prince Vanesse.
La jeune fille, fleur vivante du jardin,
Baise en le respirant mon front incarnadin,
Et les sombres pavots et les soucis moroses
En vous voyant croient voir le baiser de deux roses.
Que mon sort, pauvre fleur, est plus beau que le tien !
Quelle faute, dis-moi, quel péché peu chrétien
T'a mérité du ciel une telle disgrâce ?
Ne crois-tu pas en Dieu ? Pour moi je lui rends grâce
De m'avoir fait rose et non belle-de-nuit,
Et quand, belle-de-jour, ma fleur s'épanouit,
Eclipsant tout, l'œillet, le jasmin, l'amarante,
J'exhale vers le ciel ma prière odorante.
Au lieu de tes hiboux, de tes chauves-souris,
J'ai mille oiseaux brïlants dans mes arbres fleuris,
Et tout un petit monde ensoleillé, famille
De toutes les couleurs, autour de moi fourmille.
Tu ne verras jamais ce spectacle joyeux.
Que je te plains d'avoir un bandeau sur les yeux !
Que j'ai pitié de ton incurable amaurose ! »

Et la Belle-de-nuit, répondit à la Rose :
« Ta superbe pitié m'émeut, reine des fleurs.
Tes beaux yeux pour un peu m'arroseraient de pleurs.
Tu pousses trop au noir la couleur de mes voiles.
A défaut du soleil j'ai trente mille étoiles,
Plus que n'a de flambeaux le grand salon des rois.
La sombre nuit n'est point le désert que tu crois.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Plus d'un pieux ami lui demeure fidèle
Et les Muses ne sont pas dédaigneuses d'elle.
Young et Lamartine étaient ses amoureux,
Et j'exhalais mon âme odorante pour eux.
Oh ! les poètes ! Fleur aux suaves nectaires,
La Belle-de-nuit plaît à ses doux solitaires.
C'est quelquefois une heure exquise que minuit.
Je n'oublierai jamais cette céleste nuit,
Où tressaillant dans l'ombre au chant de l'alouette,
L'anxieux Roméo parlait à Juliette
Sur l'échelle tremblante, où tremblaient leurs discours,
Qu'il eût voulu moins longs, qu'elle trouvait trop courts.
A mon tour, je te plains, moi, l'obscure veilleuse,
D'ignorer les splendeurs de la nuit merveilleuse,
Où Philomèle éparse égrène son collier
De perles dans le myrte et dans l'azérolier,
Où Wéga, Sirius, La Vierge, les Pléiades,
Lancent à mes yeux noirs leurs brillantes œillades,
Où, blanche noctambule à pas lents voyageant,
Phébé m'arrose avec son arrosoir d'argent.
Dans ma nuit, que tu crois éternellement brune,
J'ai la délicieuse aube du clair de lune.
Ta fleur royale a des milliers de courtisans.
Qu'est-ce que tes bourdons près de mes vers luisants !
Ne méprise donc pas l'heure, où mes fleurs nocturnes
Pour embaumer la terre entr'ouvrent leurs cent urnes.
Le ciel noir étoilé vaut presque le ciel bleu.
Tout a sa raison d'être en son temps, en son lieu.
L'aube et le soir, la rose et le nyctaginée,
Aucune chose n'est inutilement née.
Je suis Belle-de-Nuit et je m'en trouve bien.
Soit fière de ton sort, je suis fière du mien.
Chaque matin, dis-tu, dès l'aurore allumée,
Tu lances vers le ciel ta prière embaumée,
L'œillet, l'amaryllis, la jonquille, l'aster,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Toutes les fleurs du jour exhalent un Pater.
Et moi, j'en fais autant que vous, beautés vermeilles,
Et dans mon temple obscur, rose, quand tu sommeilles,
Ma fleur, pour prier Dieu, qui ne dort pas la nuit,
S'éveille, carmélite odorante, à minuit. »

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

SOUVENIR

C'était un bon curé, plein de sourires. L'âge
Avait sans l'éclaircir argenté son feuillage.
Nous étions deux, allant puiser chaque matin
Au puits de sa science un breuvage latin.
Il paraissait très vieux à ma douzième année.
Souvent quand nous avions, la leçon terminée,
Refermé nos cahiers pendant une heure ouverts,
Il ouvrait *Lamartine* et nous lisait des vers.
Le roi brillant du jour se couchant dans sa gloire
Descend avec lenteur de son char de victoire (1).
Et j'écoutais, bercé, cette musique-là.
Muette sur Elvire et sur Graziella,
Sa voix ne nous chantait que les plus purs ramages.
Auditeur ébloui de ces brillantes pages,
Je lui disais parfois dans mon ravissement :
« Au ciel parle-t-on plus mélodieusement ? »
Il est mort, j'ai vieilli. Moi-même je m'amuse,
Amoureux de la Belle, à courtiser la Muse ;
Mais celle, dont j'ai bu la première liqueur,
La Muse de Milly règne encor dans mon cœur,
Et je rouvre souvent l'harmonieux poète,
Et près de le rejoindre à Tempé, je répète,
A la fin de mes jours comme au commencement :
« Au ciel, parle-t-on plus mélodieusement ?

(1) *Les Méditations*, *La Prière*.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

STANCES A JEANNE D'ARC

Je te salue, ô fille aimable de Lorraine,
Ange patriotique apparu parmi nous,
Bergère de moutons plus noble que la reine,
Et sainte, devant qui l'Eglise est à genoux.

Quand ce bouquet de lis, le royaume de France,
S'effeuillait dans la main du cinquième Valois
Et que, désespérés par cent ans de souffrance,
Les lions faiblissaient, les vieux lions gaulois,

Quand Bedfort insolent menait son cheval paître
Jusque sous les remparts effrayés d'Orléans,
Dieu voulut qu'une vierge, une brebis champêtre,
Ramenât au combat les lions défaillants.

Tandis que tu priais autour de ta chaumière,
A l'ombre du clocher, mélodieux charmeur,
Le ciel t'enveloppa de voix et de lumière :
« Va, Jeanne ! Va sauver la France qui se meurt. »

O lutte avec ton cœur, ô résistance amère,
Il te fallut franchir pour obéir à Dieu
Le ruisseau douloureux des larmes de ta mère
Et ton père, accablé du poids de ton adieu.

Et tu partis, jetant le pain de l'espérance
Au misérable peuple à jeun depuis cent ans.
Tu disais : « Saint Louis a prié pour la France.
La grande pitié du royaume a fait son temps. »

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Tu disais : « Orléans peut essuyer ses larmes ;
Les loups n'entreront pas dans ce bercail français.
Plus de funèbres glas, plus de tocsins d'alarmes !
Les cloches vont chanter victoire. » Tu disais :

« Cathédrale de Reims, prends tes habits de fête.
Que les flambeaux du sacre embrasent ton parvis :
Car je vais t'amener une royale tête
Et Charles Sept attend l'onction de Clovis. »

Tu disais : « Je ne suis qu'une épée éphémère,
Qui dans la main du roi ne luira qu'un instant.
J'aspire à retourner à l'ombre de ma mère.
Mon père se fait vieux et mon troupeau m'attend. »

Et le peuple voyait, oracle par oracle,
Ses yeux chargés d'éclairs redevenir sereins.
Orléans délivré fut ton premier miracle
Et Charles Sept reçut l'huile sainte de Reims.

Tu succombas pourtant, victime virginale,
Parce que le Calvaire est proche du Thabor.
Judas de Luxembourg, tendant sa main vénale
Te vendit aux Anglais pour mille pièces d'or.

Et tu t'acheminas lentement vers la tombe,
Contrainte à renier tes glorieux habits.
O gloire des corbeaux vainqueurs d'une colombe !
O volupté des loups mangeant une brebis !

Bedford, ce carnassier, te tenait sous sa griffe.
Ses scribes t'enlaçaient de leurs discours pervers,
Et le groin de Cauchon, successeur de Caïphe,
Fouillait dans ta vertu pour y trouver des vers.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Mais pauvre fille en proie à ces hommes funèbres,
Simple bergère, sœur des agneaux ignorants,
Dieu guidait ta réponse au milieu des ténèbres
Et tu déconcertais tes soixante tyrans.

Leur foi fourbe tendait des pièges à la tienne,
Cherchant à l'égarer en de sombres détours,
Et, malgré ta blancheur de vierge et de chrétienne,
Tu ne pus attendrir ce ramas de vautours.

« *Où la conduisez-vous ? A la mort. — A la gloire !* »
Rouen martyrisa la vierge d'Orléans,
Et la Seine vengea ces héros de la Loire,
De l'ombre d'une femme encore tout tremblants.

On dit qu'ayant gravi l'estrade incendiaire,
Où ton âme innocente allait s'évaporer,
En voyant flamboyer le terrible suaire,
Tu tremblas, pauvre fille, et te mis à pleurer.

Oh ! laisse-les couler ces larmes de faiblesse.
Dieu lui-même a tremblé sur le seuil du tombeau.
Pleure ta mère en deuil, ton roi qui te délaisse
Et le passé si court et l'avenir si beau.

Pleure et réjouis-toi : car, si ton corps se fane,
Ton âme va fleurir, comme un lis immortel.
Jeanne de Domremy, tu seras sainte Jeanne
Et ton bûcher prendra la forme d'un autel.

Du haut de ton calvaire embrasé tu nous prêches
L'amour de la patrie et l'espoir et la foi,
Et notre vieil espoir conserve ses fleurs fraîches,
Arbre, que la tempête eût effeuillé sans toi.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Et depuis cinq cents ans ta mémoire étincelle ;
Le jardin de l'histoire est plein de ton parfum,
Et tous les cœurs français, glorieuse Pucelle,
Se sont agenouillés devant ton nom, sauf un.

Et nous te bénissons, victime salutaire,
Toi qui mourus deux fois de la main des bourreaux,
Martyre des Anglais, martyre de Voltaire,
Gardeuse de lions, bergère de héros.

Aux jours de Domremy, pieusement soumise
Aux voix qui t'appelaient à la peine, à l'honneur,
Tu n'as pas résisté, comme autrefois Moïse ;
Mais ton front s'inclina, servante du Seigneur.

Tes amis, ton foyer, ta plaintive famille,
Sur qui l'âge hivernal commençait de neiger,
Tu sacrifiais tout, ô sainte jeune fille,
Tout, à ce grand amour, la patrie en danger.

Ce que tu fis jadis, tu l'aurais fait encore
Hier et, sur nos champs de bataille fumants,
La France t'aurait vue en robe tricolore
Aider Foch à bouter dehors les Allemands.

O paysanne, ô sœur, par qui nous triomphâmes
D'un siècle de misère et d'usurpation,
Jeanne d'Arc, sois bénie entre toutes les femmes,
Toi, qui sauvas la France avec ta Passion !

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

LA CIGALE ET LA FOURMI [1]

Quand la fourmi peu charitable
Eût chassé la cigale à jeun qui grelottait,
Et qui des miettes de sa table
Ne lui demandait qu'un tantet,
L'insecte harmonieux, dont le gracieux crime
Etait d'avoir *chanté*
Tout l'été,
Alla chercher au loin, victime
D'une imprévoyante gaîté,
Un coin pour y mourir de faim et de froidure.
Enfin le doux printemps chassa la saison dure
A coups de branches de lilas.
L'herbe reprit ses fleurs, l'arbre reprit ses feuilles
Et sur la robe des buissons les chèvrefeuilles
Déployèrent leurs falbalas.

Or, en un jour fatal, sur ce frais coin de terre,
Un mal mystérieux naquit avec l'été.
L'époux de la fourmi, joyeux hyménoptère,
Perdit subitement sa jovialité.
Elle alla consulter dans la brousse voisine
Un grave scarabée, expert en médecine,
Un grand maître, un prince de l'art.
« Le mal de ton époux, dit le docte vieillard,
Est celui qu'Hippocrate appelle hyponcondrie,
Et pour guérir il faut que le malade rie.

(1) Suite de la fable de LA FONTAINE.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Soigne sa triste humeur par un joyeux calmant
Et fais-lui respirer continuellement
Une atmosphère de musique.
C'est un remède anesthésique,
Par qui les maux du cœur humain sont endormis.
La harpe de David, au dire de l'histoire,
Guérit le roi Saül de cette vapeur noire,
Et le remède est bon aussi pour les fourmis.
Voilà mon ordonnance. » *On ne s'attendait guère*
De voir David en celle affaire.

La fourmi regagna ses pénates, disant :
« Ce docteur m'a remis du baume dans le sang ;
Mais où le dénicher ce remède propice ?
Le vieux ménétrier Sulpice
Vient de mourir à près de cent ans révolus,
Sans héritier de sa joyeuse cornemuse.
Le rossignol depuis un mois ne chante plus.
Les merles ont péri sous l'ongle de la buse
Et le bouvreuil et le linot
Sous les dents de Grippeminaud,
Qui n'a pas même, l'ogre, épargné la fauvette. »

Un jour elle entendit parler d'une divette,
Qui depuis quelque temps — Pan lui-même accourait
Pour l'entendre — faisait florès dans la forêt.
On ne tarissait pas d'éloges sur son charme.
Quelques-uns lui donnaient pour habitacle un charme,
D'autres un chêne, un pin, d'autres un peuplier.
« Eh bien ! dit la fourmi, j'irai la supplier.
Son cœur aura pitié d'une épouse qui pleure. »
Ayant marché, trotté pendant une triple heure,
Elle atteignit enfin le bois mélodieux,
Et, sur l'arbre sonore ayant levé les yeux,
La fourmi reconnut la cigale. C'est elle,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Qui remplissait les airs de ce chant si vanté.
Des Nymphes à ses pieds dansaient la tarentelle.
Tout respirait autour la joie et la santé.
« O cigale ! cria la fourmi, je t'adjure.
Viens sauver mon époux qui se meurt. Viens, descends
Son mal triste a besoin de tes joyeux accents.
Bonne cigale, oublie aujourd'hui mon injure.
Si tu savais combien j'en ai souvent gémi. »
Et la cigale à la fourmi :
« Ton injure est depuis longtemps ensevelie
Dans l'oubli de mon cœur. Si peuvent mes accents
Soulager ton époux malade, j'y consens.
Partons ; je verserai sur sa mélancolie
Tout le baume de mes chansons,
Et, puisqu'il est des maux qu'on guérit par des sons,
Je l'en régalerai de l'aube au crépuscule. »
On traversa le pré richement irisé.
On passa le ruisseau sur le pont minuscule
D'un jonc ou d'un roseau brisé.
On atteignit la fourmilière
A l'heure où le long jour finit.
La fourmi rentra dans son nid,
Et la cigale sur l'épaule familière
D'un tilleul aux cheveux suaves s'endormit.

Le lendemain la chanterelle,
Fidèle aux chants promis par elle,
Du haut de l'arbre en fleur, son odorant perchoir,
Stridula gaîment jusqu'au soir
Ses chansons, filles de l'aurore.
Elle chanta, chanta, rechanta tout l'été,
Et dans ce remède sonore
L'infirme buvait la santé.
Et la fourmi disait : « O cigale, m'amie,
D'où vient que l'an dernier chassée avec orgueil,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Quand tu criais misère et famine à mon seuil,
Tu me traites en sœur et non en ennemie,
Comme si mon accueil égoïste et moqueur
N'eût pas laissé de trace amère dans ton cœur. »

Et la bonne cigale : « O fourmi peu *préleuse*,
Lorsque tu me chassas, moi, la pauvre *emprunteuse*,
Quand, misérable insecte affamé par l'hiver,
Je ne te demandais qu'une mouche ou qu'un ver,
Je me réfugiai dans la forêt prochaine
Chez le premier grand arbre hospitalier, un chêne,
Et là, dans un vieux trou creusé par le pivert,
Contre le vent du nord je me mis à couvert.
Un vieil ermite avait à mes pieds sa chaumine.
Sans lui j'aurais connu la mort par la famine.
Il me jetait chaque matin
Une miette ou deux de son pain.
J'entendais ses sermons, ses hymnes, ses prières.
Il me disait que tous les animaux sont frères,
Qu'il faut se pardonner, s'entr'aider, s'entr'aimer
Pendant le terrestre passage.
Admirables conseils d'un vieillard et d'un sage,
Que les dieux dans mon âme inculte ont fait germer.
Et c'est pourquoi, fourmi, qui fus pour moi méchante,
Pour sauver ton époux triste et faible je chante.
Je ne suis qu'un pauvre animal,
Mendiant par besoin et non par gourmandise ;
Mais je veux que de moi l'on dise :
« Elle rend le bien pour le mal. »

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

LES TROIS MARSEILLAISES

I

Quatre vingt-douze ! Guerre, invasion, souffrance !
Deux cent mille ennemis enveloppaient la France
Et, pour faire une brèche à ces terribles murs,
La vieille mère armait ses fils à peine mûrs.
L'air de la liberté, comme un vent sur les flammes,
Attisait dans les corps ces quatre-vingt mille âmes.
Mal vêtus, mal chaussés, cœur et tambour battant,
Contre un double adversaire ils marchaient en chantant.
Sombre accompagnatrice au langage vulgaire,
La *Carmagnole* était leur grossier chant de guerre.
La légion du Rhin — beaucoup de jouvenceaux —
Voulut d'un chant plus noble armer ses lionceaux.
Les Muses dans le nombre avaient un jeune élève.
« Donne, lui dit Euterpe, un corps à ce beau rêve. »
Armé du violon, ce divin instrument,
Il se mit au travail, la nuit éperdument,
Et de sa tête ardente, où bouillonnaient les rimes,
Fit jaillir un essaim de syllabes sublimes,
Que l'archet revêtit de ses plus fiers accents.
C'était la *Marseillaise* aux couplets rugissants,
Qui, fille de Strasbourg, et de Rouget de Lisle,
Semeuse de lauriers n'a pas été stérile.
Elle n'a point vieilli. Fleurus se réveillant
Reconnaîtrait encor son langage brillant.
Vous l'avez entendu, vous, Nymphes de la Marne,
Hier, ce fier cantique, où la France s'incarne,
Quand sa voix, effarant les Allemands hagards,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Comme un rugissement de lions les jaguars.
Fit pâlir et trembler Wilhelm, ce matamore.
Et celle-là, c'est la *Marseillaise* sonore.

II

Après un court matin, triomphal et vermeil,
Condamnée au silence, elle eut un long sommeil.
Elle, qui fit trembler l'Europe militaire,
Dut pendant soixante ans se cacher et se taire.
Des princes ombrageux lui mirent un bâillon
Et l'on pouvait, ainsi qu'Henri Quatre à Crillon,
Lui dire avec tristesse, après mainte journée :
« On s'est battu sans toi, *Marseillaise* enchaînée. »
Et son culte semblait à jamais aboli,
Les clairons de Wagram, de Magenta, d'Isly
Ayant répudié sa voix républicaine.
Comme un glaive inactif se rouille dans sa gaine,
L'hymne brillant aurait fini par se ternir.
Glorieuse défunte au lointain souvenir,
Sa Musique n'osait déchirer son suaire.
Silence aux vaincus ! Mais la main du statuaire
Incarna dans un marbre altier sa grande voix,
Et Paris, tous les jours, peut dire : « Je la vois. »
Les yeux pour l'admirer remplacèrent l'oreille,
Et sur l'Arc de triomphe, où l'aube l'ensoleille,
Groupe de la victoire immobile et charmant,
En superbe relief Rude a traduit le chant.
Notre histoire n'a pas une page plus fière.
Et celle-là, c'est la *Marseillaise* de pierre.

III

Rouget, que cette fille immortalisera,
Scintille au premier rang des astres du Jura,
Et dans Lons-le-Saunier, berceau de ce Tyrtée,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Son image de bronze est debout, respectée.
Il est là sous le dais odorant des tilleuls,
Ce brillant compagnon d'armes de nos aïeuls,
Et son bras déployé semble, geste olympique,
Lancer à travers champs la *Marseillaise* épique,
Comme les dieux lançaient le tonnerre ou le vent.
A vingt pas on dirait que ce bronze est vivant,
Que cette grande voix revenue avec l'âme
Chante la *Marseillaise* ardente ou la déclame.
Il ne la chante pas la sublime chanson.
De sa bouche entr'ouverte il ne sort aucun son.
On n'entend d'autres bruits autour de son image
Que le vent qui murmure et l'oiseau qui ramage.
Mais ce n'est pas en vain que sur ce marbre blanc
Notre barde de bronze est là gesticulant.
Qu'importe que sa voix sonore se soit tue.
Approchez-vous, passants de la haute statue.
La *Marseillaise* est là... Faites encore un pas
Et vous la verrez, si vous ne l'entendez pas.
... Sur la page de bronze au piédestal fixée,
Cantate des héros, le burin l'a tracée.
Evangile de gloire, elle raconte aux yeux
Votre grande Iliade, Achille, nos aïeux.
Elle est là tout entière avec ses six octaves,
Qui, jeunes, dans leur glace, ont vaincu les Bataves,
Et sa notation et son brillant refrain,
Et celle-là, c'est la *Marseillaise* d'airain.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

MA BOURBINCE

Fille d'un magnifique étang,
Aussi vaste que je suis mince,
Vers un grand fleuve qui m'attend
Je descends, petite Bourbince.

Blanzy par sa mine illustré
Me franchit sur un pont d'une arche
Et sur ma route, immense pré,
Je poursuis ma paisible marche.

Et déjà loin de son berceau,
Mon onde adolescente arrive
Aux portes du brillant Monteeau,
Qui s'étend sur sa double rive.

Monteeau, populeux extracteur,
Laborieuse fourmilière.
Là j'entends battre le grand cœur
De la gigantesque houillère.

Puis sous mon rapide regard
J'aperçois à moins d'une lieue
Briller Digoine et Beauregard,
Les beaux châteaux à tête bleue.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Et, longeant un large canal (1),
Je vais, religieuse ondine,
Voir à Paray-le-Monial
La très sainte Visitandine.

Enfin sans vagues, sans courroux,
Sans navigation, sans gloire,
Je cours me noyer dans l'Arroux,
Qui court se noyer dans la Loire.

(1) Le canal du Centre.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF GEORGIA

LISTE

DES

Membres de la Société d'Émulation du Jura

POUR 1925

Membres du bureau

MM.

Le PRÉFET du Jura, *Président d'honneur.*

Président annuel : Emile MONOT, professeur de Première au Lycée, adjoint au maire, place Perraud, 10. 1888.

Vice-Président : Philippe GUICHARD, homme de lettres, place de la Liberté, 7. 1866.

Secrétaire-archiviste et Trésorier : Honoré CARREZ, directeur d'école honoraire, route de Macornay. 1902.

Membres résidant à Lons-le-Saunier

MM.

Abbé AMIOT, vicaire à Saint-Désiré. 1923.

ANTOINE, Edmond, Agent d'assurances, place Perraud. 1920.

Colonel BAILLE, Alfred, rue Lecourbe, 34. 1896.

BAILLE, Pierre, rue Lecourbe, 34. 1892.

BARON, notaire, avenue de la Gare. 1920.

BERTRAND, route de Conliège. 1897.

BEY, Edmond, directeur de la Compagnie d'assurances « Le Jura », avenue de la Gare, 33. 1912.

Mme BOUSSEY, rue de Vallière. 1920.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

MM.

BREDIN, proviseur du Lycée Rouget-de-Lisle. 1925.
BRESSE, Jacques, avocat, rue Sébile. 1923.
BRUCHON, Emile, rue Regard. 1921.
BUTIN, industriel, Champ de foire des chevaux. 1921.
CHRETIN, avoué, rue Rouget-de-Lisle. 1920.
CHABAL, caissier de la Banque de France, en retraite, place Perraud, 19, à Lons-le-Saunier. 1925.
DE CHALAIN, rue Sébile, 1920.
DAVILLE, archiviste départemental. 1923.
DECLUME, Lucien, imprimeur, rue du Commerce. 1883.
DODANE, professeur au Lycée, route de Macornay. 1918.
DUHEM, Gustave, archiviste paléographe, rue des Salines. 1923.
FUMEY, Edouard, Grande-Rue de Montmorot. 1922.
LE DIRECTEUR de l'Agence des Mines de Blanzy. 1918.
GENEVAUX, Louis, négociant, rue du Jura. 1922.
GENOUD, greffier du Tribunal civil, rue des Cordeliers, 8. 1912.
GENOUD, Robert, rue des Cordeliers, 8. 1917.
GIRARDOT, Louis-Abel, professeur honoraire du Lycée, conservateur du Musée, rue des Salines, 28. 1876.
GIROD, Victor, viticulteur, route de Villeneuv. 1920.
Mme GOY, avenue de la Gare. 1920.
GRILLON, professeur en retraite, aux Rochettes. 1921.
JACQUET, Paul, directeur d'assurances, rue du Four, 3. 1911.
JACQUET, Louis, commandant d'artillerie en retraite, avenue de la Gare, 15. 1925.
JOUVET, André, docteur en médecine, rue de la Chevalerie. 1921.
LACHICHE, Paul, professeur au Lycée, rue Perrin, 6. 1908.
LAMY, ancien notaire, rue Lafayette. 1921.
LEBRUN, Jules, avocat, maire, rue Rouget-de-Lisle, 20. 1908.
LEDEUIL, professeur au lycée Rouget-de-Lisle, rue Lafayette 22. 1920.
DE LESCHAUX, administrateur en chef des Colonies en retraite, rue Sébile. 1921.
LETOREY, Alfred, licencié en droit, place de l'Ancien Collège, 1. 1912.
LIBOIS, Pierre, place Perraud. 1924.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

MM.

LOMBARD, Léon, professeur au lycée Rouget-de-Lisle, bibliothécaire de la ville, route de Macornay. 1903.
MADERS, ancien directeur d'Ecole, rue des Ecoles. 1920.
MAITRE, Paul, notaire, rue Brichard. 1918.
MARTEAU, commandant, boulevard Jules Ferry. 1913.
MERCIER, Charles, négociant, route de Conliège. 1918.
MICHEL, Eugène, licencié en droit, place Perraud, 6. 1908.
MILLISCHER, conservateur des forêts, route de Macornay. 1922.
MOREAU, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées. 1920.
PATHÉ, Henri, rue Lafayette, 8. 1924.
Abbé PERROD, aumônier des lycées, conservateur des Antiquités et objets d'Art du Jura, ancien président de la Société, rue du Puits-Salé, 9. 1897.
PROST, Henri, banquier, rue Rougetde-Lisle, 14. 1899
PROST, Maurice, banquier, rue Rouget-de-Lisle, 14. 1891.
ROLLAND, libraire, place de la Liberté, 7. 1921.
ROBIN, sous-intendant militaire en retraite, place Bichat, 11. 1918.
Dr THOMAS, rue Saint-Désiré. 1925.
Mme TROUILLOT, place Pasteur. 1925.
VAGNIOT, Charles, docteur en médecine, route de Montaigu. 1909.
VIANNAY, Louis, inspecteur d'assurances, rue du Château-d'Eau. 1913.
Dr VOGELIN, médecin principal de 1re classe, place Bichat, 7. 1919. 61.

Membres résidant daus le département

MM.

ALIGNY (le baron d'), conseiller général, au château de Montmirey-la-Ville. 1911.
Mme ARBEZ-GINDRE, institutrice publique, à Syam. 1911.
BERTHOD, député du Jura, vice-président du Conseil général. 1923.
BERLIER (le comte), à Châtillon-sur-l'Ain. 1886.
BESSON, Henri, industriel à Dole. 1920.
BOILLEY, Emile, à Arbois. 1915.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

MM.

BONNOTTE, Edmond, à Saint-Lothain. 1885.

BOURGEAT, (le chanoine), professeur honoraire à la Faculté catholique de Lille, à Dole. 1885.

BOURGUIGNON, greffier de la justice de paix, à Moirans. 1903.

BOUVERET, Jean, avocat à Dole. 1920.

BOUVET, Conseiller général à Saint-Laurent-du-Jura. 1922.

Mme Alfred BROCHET, à Dole. 1919.

CARNOT (le colonel Sadi), au château de Syam. 1921.

BRUNE, Charles, médecin-vétérinaire, à Arbois. 1921.

CHALLAN DE BELVAL, docteur en médecine, Le Chalet, impasse Maria, Marseille-Saint-Gigniez, 9. 1874.

CHOMEREAU DE SAINT-ANDRÉ (de), commandant honoraire à Verges. 1920.

CHAUVIN, Eugène, maire de Montain. 1913.

CHEVROT, docteur en médecine, à Bletterans. 1896.

CHIVRÉ (le comte Urbain de), à Mornay, par Nurieux (Ain). 1908.

CLERC, agent d'assurances, à Grande Rivière. 1922.

COMPAGNON, Jules, docteur en médecine, à Montmirey-le-Château. 1899.

Mlle CRUT, institutrice à Dole. 1920.

COUSANÇA, Ernest, à Saint-Amour. 1900.

EPAILLY, à Miéry. 1912.

FAVRE (le chanoine Eugène), directeur de la Maîtrise à Saint-Claude. 1908.

FEUVRIER, Julien, professeur honoraire de l'Université, archiviste de la ville et conservateur du Musée archéologique de Dole, à Dole-la-Bedugue. 1888.

FILLON, Paul, industriel à Saint-Laurent-du-Jura. 1922.

GAGNEUR, Désiré, avoué à Dole. 1908.

GAILLARD, Alphonse, rue de la Poyat, 41, à Saint-Claude. 1912.

GAILLARD, M., instituteur public à Saint-Laurent-la-Roche. 1912.

GARDIEN, professeur de musique à Dole. 1917.

GIROD, capitaine de chasseurs à cheval, Villers-Farlay. 1918.

GRAND, Georges, capitaine d'infanterie, à Arbois. 1913.

GROSJEAN, Henri, à Clairvaux. 1900.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

MM.

GROSPIERRE (l'abbé), vicaire à Dole. 1919.
GUYON, instituteur public à Pont-du-Navoy. 1908.
HÉTIER, François, industriel à Arbois. 1902.
JACQUES, Joseph, rue Claude-Pouillet, 29, à Besançon. 1908.
JACQUET, ancien professeur au Lycée de Saint-Omer, en retraite, à Salins. 1925.
JEANTET, Félix, à Saint-Lupicin. 1917.
JOUSSERANDOT, Louis, ancien bibliothécaire à la Sorbonne, à Macornay. 1914.
JOVIGNOT, notaire à Dole. 1920.
LARGER, docteur en médecine, à Dole. 1904.
LEJAY, Albert, percepteur, rue des Arènes, à Dole. 1913.
LIONEL, Marie, au Château du Bois-Vernois. 1921.
MARAUX (l'abbé André), professeur au Séminaire de Vaux (Jura). 1904.
MARCHANDON DE LA FAYE, propriétaire à Château-Chalon. 1919.
MALPAS, Victor, industriel, et Mme MALPAS, à Dole-la-Bedugue. 1920.
Colonel MEYER, conseiller général, à Villers-Farlay. 1921.
MEYNIER, (le chanoine Charles), à Saint-Claude. 1920.
MILCENT, Pierre, à Vaux-sur-Poligny. 1923.
MIODON, Louis, conservateur du Musée de Champagnole. 1908.
MONNIER, Léon, publiciste, à Dole. 1914.
MONNIER, André, conseiller général, à Baudin. 1920.
MONTRICHARD (le comte de), au château de Monnet, par Champagnole, ou au château de la Bouloye, par Besançon. 1914.
PALLUY, Jean, rue des Arènes, à Dole. 1912.
PERNET, Louis, industriel, à Salins. 1924.
PINAULT, Louis, capitaine en retraite, rue d'Orgemont, 27, à Salins. 1904.
PIROUTET, Maurice, préparateur de géologie à la Faculté des Sciences d'Alger. 1902.
POTARD, instituteur public, à Charcier. 1913.
RIGOULET, instituteur public, à Perrigny. 1913.
ROBERT, ancien magistrat, à Domblans. 1880.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

MM.

ROBERT, Paul, à Arlay. 1921.

ROMAND, Louis, docteur en médecine, à Champagnole. 1908.

Mme Marguerite HENRY-ROSIER. 1911, et M. HENRY-ROSIER, industriel, rue des Templiers, à Dole. 1920.

REVERCHON, employé de banque, à Morez. 1917.

SAUVIN, Maurice, industriel, à Pont-de-Poitte. 1913.

SPINGA, ingénieur des Arts et Manufactures, à Dole. 1921.

THORAN, Ferdinand, propriétaire à Saint-Lupicin. 1911.

TOURNIER, régisseur, à Arlay. 1922.

VENTARD, professeur au Collège, avenue de la Gare, 11, à Dole 1910.

VERNIER, directeur d'école honoraire, à Poids-de-Fiole. 1891.

VUILLERMET, François, ancien directeur de la *Revue viticole de Franche-Comté et de Bourgogne*, Poligny. 1891.

VUILLOT, avenue de Gray, à Dole. 1912.

74.

Membres correspondants

MM.

AZAN, Paul, colonel, commandant le 6e rég. de Tirailleurs algériens à Tlemcen (Algérie). 1902.

BÉRARD, Victor, sénateur du Jura, rue Denfert-Rochereau, 75, à Paris (XIVe). 1890.

Mgr BESSON, évêque de Lausanne et Genève, à Fribourg (Suisse). 1910.

BLONDEAU, procureur de la République, rue Nexirne, 20, à Metz. 1899.

BOURDON, docteur en médecine, à Etrépagny (Eure). 1908.

BOUVIER, Louis-Eugène, membre de l'Institut, professeur au Muséum, rue d'Archères, 7, à Maisons-Lafitte. 1906.

BROCHET, Jérôme, professeur au Lycée Victor-Hugo, à Besançon, square Saint-Amour, 8. 1914.

BRUN, Xavier, professeur au Lycée, rue Sainte-Catherine, 5, à Lyon. 1904.

BRUCHET, Max, archiviste du département du Nord, à Lille. 1914.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

MM.

CHAPOY, Edmond, avocat, à Marboz (Ain). 1910.

CHAVANNES (Frédéric de), avenue de l'Opéra, 10, à Paris (Ier). 1919.

CHEVAUX, Henri, ingénieur des Ponts-et-Chaussées, rue de Patras, 38, à Tunis. 1890.

CLÉMENT (l'abbé Octave), chanoine de Notre-Dame de Paris, Ecole Fénelon, rue du Général Foy, Paris (VIIIe). 1890.

CORDIER, professeur de dessin, à Louhans. 1914.

COUR, conseiller à la Cour d'appel, à Besançon. 1897.

COURTOT, Pierre, Parc de Montretout, 14, à Saint-Cloud (Seine-et-Oise). 1919.

COURTOT, Jean, Parc de Montretout, 14, à Saint-Cloud (Seine-et-Oise). 1919.

COUTIL (de l'Eure), Léon, ancien Président de la Société préhistorique de France, aux Andelys (Eure). 1915.

Mme DAVID, professeur à l'Ecole normale d'institutrices de Vesoul. 1911.

DESCHER, Marc, publiciste, rue Denfert-Rochereau, 51, à Paris (Ve). 1914.

FARDET, administrateur colonial, en congé à Saint-Laurent (Jura). 1912.

FEBVRE, Lucien, professeur à la Faculté des lettres de Strasbourg. 1913.

GAUTHIER, Emile, ingénieur, boulevard de Charonne, 67, à Paris (XIe). 1912.

GAZIER, Georges, conservateur de la bibliothèque municipale, rue Morand, à Besançon. 1913.

GERMAIN, Léon, président du Tribunal du Puy. 1908.

GIRARD, secrétaire général de la Cie des Chemins de fer du Nord, place des Vosges, 28, Paris (IIIe). 1922.

GONOT, docteur en médecine, à Dole. 1919.

GUICHARD (le Dr), médecin-major, à Marrakech (Maroc). 1917.

GUILLAUMOT, conseiller d'Etat, château de la Verjonnière (Ain). 1918.

GUYENOT, mécanicien-chef de la marine, boulevard Sainte-Colombe, Saint-Barnabé, à Marseille. 1911.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

MM.

HUE, Edmond, vice-président de la Société préhistorique de France rue de la Pompe, 60, à Paris (XVIe). 1910.

JEAN, inspecteur primaire en retraite, à Chalon-sur-Saône. 1912.

LABLOTIER, archéologue, à Bourogne (Haut-Rhin). 1909.

LEMOISNE, Paul, attaché au cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale, rue de Richelieu, 1, à Paris (1er). 1906.

LONGIN, Emile, ancien magistrat, à Montagney (Haute-Saône), et rue Monge, 10, à Dijon. 1897.

LYAUTEY (le maréchal), de l'Académie française, ancien résident général de France au Maroc. 1913.

MAGNIN, Antoine, doyen honoraire de la Faculté des Sciences, à Besançon. 1893.

MAIRE, Victor, Président de la Société d'Émulation de Gray. 1909.

MARGERIE (de), ancien président de la Société géologique de France. 1923.

MOURAUX, Joseph, professeur au lycée de Dunkerque. 1910.

NOURRY, receveur des finances, à Etampes. 1913.

PICHEGRU, Georges, chef de service à la Banque de France, boulevard Bineau, 34, à Levallois-Perret (Seine). 1920.

PERRENOT, Théophile, professeur au Lycée de Marseille. 1909.

PETITCLERC Paul, géologue, à Vesoul. 1917.

PROTET, percepteur, à Nolay (Côte-d'Or). 1919.

RICHE, Attale, professeur de géologie à la Faculté des Sciences de Lyon. 1919.

ROCHE, Julien, rue Lapeyrère, 13. Paris (XVIIIe). 1925.

ROLLIER, Louis, docteur ès sciences, professeur au Polytechnicum de Zurich. 1909.

ROUX, Roger, conseiller à la Cour d'appel de Besançon. 1910.

ROY, Félix, architecte, rue Cassini, 16, à Paris (XIVe). 1923.

SCHARDT, Hans, professeur au Polytechnicum de Zurich. 1888.

STOUFF, docteur ès lettres, professeur à l'Université de Dijon. 1918.

TOURNIER, René, architecte, rue A. Focillon, 9, Paris (XIVe). 1924.

VIRÉ, Armand, ancien président de la Société préhistorique de France, rue Lagarde, 8, à Paris (Ve). 1896.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

MM.

VOGUÉ (marquis de), au château d'Arlay. 1924.
WATTEVILLE (le baron de), au château du Pin. 1923.
56.

Membres résidant à Lons-le-Saunier	61
— — dans le département du Jura	74
— correspondants	56
Total	191

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

LISTE

DES

Sociétés Savantes et des Revues correspondantes

Depuis

1819. Académie des sciences, belles-lettres et arts de **Besançon.**
— Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, à Troyes.
— Société d'agriculture de la Marne, à Châlons-sur-**Marne.**
1820. Académie de Dijon.
1821. Académie de Mâcon.
— Société d'Emulation de l'Ain, à Bourg.
— Société d'agriculture, sciences et arts de la **Haute-Saône** (Vesoul).
1863. Académie d'Arras.
— Société d'Emulation d'Abbeville (Somme).
— Académie de Metz.
— Comité des Sociétés savantes au Ministère de l'**Instruction** publique.
— Société d'Emulation de Cambrai.
— Société d'Emulation du Doubs, à Besançon.
— Société d'Emulation des Vosges, à Epinal.
1863. Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-**Saône.**
1873. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, à Chambéry.
1874. Société archéologique de Soissons (Aisne).
— Société d'Emulation de Montbéliard.
— Société littéraire et archéologique de Lyon.
1875. Académie Stanislas, Nancy.
— Société belfortaine d'Emulation (Belfort).
— Société d'histoire et d'archéologie de Genève.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

1875. Société philotechnique de Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle).
1881. Académie des sciences et belles-lettres de Lyon.
— Musée Guimet, à Paris.
— Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.
1887. Société nationale des antiquaires de France, à Paris.
— Société philomatique de Paris.
1909. Archives de la France Monastique, Revue Mabillon (abbaye Saint-Martin) à Ligugé (Vienne).
— Bibliothèque municipale de Besançon.
— Société Grayloise d'Emulation, à Gray.
1910. Bibliothèque municipale de Dole.
— Bibliothèque municipale de Salins (Jura).
— Société éduenne, à Autun.
— Société historique, archéologique, scientifique et littéraire « Le Bugey », à Belley.
— Société neuchâteloise de géographie, à Neuchâtel (Suisse).
— Société philomatique vosgienne, à Saint-Dié.
1910. Société des sciences de Semur (Côte-d'Or).
— Revue bibliographique « Polybiblion », rue Saint-Simon, 5, boulevard Saint-Germain, Paris (VII^e^).
1911. Société d'histoire naturelle et de palethnologie de la Haute-Marne, à Chaumont.
1912. Société des Beaux-Arts, de la Haute-Saône, à Vesoul.
1913. Société Gorini, à Belley.
— Société d'archéologie de Beaune (Côte-d'Or).
— Académie florimontane d'Annecy.
— Académie d'agriculture, Paris.
— Société des études historiques, Paris.
— Société d'histoire du canton de Fribourg (Suisse).
1925. Société archéologique de Sens (Yonne).
— Société de Rhodania, à Vienne (Isère).
— Société des Sciences, Agriculture et Arts de Lille.
— Société d'histoire de la Suisse romande, à Lausanne. (Suisse).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF GEORGIA

TABLE DES MATIÈRES

Procès-verbaux des séances..... I-XXII

E. Longin. — Une statistique inédite de la Franche-Comté..... 1

J. Feuvrier. — Les Ruines de Dammartin..... 49

Chanoine Bourgeat. — Quelques témoins du passé du Jura..... 67

J. Feuvrier. — Sépultures néolithiques sous tumulus dans la région de Dole..... 73

G. Duhem. — Étude sur les actes de Jean de Chalon.. 85

E. Monot. — Les tapisseries et les tableaux de Cl. Grivel..... 97

E. Monot. — L'hôpital de Lons-le-Saunier pendant la Révolution..... 107

P. Guichard. — Fleurs vespérales..... 125

Liste des membres de la Société 155

Liste des Sociétés savantes et des Revues correspondantes..... 164

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE L. DECLUME, LONS-LE-SAUNIER

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF GEORGIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF GEORGIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF GEORGIA

DC
611
.J8
S6
Ser. II
v. 1-3

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF GEORGIA

3 2108 05839 4886

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF GEORGIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF GEORGIA